



portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU MONT DES AVALOIRS (53)

2024

➤ Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire



03

Géographie administrative du territoire

- 03 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 05 Les communes

07

Géographie physique du territoire

- 07 Le relief et les zones de pente
- 09 La géologie
- 11 Les unités paysagères ligériennes

13

Milieux naturels

- 13 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 15 État écologique des masses d'eau
- 17 Les zones humides
- 19 Les étangs
- 21 Les mares (< 500 m²)
- 23 Les boisements
- 25 Les haies

27

Aménagement du territoire

- 27 L'usage et l'occupation du sol
- 29 Agriculture - Registre Parcellaire Graphique
- 31 La pollution lumineuse

33

Biodiversité

- 33 Les plantes à fleurs et fougères
- 39 Les champignons et autres
- 43 Les amphibiens
- 47 Les reptiles
- 51 Les oiseaux
- 57 Les mammifères
- 61 Les poissons
- 65 Les invertébrés
- 71 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

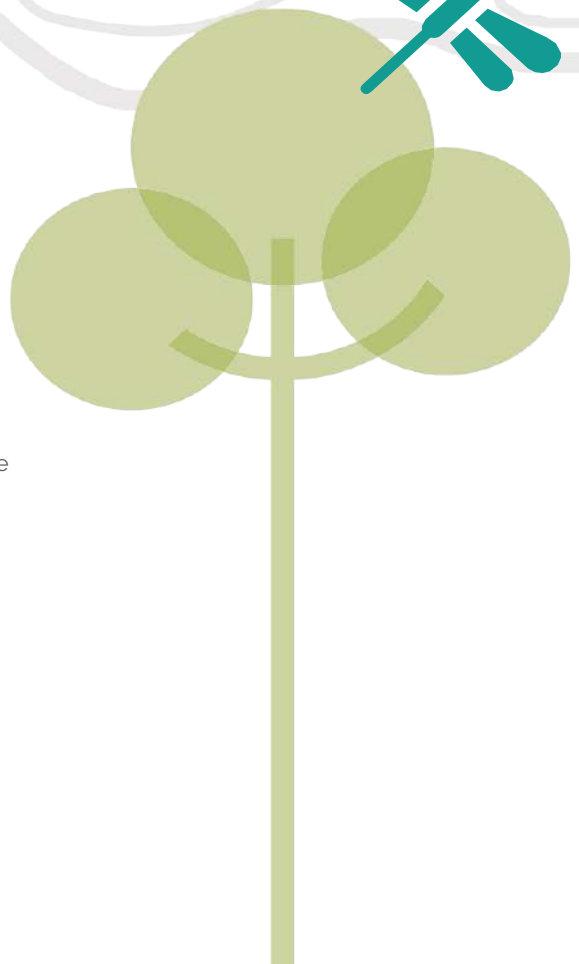
73

Zonage nature

- 73 Les Espaces Protégés
- 75 Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique
- 77 Les Espaces Naturels Sensibles
- 79 Les sites Natura 2000

81

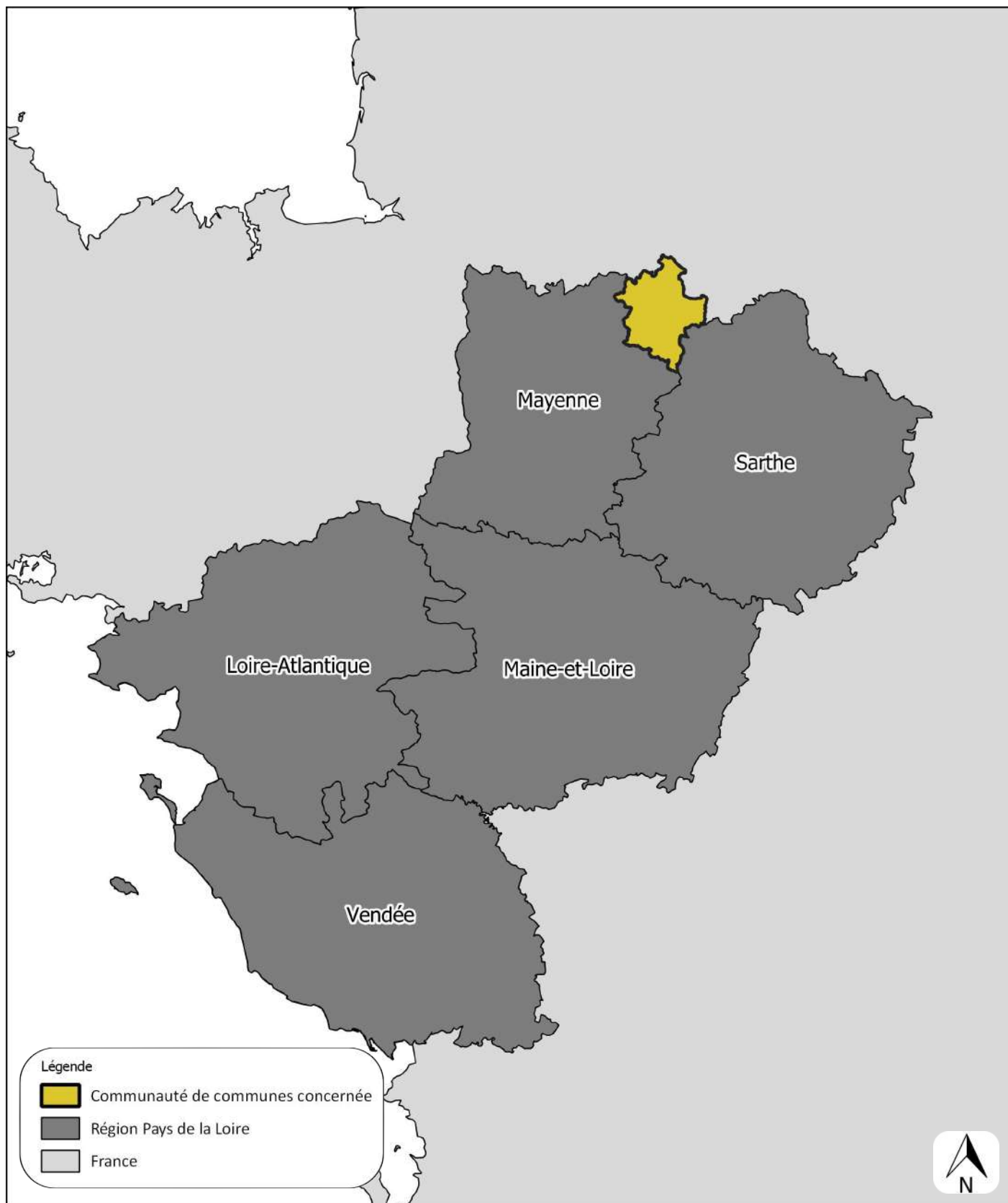
Synthèse des enjeux



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONT DES AVALOIRS (53)

La communauté de communes du Mont des Avaloirs se situe au sein de la région des Pays de la Loire, au nord-est du département de la Mayenne, aux limites des départements de la Sarthe et de l'Orne.

Elle a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des communautés de communes des Avaloirs et de Villaines-la-Juhel.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de la Mayenne
- Communauté de communes du Mont des Avaloirs



Les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

D'une superficie de 547 km², la communauté de communes du Mont des Avaloirs regroupe 26 communes en 2021.

Les 2 villes principales sont Villaines-la-Juhel et Pré-en-Pail-Saint-Samson. Elles réunissent plus de 30 % de la population de la communauté de communes.

La communauté de communes du Mont des Avaloirs compte 16 411 habitants (source INSEE : 2019), soit 30 habitants / km² en moyenne.

L'ESSENTIEL

- 26 communes, 16 411 habitants
- 547 km², 30 hab. / km²



Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2019)

Classement par ordre d'importance :

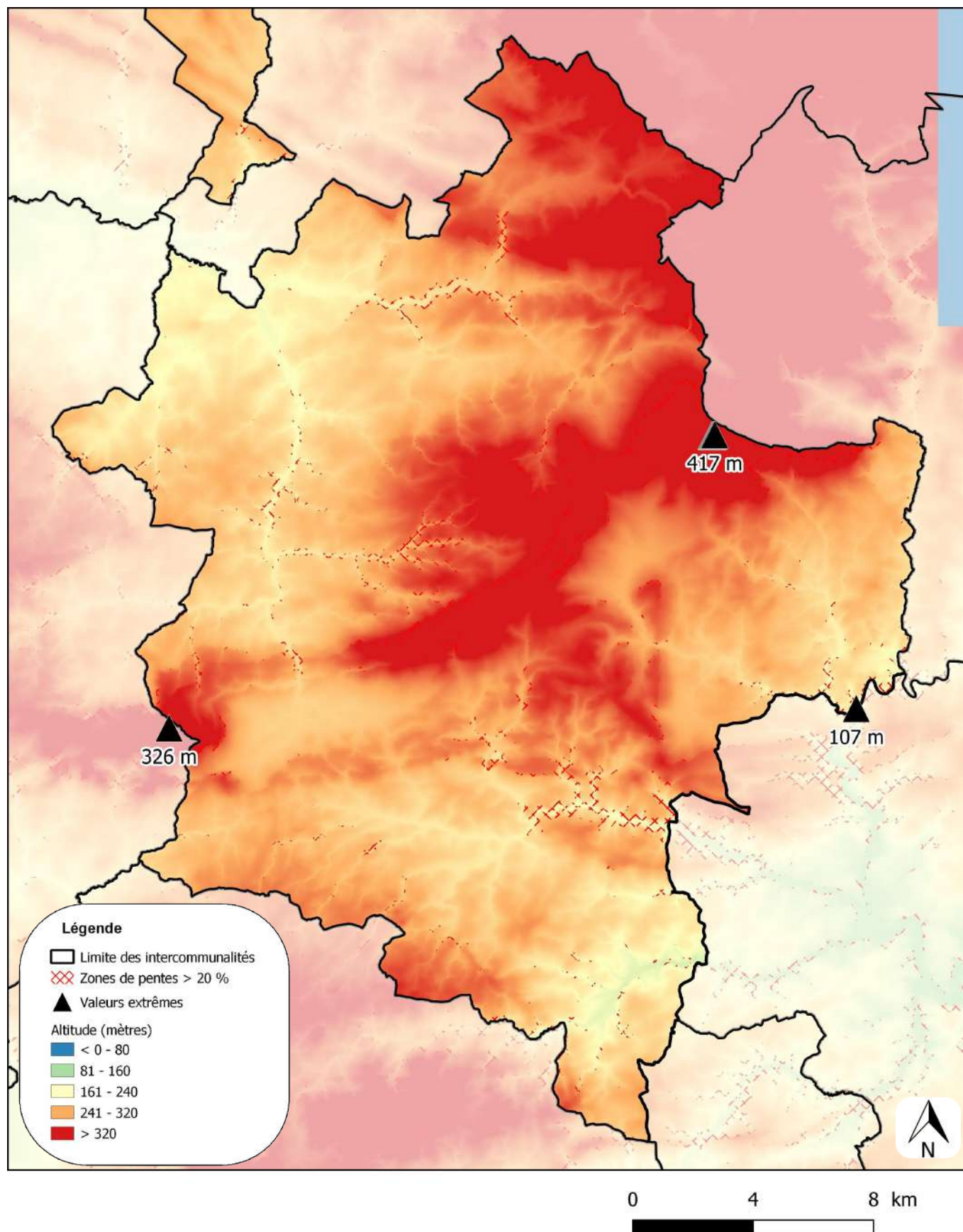
1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab./km ²)
Averton	4 053,05	596	14,70
Boulay-les-Ifs	895,95	164	18,30
Champfrémont	1 304,30	305	23,38
Chevaigné-du-Maine	1 326,30	175	13,19
Couptrain	67,81	127	187,30
Courcité	3 065,72	902	29,42
Crennes-sur-Fraubée	1 274,58	193	15,14
Gesvres	2 166,99	526	24,27
Javron-les-Chapelles	3 853,95	1 391	36,09
La Pallu	655,87	199	30,34
Le Ham	2 499,41	398	15,92
Lignières-Orgères	4 116,19	761	18,49
Loupfougères	1 856,99	404	21,76
Madré	1 764,06	310	17,57
Neuilly-le-Vendin	1 470,26	347	23,60
Pré-en-Pail-Saint-Samson	5 802,10	2 343	40,38
Ravigny	650,93	233	35,80
Saint-Aignan-de-Couptrain	1 729,92	374	21,62
Saint-Aubin-du-Désert	1 267,05	245	19,34
Saint-Calais-du-Désert	1 727,58	386	22,34
Saint-Cyr-en-Pail	2 048,18	488	23,83
Saint-Germain-de-Coulamer	1 778,34	362	20,36
Saint-Mars-du-Désert	1 188,69	161	13,54
Saint-Pierre-des-Nids	3 703,86	1 993	53,81
Villaines-la-Juhel	2 874,89	2 855	99,31
Villepail	1 549,98	173	11,16
CC du Pays du Mont des Avaloirs	54 692,95	16 411	30,01

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

L'altitude varie de 107 mètres, à Saint-Pierre-des-Nids, à 417 mètres au Mont des Avaloirs, le point culminant de l'ouest de la France situé dans la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson.

Le territoire de la communauté de communes est caractérisé par un fort relief marqué par une crête de 8 km de long qui culmine à 383 m : la Corniche de Pail. Plus de 55 % du territoire avec une altitude supérieure à 200 m et seulement 5 % avec une altitude comprise entre 100 et 150 m.

Les zones de pentes (> 20 %) sont localisées le long des cours d'eau encaissés et le long de la Corniche de Pail et représentent 2,7 % du territoire.

Les altitudes de la communauté de communes du Mont des Avaloirs varient ainsi :

100 - 150 mètres : 2 938 ha (5 % du territoire)

150 - 200 mètres : 22 189 ha (40 % du territoire)

> 200 mètres : 30 274 ha (55 % du territoire)

L'ESSENTIEL

- Point le plus bas 107 m, Saint-Pierre-des-Nids
- Point culminant 417 m, Pré-en-Pail-Saint-Samson
- 2,7 % du territoire en zones de pentes > 20 %

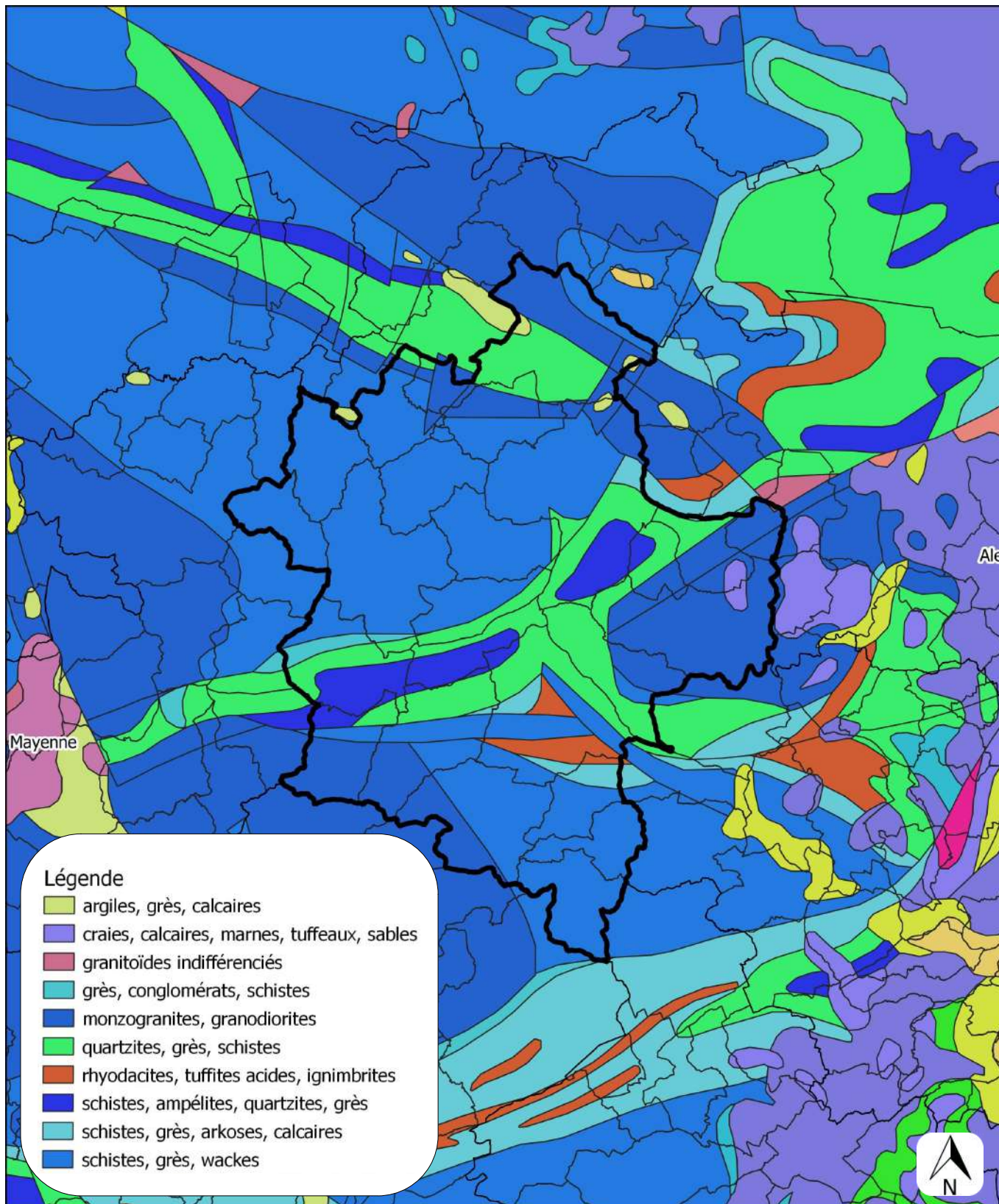


Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.

géographie physique

DU TERRITOIRE

La géologie



0 7 14 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La communauté de communes du Mont des Avaloirs fait partie du Massif Armoricain et est constituée principalement de roches dures telles que le grès (armoricain et de May), le granodiorite cadomienne et le flysch schisteux.

La Corniche de Pail, qui s'étend d'est en ouest est une crête de grès armoricain. Elle traverse la communauté de communes, de la forêt de Multonne en passant par la forêt de Pail, ainsi qu'au niveau de la forêt de Monnaie.

Sur le reste du territoire, les sous-sols se composent majoritairement de grès et de schistes. Ces derniers ont été et sont encore exploités sur le territoire, notamment sur les carrières de Chattemoue et des Roches.

L'ESSENTIEL

- Massif Armoricain
- Différents types de sol : grès, granodiorite, schiste



La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

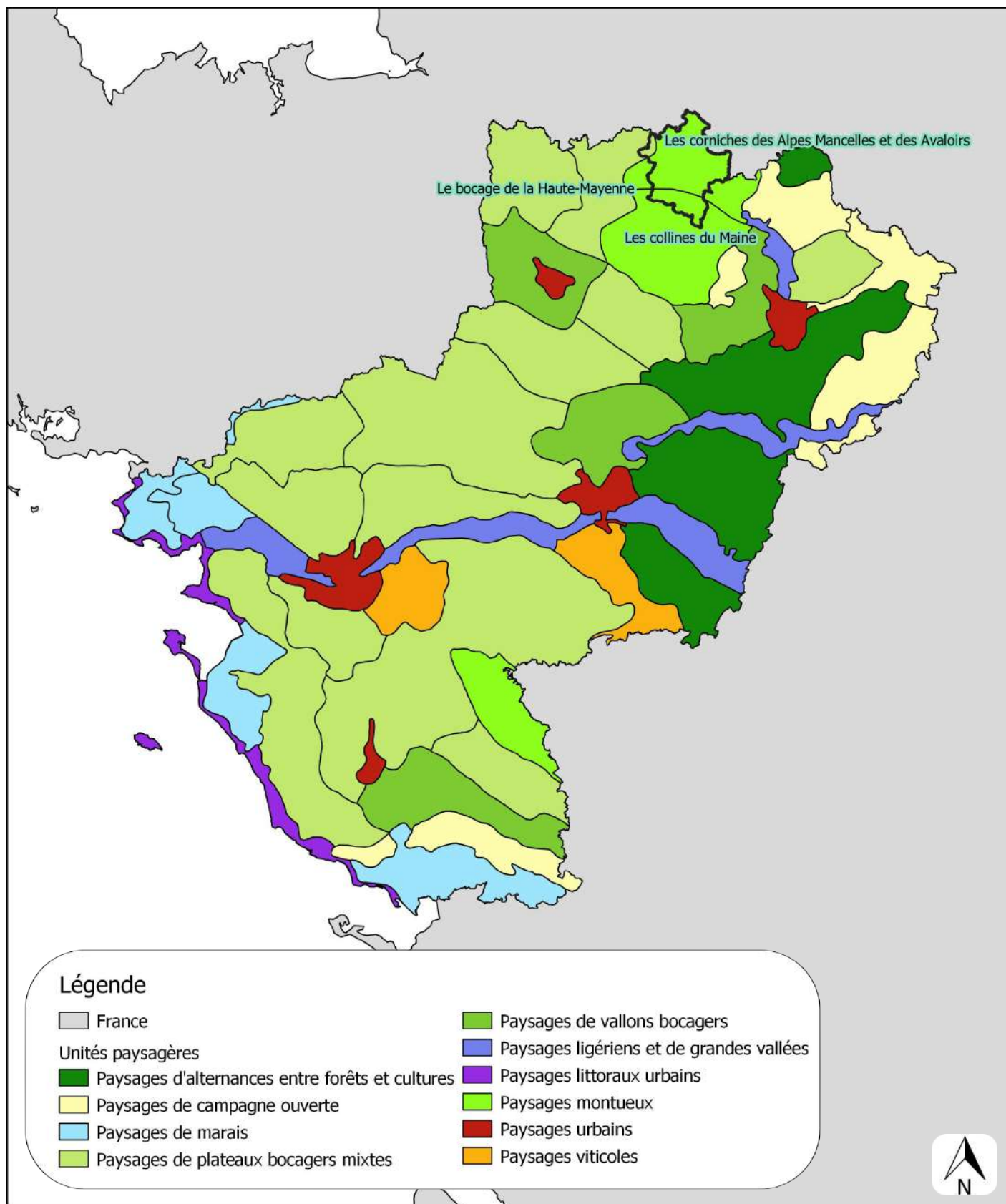


© Petit Patrimoine
La pierre au Loup, Pré-en-Pail

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Le paysage des Pays de la Loire est décomposé en 50 unités paysagères nommées localement et classées en 10 familles principales. La communauté de communes du Mont des Avaloirs s'étend sur 3 unités paysagères.

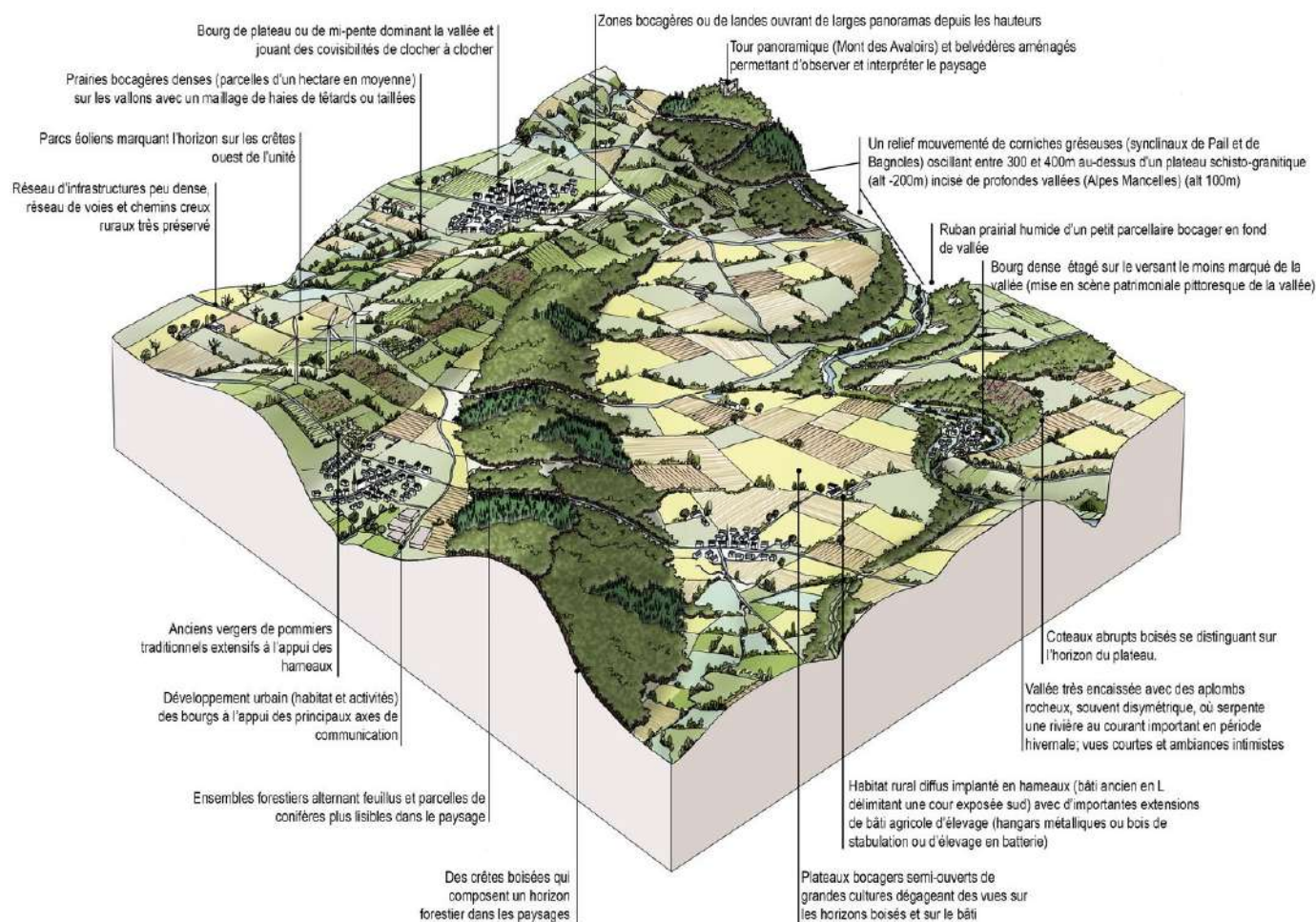
2 sont de la famille des paysages montagneux : les **corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs** (76,9 %) et les **collines du Maine** (19,3 % du territoire).

Le 3ème est de la famille des paysages de plateaux mixtes : le **bocage de la Haute-Mayenne** (3,8 % du territoire).

L'ESSENTIEL

- Les corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs (76,9 % du territoire)
- Les collines du Maine (19,3 % du territoire)
- Le bocage de la Haute-Mayenne (3,8 % du territoire)

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des corniches des Alpes Mancelles et des Avaloirs

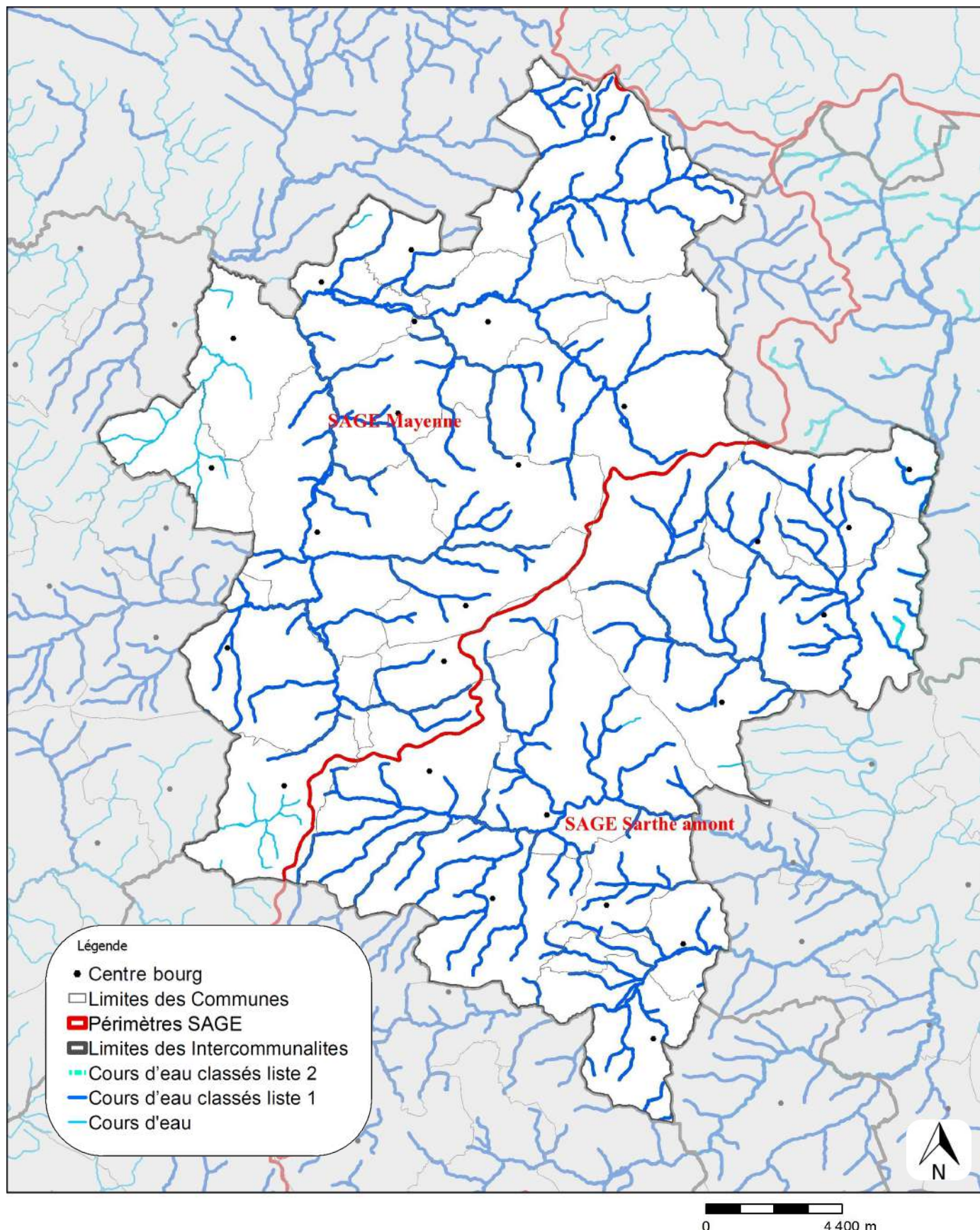


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art. 1, Convention européenne du paysage).

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

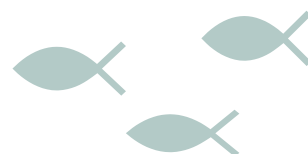
425 km linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, répartis en 2 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) correspondant à 2 bassins versants : le SAGE de la Mayenne (54,9 %) et le SAGE de la Sarthe amont (45,1 %).

6 cours d'eau sont classés patrimoniaux : l'Ornette, le Merdereau et la Vaudelle, affluents de la Sarthe ainsi que l'Aisne, la Maure et l'Orthe affluents de la Mayenne.

Le Sarthon et ses affluents sont les seuls cours d'eau classés en liste 2 sur le territoire du Mont des Avaloirs.

L'ESSENTIEL

- 72,5 % de cours d'eau classé liste 1 et liste 2
- 3 espèces patrimoniales de poissons



Proportion des cours d'eau classés dans la communauté de communes

Cours d'eau	Linéaire (m)	Ratio cours d'eau (%)
Linéaire total	424 736	100,0 %
Cours d'eau liste 1	290 624	68,4 %
Cours d'eau liste 2	17 356	4,1 %

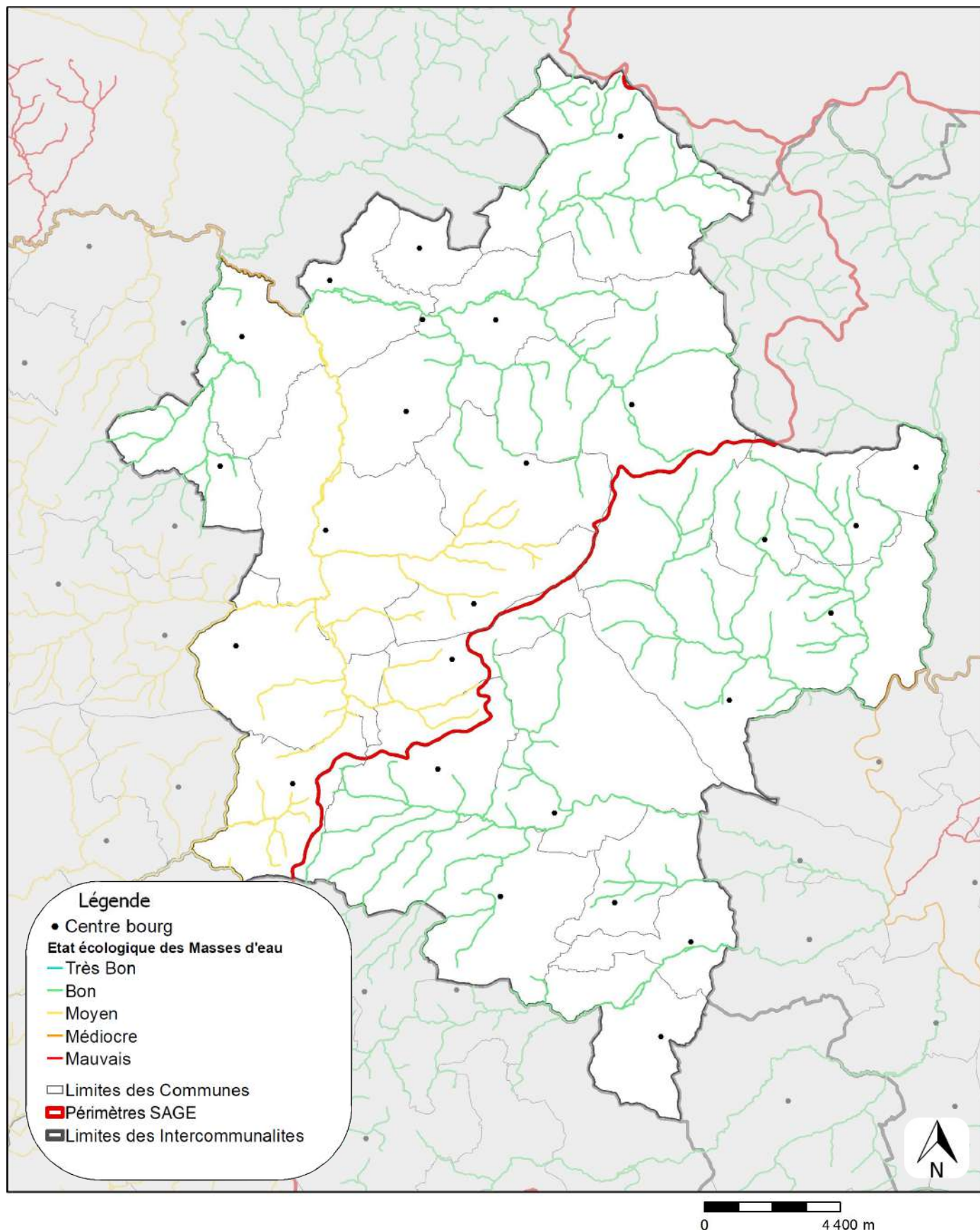


Certains cours d'eau du territoire sont classés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. La liste 1 interdit la construction de tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique et sédimentaire. La liste 2 impose que, dans un délai de 5 ans, tous les ouvrages présents faisant obstacles soient aménagés et gérés pour assurer la continuité écologique et sédimentaire.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

L'état écologique des masses d'eau sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs est favorable pour l'ensemble des 425 km de cours d'eau.

Les trois quarts du réseau hydrographique présentent un état écologique « bon » (78 % du linéaire), le quart restant est dans un état écologique moyen (21 %). C'est le territoire mayennais avec la plus forte proportion de cours d'eau en bon état écologique, le second territoire ayant 17 % de cours d'eau en bon état (Coëvrons).

L'ESSENTIEL

- 78 % du réseau en état de conservation bon
- 21 % du réseau en état de conservation moyen
- 1 % du réseau en état de conservation médiocre



État écologique des masses d'eau et ratio à l'échelle de la communauté de communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

État écologique	Linéaire (m) EPCI	Ratio linéaire EPCI
Très bon	0	0,00 %
Bon	332 663	78,25 %
Moyen	89 183	20,98 %
Médiocre	3 307	0,78 %
Mauvais	0	0,00 %

Pourcentage de cours d'eau en bon état écologique

Valeur nationale	Valeur Loire Bretagne	Région Pays de la Loire	Vendée	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe
45 %	24 %	11 %	2 %	1 %	5 %	18 %	28 %

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux.

L'état écologique d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques, hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (ex : indices invertébrés ou poissons). Pour chaque type de masse de d'eau, il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » (conditions représentatives d'une eau de surface, pas ou très peu influencée par l'activité humaine).

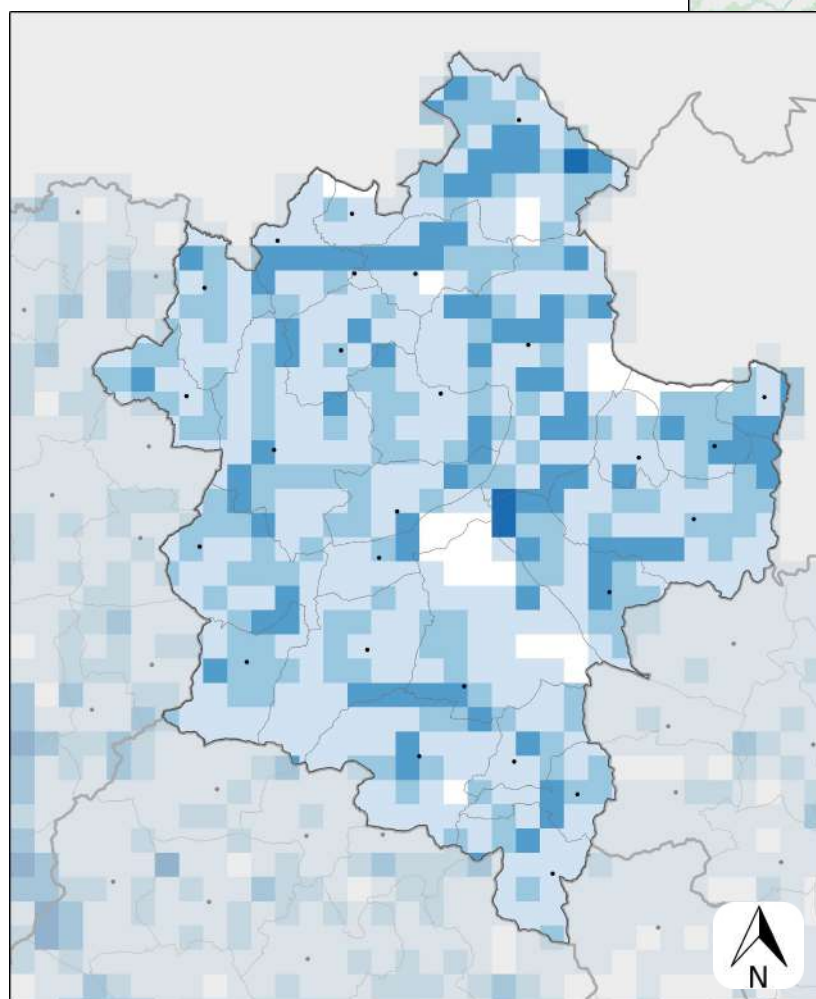
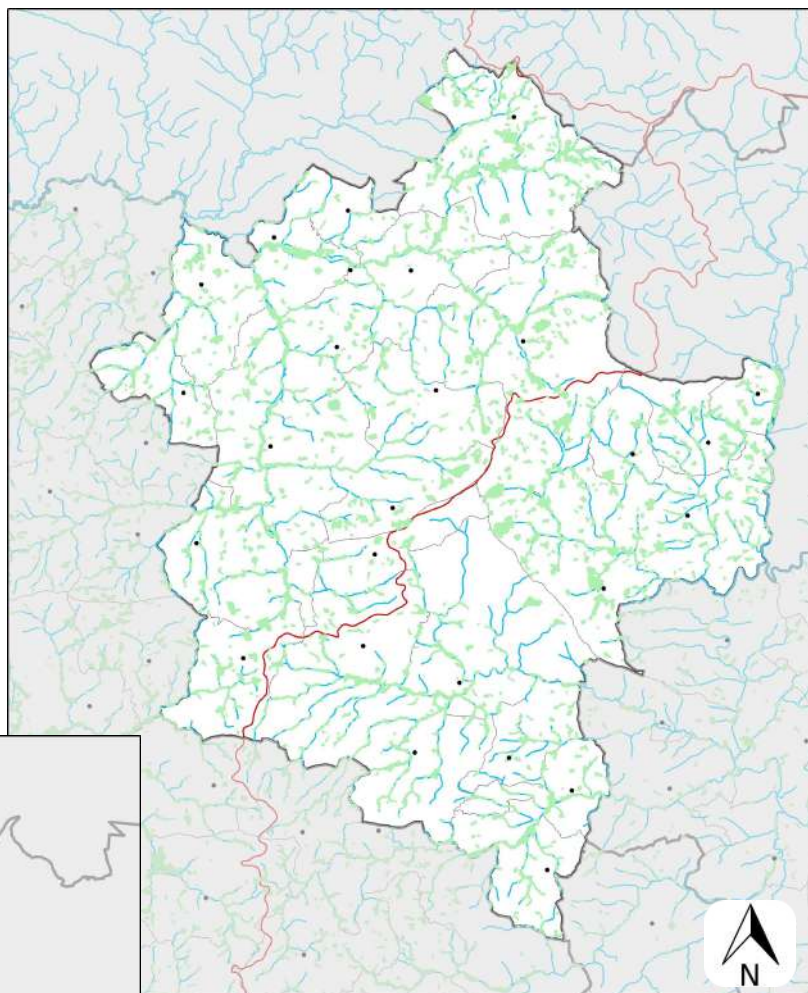
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides

Légende

- Centre bourg
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Centre bourg
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs, 3 193 ha de zones humides ont été pré-localisées, soit 5,7 % du territoire, une valeur au-dessus de la moyenne départementale qui est de 4,56 %.

La commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson est celle qui en possède le plus en surface (393 ha) et la commune de Ravigny est celle qui en possède la plus forte densité (11,6 %).

On constate un secteur au centre du territoire où la densité de zones humides est très faible voire absente, ce qui correspond à la Forêt de Pail.

Les zones humides jouent un rôle de tampon dans le cycle de l'eau. Elles abritent une grande diversité d'espèces animales et végétales. Elles sont menacées par le drainage, qui provoque l'assèchement de la zone humide ; et par l'abandon de la gestion, qui entraîne la fermeture du milieu.

L'ESSENTIEL

- 3 193 ha de zones humides
- 5,7 % du territoire de la communauté de communes



Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% superficie du territoire	Commune	Surface zone humide (ha)	% superficie du territoire
Averton	115,09	2,83 %	Madré	94,25	5,37 %
Boulay-les-Ifs	39,52	4,37 %	Neuilly-le-Vendin	115,04	7,88 %
Champfrémont	82,59	6,29 %	Pré-en-Pail-Saint-Samson	393,38	6,76 %
Chevaigné-du-Maine	76,78	5,88 %	Ravigny	75,65	11,57 %
Couptrain	2,28	3,21 %	Saint-Aignan-de-Couptrain	79,59	4,57 %
Courcité	128,73	4,19 %	Saint-Aubin-du-Désert	52,20	4,07 %
Crennes-sur-Fraubée	37,48	2,94 %	Saint-Calais-du-Désert	109,48	6,37 %
Gesvres	212,12	9,74 %	Saint-Cyr-en-Pail	103,03	4,99 %
Javron-les-Chapelles	227,23	5,96 %	Saint-Germain-de-Coulamer	93,07	5,25 %
La Pallu	15,39	2,31 %	Saint-Mars-du-Désert	72,79	6,13 %
Le Ham	143,93	5,69 %	Saint-Pierre-des-Nids	230,01	6,16 %
Lignièrès-Orgères	348,73	8,53 %	Villaines-la-Juhel	132,55	4,59 %
Loupfougères	99,98	5,33 %	Villepail	112,24	7,15 %
			CC du Pays du Mont des Avaloirs	3 193,13	5,70 %

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'Environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'Environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

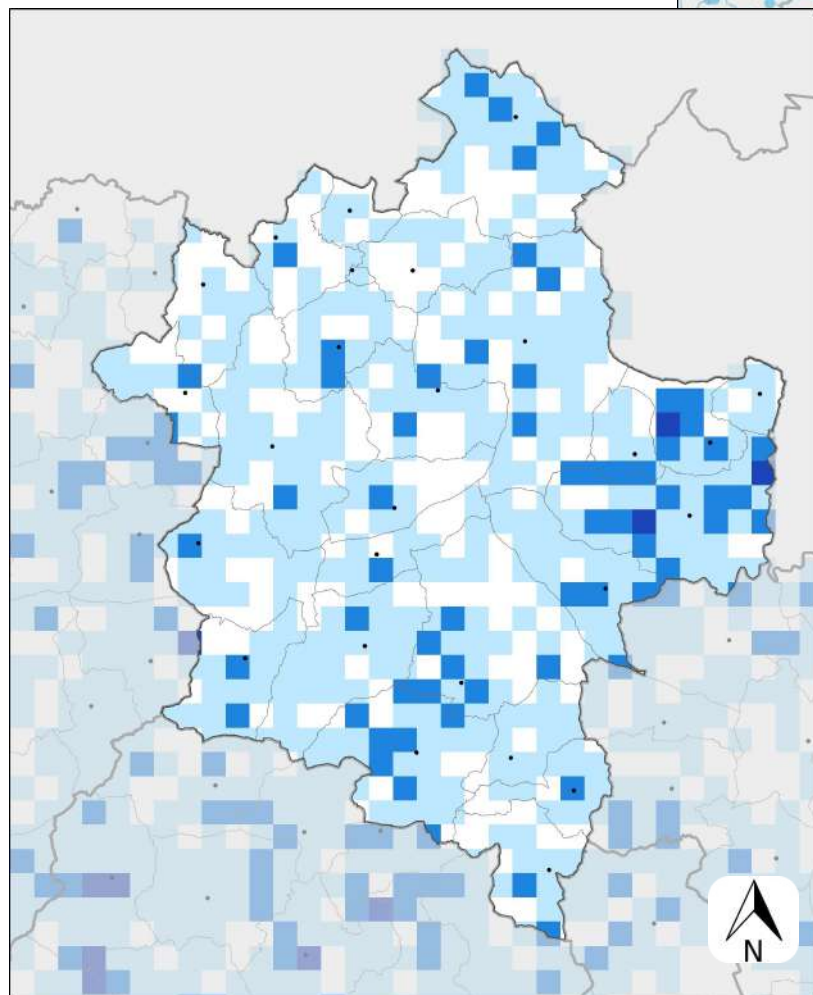
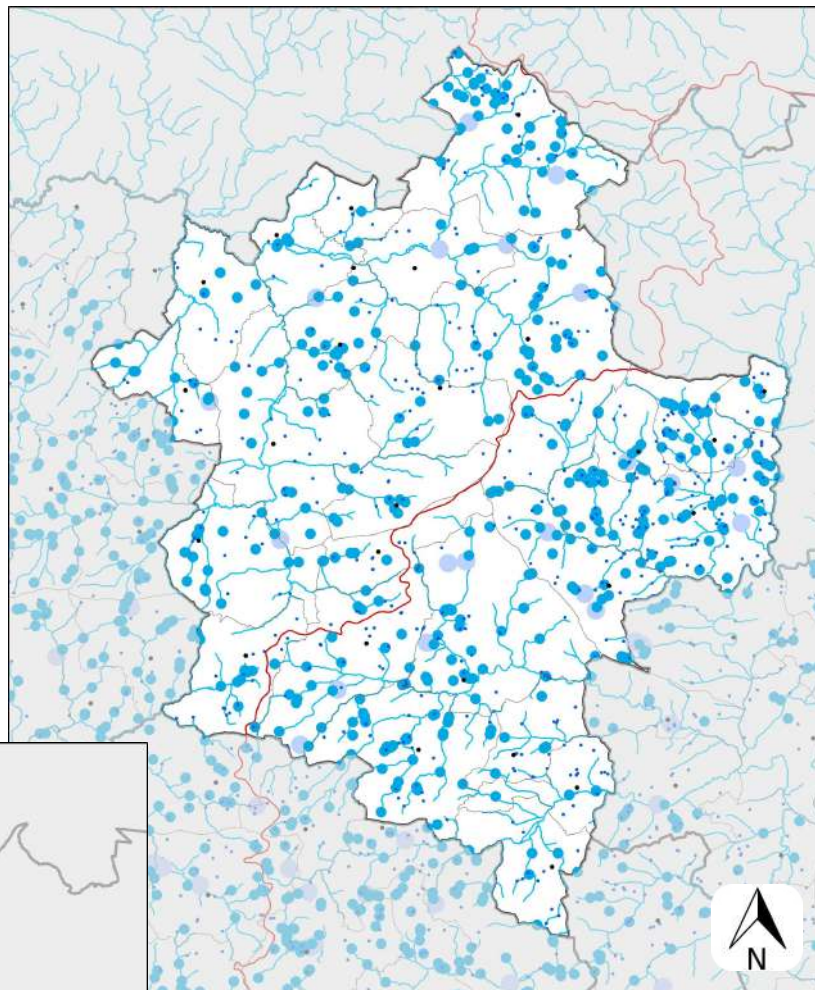
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

- Centre bourg
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▬ Bassins Versants
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Centre bourg
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
 - aucun étang
 - de 1 à 3 étangs
 - de 4 à 8 étangs
 - de 9 à 15 étangs
 - > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Un étang est défini comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur, sans stratification thermique stable. Il est alimenté par un bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale. » (*Office Français de la Biodiversité*). Les étangs sont souvent constitués de plusieurs habitats aquatiques (herbiers aquatiques, roselières...) et terrestres (berges végétalisées...) favorables à la biodiversité (oiseaux, invertébrés, plantes aquatiques...). Cette capacité d'accueil pour la biodiversité dépend bien souvent de la gestion qui est conduite sur l'étang (vidanges régulières, gestion des berges...).

La communauté de communes possède 874 étangs. La commune de Saint-Pierre-des-Nids est celle qui en compte le plus en quantité (133).

La plupart des plans d'eau sont de petite taille (97,7 % font moins de 1 ha). Il n'y a aucun étang avec une superficie supérieure à 10 ha et 9 étangs ont une surface supérieure à 1 ha.

L'ESSENTIEL

- 874 étangs dont 97,7 % de petite taille (< 1 ha)
- Aucun étang supérieur à 10 ha

Nombre d'étangs par superficie par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha	Commune	Total	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha
Averton	58	55	3	0	Madré	16	16	0	0
Boulay-les-Ifs	16	15	1	0	Neuilly-le-Vendin	10	10	0	0
Champfrémont	47	47	0	0	Pré-en-Pail-Saint-Samson	88	87	1	0
Chevaigné-du-Maine	19	18	1	0	Ravigny	10	10	0	0
Couptrain	0	0	0	0	Saint-Aignan-de-Couptrain	28	27	1	0
Courcité	65	65	0	0	Saint-Aubin-du-Désert	23	23	0	0
Crennes-sur-Fraubée	14	14	0	0	Saint-Calais-du-Désert	13	11	2	0
Gesvres	50	47	3	0	Saint-Cyr-en-Pail	24	24	0	0
Javron-les-Chapelles	31	31	0	0	Saint-Germain-de-Coulamer	16	16	0	0
La Pallu	9	9	0	0	Saint-Mars-du-Désert	16	16	0	0
Le Ham	29	28	1	0	Saint-Pierre-des-Nids	133	130	3	0
Lignièrès-Orgères	68	66	2	0	Villaines-la-Juhel	45	43	2	0
Loupfougères	30	30	0	0	Villepail	16	16	0	0
					CC du Pays du Mont des Avaloirs	874	854	20	0

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Mayenne. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDT de la Mayenne.

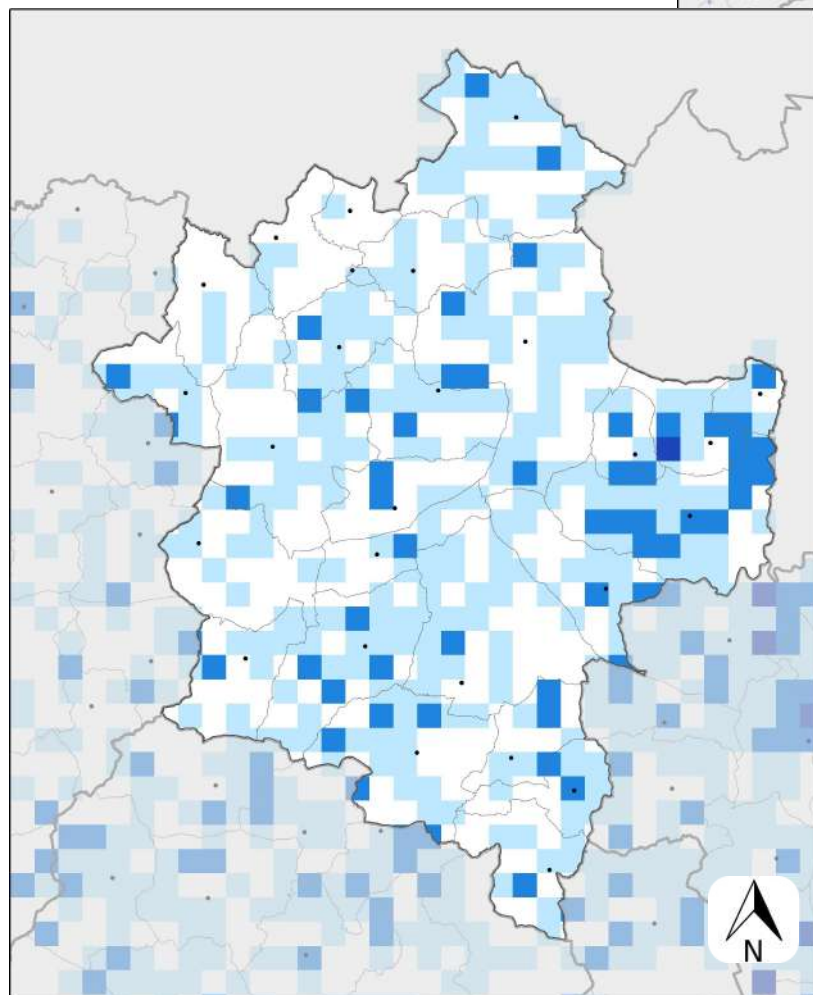
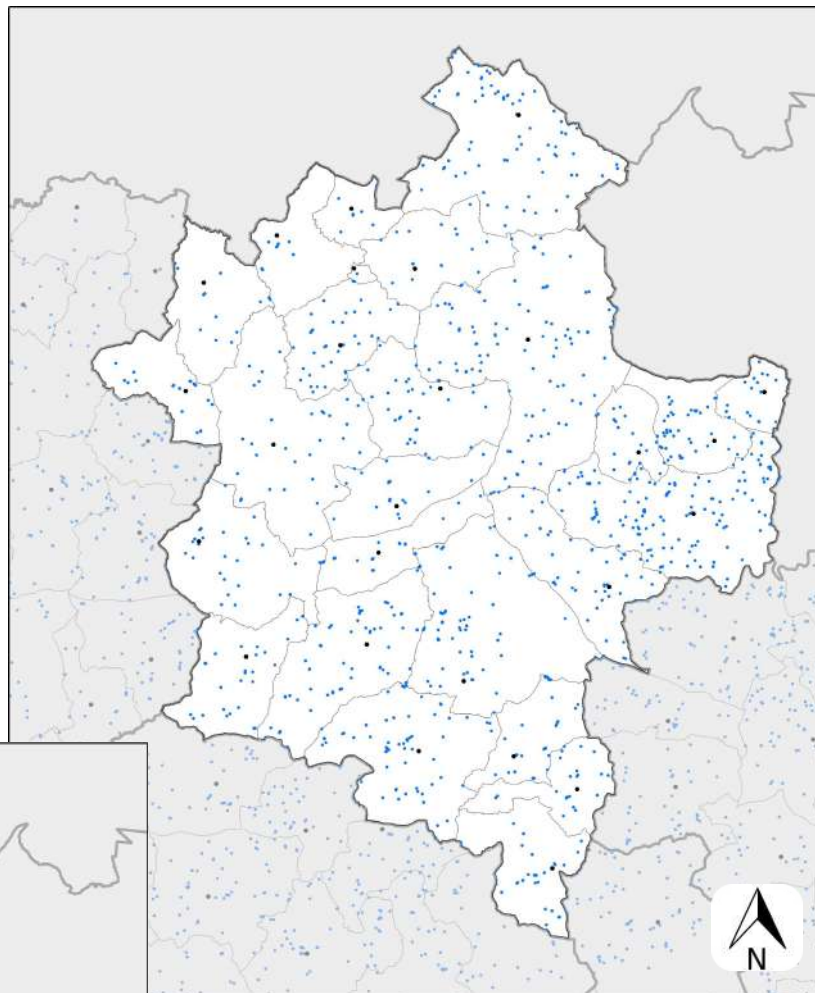
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Centre bourg
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Centre bourg
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La mare est un des éléments qui constitue le bocage. Elles ont la particularité d'accueillir une riche biodiversité et sont notamment les milieux de reproduction des amphibiens et des libellules. En France, 90 % des mares auraient disparu depuis le siècle dernier et 1 espèce sur 3 est menacée d'extinction en Pays de la Loire.

La communauté de communes du Mont des Avaloirs possède 512 mares, soit une densité de 0,96 mare par km². C'est plus faible que la moyenne du département de la Mayenne qui est de 1,7 mares par km². Cette faible densité de mares s'explique en partie par le relief très marqué. La commune de Saint-Pierre-des-Nids possède le plus de mares en nombre (69) et la commune de Champfrémont en possède la plus forte densité sur le territoire (1,98 / km²).

Les mares sont inégalement réparties sur le territoire. Il apparaît quelques zones blanches (Neuilly-le-Vendin (3 mares), Couptrain (1 mare), etc.). Ainsi, il serait intéressant de créer des mares sur ces secteurs pour permettre à la faune de relier les zones plus denses en mares.

L'ESSENTIEL

- 512 mares
- Densité de 0,96 mares / km² inférieure à la moyenne départementale



Nombre et densité de mares par commune

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)	Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Averton	31	0,76	Neuilly-le-Vendin	3	0,21
Boulay-les-Ifs	14	1,55	Pré-en-Pail-Saint-Samson	52	0,89
Champfrémont	26	1,98	Ravigny	11	1,68
Chevaigné-du-Maine	10	0,77	Saint-Aignan-de-Couptrain	22	1,26
Couptrain	1	1,41	Saint-Aubin-du-Désert	11	0,86
Courcité	29	0,94	Saint-Calais-du-Désert	10	0,58
Crennes-sur-Fraubée	10	0,78	Saint-Cyr-en-Pail	20	0,97
Gesvres	22	1,01	Saint-Germain-de-Coulamer	15	0,85
Javron-les-Chapelles	23	0,6	Saint-Mars-du-Désert	16	1,35
La Pallu	2	0,3	Saint-Pierre-des-Nids	69	1,85
Le Ham	13	0,51	Villaines-la-Juhel	35	1,21
Lignéres-Orgères	39	0,95	Villepail	10	0,64
Loupfougères	12	0,64	CC du Pays du Mont des Avaloirs	512	0,96
Madré	6	0,34			

Réglementation sur les mares

(Art. L211-1 du Code de l'Environnement)

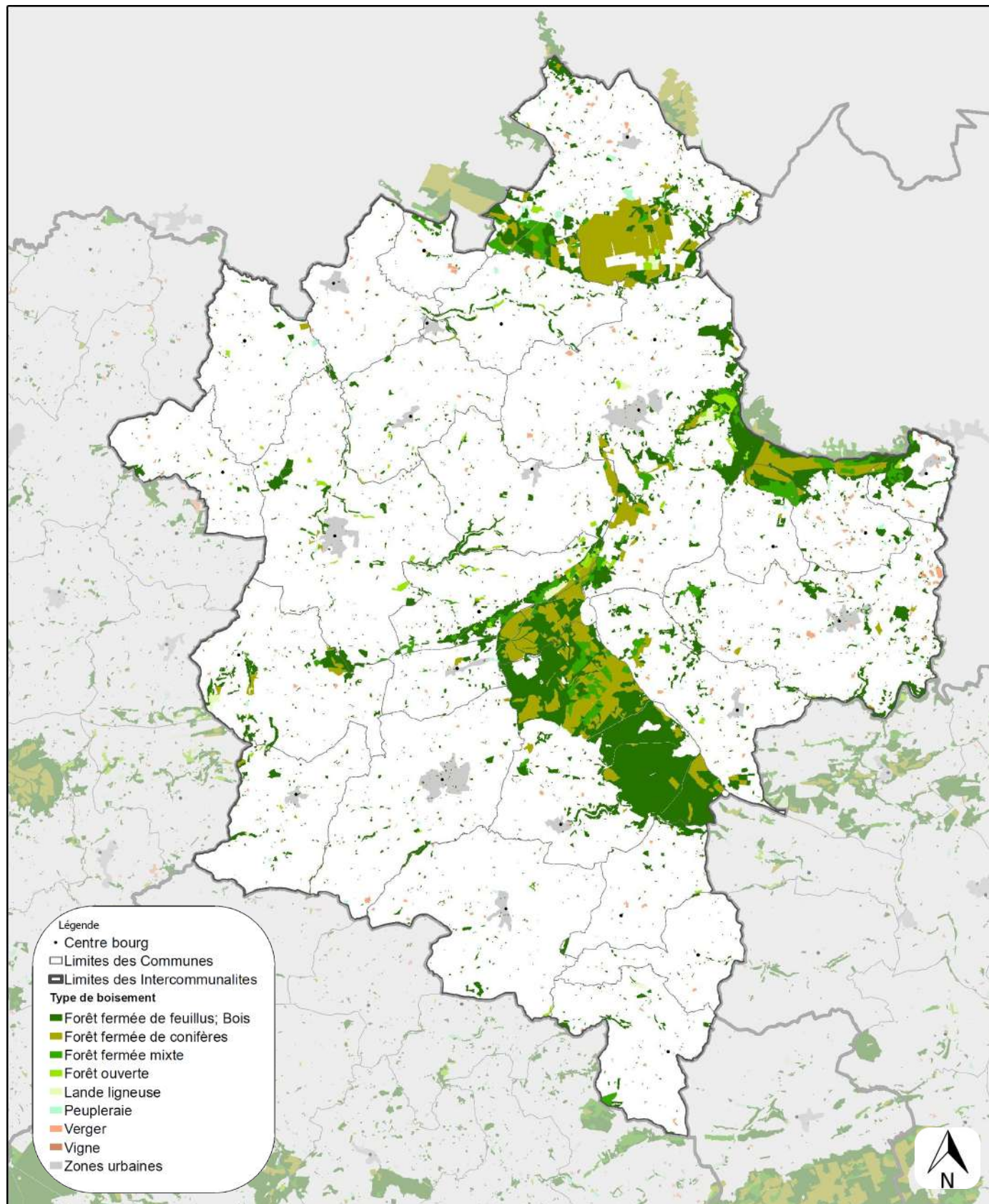
La mare est définie comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le Code de l'Environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

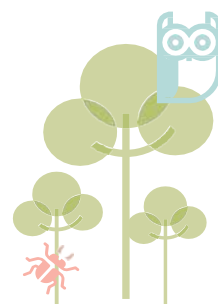
La communauté de communes du Mont des Avaloirs possède 7 967 ha de surfaces boisées, ce qui représente 14,56 % de la surface de la communauté de communes. C'est plus important que la moyenne du département qui est de 9,6 %. La forêt fermée de feuillus est le type de boisement le plus représenté sur le territoire et concerne 4 388 ha (55 % de la surface boisée).

Les principaux massifs sont la Forêt de Pail (Averton), la Forêt de Multonne (Pré-en-Pail-Saint-Samson) et la Forêt de Monnaie (Lignières-Orgères). Quelques massifs de moindre importance sont éparpillés sur le territoire.

Les forêts fermées de conifères sont le deuxième type de surface boisée dominant sur le territoire (2 020 ha).

L'ESSENTIEL

- 7 967 ha de boisement, 14,56 % du territoire
- Territoire plus boisé que la moyenne départementale, dû à la présence de grandes forêts de feuillus et conifères (80% de la surface boisée)



Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

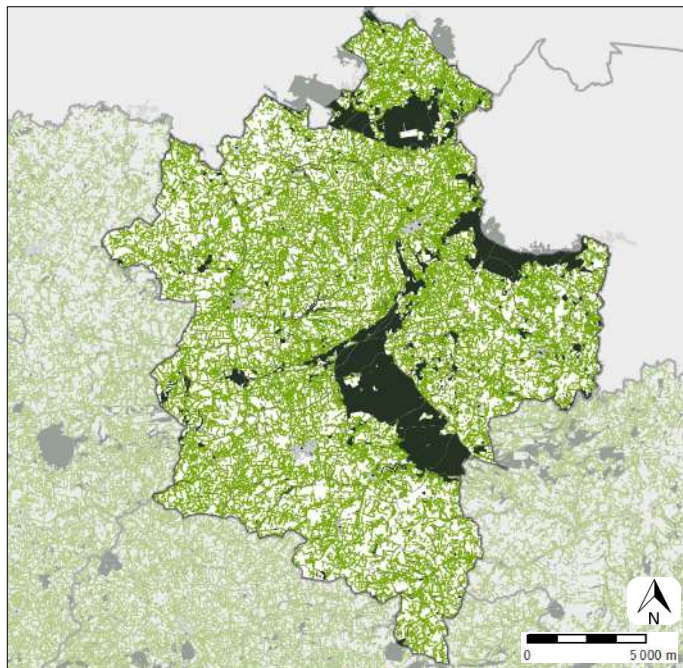
Type boisement	Surface (ha)	% de la superficie de l'EPCI	Surface départementale (ha)	% de la superficie de la Mayenne
Bois	351,42	0,64 %	3 445,09	0,66 %
Forêt fermée de conifères	2 019,82	3,69 %	4 509,03	0,86 %
Forêt fermée de feuillus	4 387,69	8,02 %	35 295,55	6,77 %
Forêt fermée mixte	649,69	1,19 %	1 796,30	0,34 %
Forêt ouverte	178,22	0,33 %	642,68	0,12 %
Lande ligneuse	106,49	0,19 %	408,99	0,08 %
Peupleraie	96,86	0,18 %	1 687,42	0,32 %
Verger	176,46	0,32 %	2 030,93	0,39 %
Vigne	0,00	0,00 %	0,64	0,00 %
Total	7 966,65	14,56 %	49 816,63	9,54 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

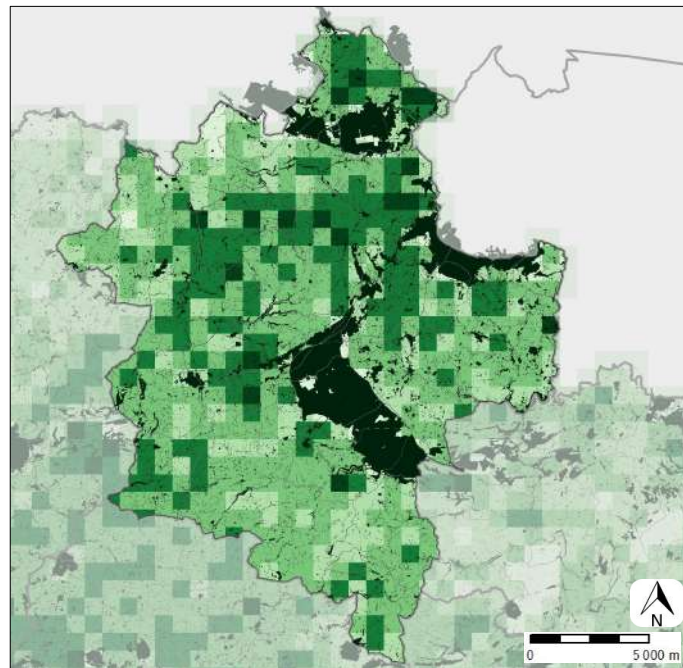
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

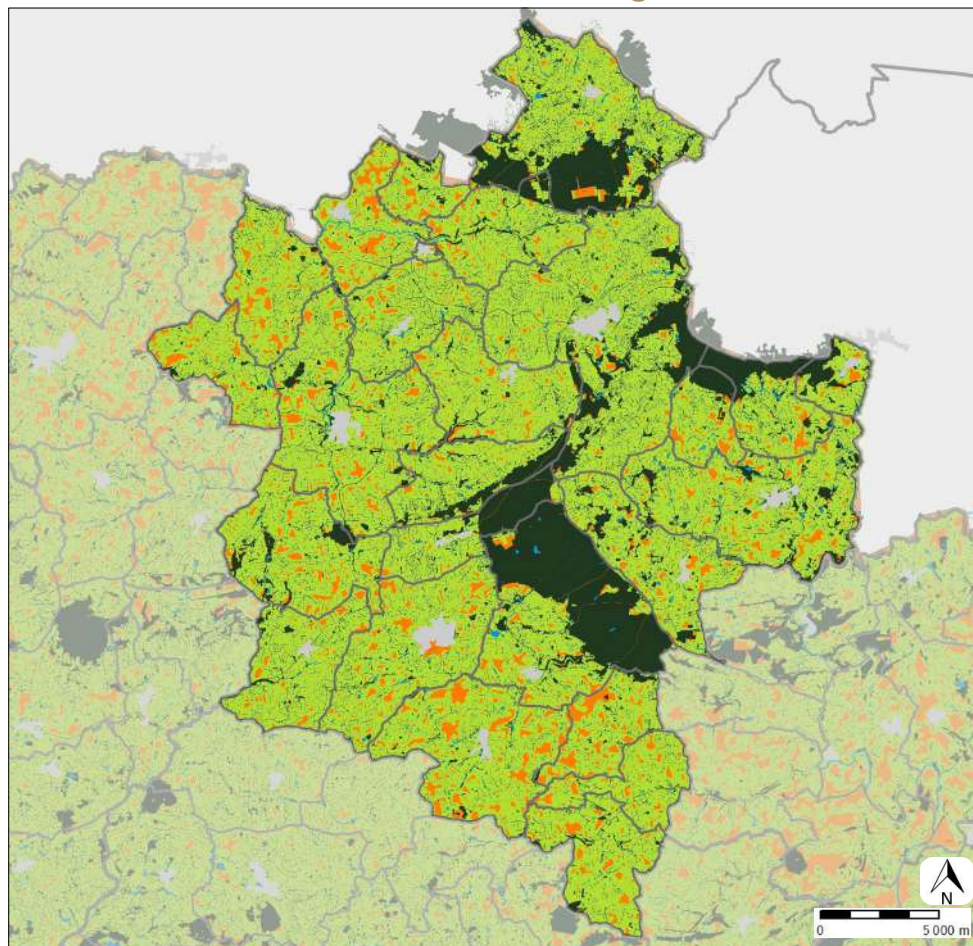
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La communauté de communes du Pays du Mont des Avaloirs possède 3 926 km de linéaire de haies. En terme de densité, la communauté de communes possède 70,72 mètres linéaire de haies par hectare, ce qui est au-dessous de la moyenne départementale de 68,8 ml/ha.

Le réseau de haies sur la partie nord de la communauté de communes est plus dense qu'au sud où de nombreuses zones sont très ouvertes avec moins de 52 ml/ha (Averton, Saint-Aubin-du-Désert).

Les communes de Pré-en-Pail-Saint-Samson, Javron-les-Chapelles et Lignéres-Orgères sont celles avec le plus de linéaires de haies (> 300 km). Les communes de Couptrain et Ravigny en ont le moins (< 35 km).

L'ESSENTIEL

- 3 926 km de haies, 70,72 ml/ha
- Un bocage très ouvert au sud
- Densité de haies supérieure à la moyenne départementale



Linéaire et densité de haies par commune

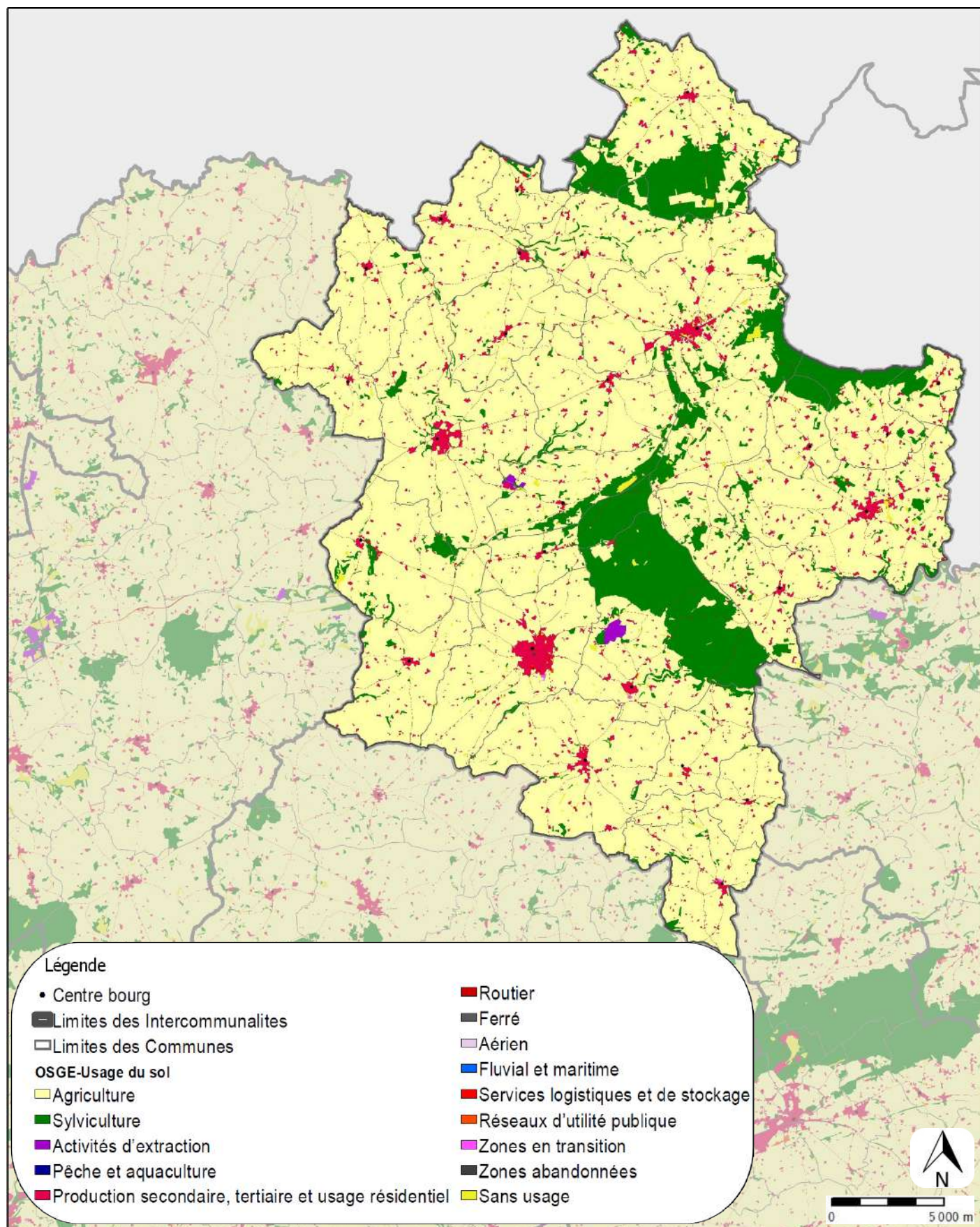
Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (ml)	Densité de haies (ml/ha)	Commune	Linéaire de haies (ml)	Densité de haies (ml/ha)
Averton	144 718	35,71	Pré-en-Pail-Saint-Samson	521 932	89,96
Boulay-les-Ifs	57 872	64,59	Ravigny	35 643	54,76
Champfrémont	84 093	64,47	Saint-Aignan-de-Couptrain	176 481	102,02
Chevaigné-du-Maine	86 316	65,08	Saint-Aubin-du-Désert	66 286	52,32
Couptrain	5 931	87,46	Saint-Calais-du-Désert	124 400	72,01
Courcité	199 338	65,02	Saint-Cyr-en-Pail	162 031	79,11
Crennes-sur-Fraubée	84 484	66,28	Saint-Germain-de-Coulamer	140 446	78,98
Gesvres	158 131	72,97	Saint-Mars-du-Désert	87 278	73,42
Javron-les-Chapelles	316 261	82,06	Saint-Pierre-des-Nids	274 731	74,17
La Pallu	37 418	57,05	Villaines-la-Juhel	210 381	73,18
Le Ham	169 306	67,74	Villepail	121 657	78,49
Lignéres-Orgères	301 566	73,26	CC du Pays du Mont des Avaloirs	3 925 581	70,72
Loupfougères	155 763	83,88			
Madré	119 027	67,47			
Neuilly-le-Vendin	84 091	57,19			

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires (DDT) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Sur la communauté de communes du Pays du Mont des Avaloirs, 83 % du territoire est occupé par des formations herbacées dont 82 % est utilisé pour des fins agricoles.

Les autres types d'occupation du sol notables sont les boisements de feuillus (9,2 %) dont 12,8 % correspondent à un usage sylvicole.

Le troisième type d'usage du sol correspond aux productions secondaires, tertiaires et usage résidentiel qui représente 3,4 % du territoire.

L'ESSENTIEL

- 82 % du territoire est agricole
- 3,4 % en productions secondaires, tertiaires et usage résidentiels

Surface et pourcentage du territoire des types d'usage et d'occupation du sol

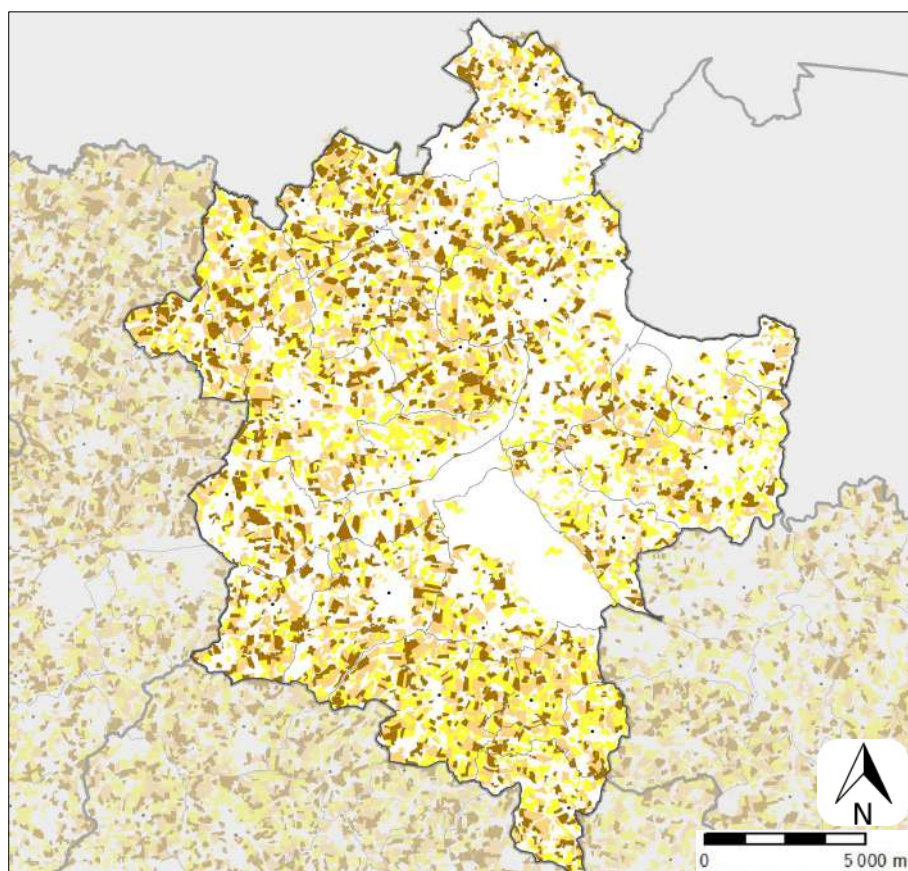
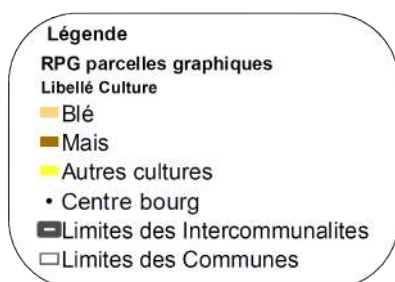
Classement par ordre d'importance

1 2 3

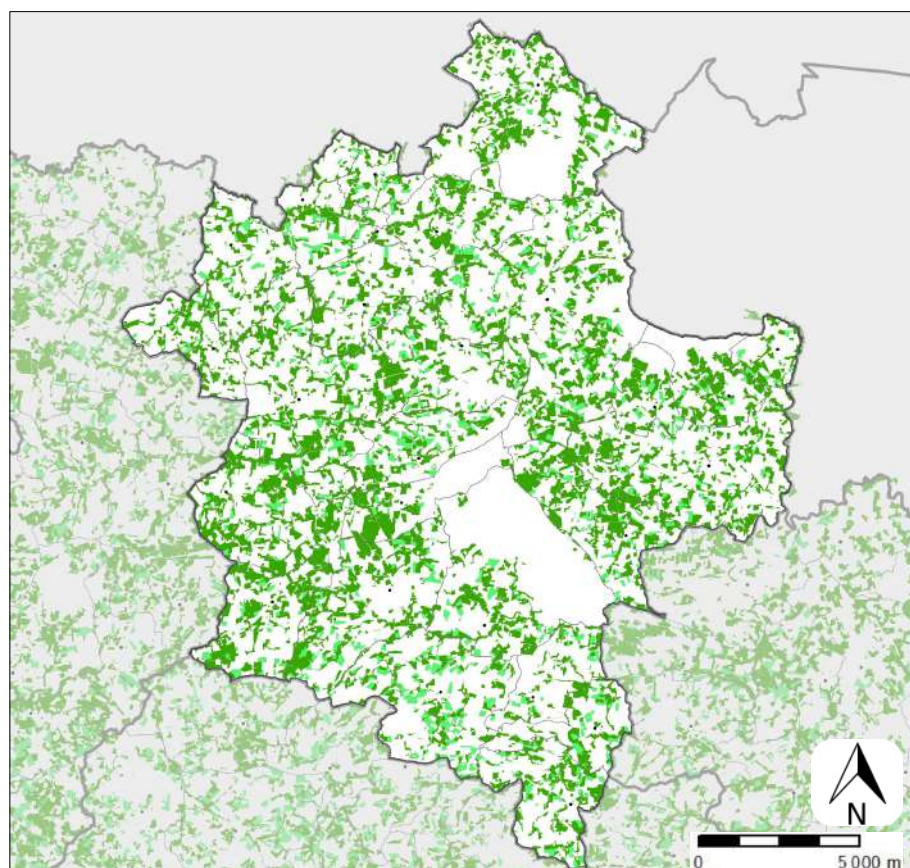
Usage du sol	Surface (ha)	% de la surface du territoire	Occupation du sol	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	75,91	0,13 %	Formations arbustives et sous-arbrisseaux	137,65	0,24 %
Agriculture	47 397,14	81,95 %	Formations herbacées	48 075,80	83,13 %
Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel	1 990,68	3,44 %	Peuplements de conifères	1 932,44	3,34 %
Réseaux d'utilité publique	7,14	0,01 %	Peuplements de feuillus	5 310,88	9,18 %
Réseaux ferrés	3,29	0,01 %	Peuplements mixtes	634,23	1,10 %
Réseaux routiers	477,78	0,83 %	Surfaces d'eau	160,40	0,28 %
Sans usage	456,15	0,79 %	Zones bâties	574,50	0,99 %
Sylviculture	7 417,72	12,83 %	Zones non bâties	540,62	0,93 %
Zones abandonnées	1,41	0,00 %	Zones à matériaux minéraux	467,98	0,81 %
Zones en transition	7,28	0,01 %			



Cultures



Prairies



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Sur la communauté de communes du Pays du Mont des Avaloirs, les exploitations occupent 71 % de la surface du territoire. Les exploitations agricoles occupent 57 % des surfaces agricoles avec notamment 19 % de blé tendre ainsi que 21 % de maïs grain et ensilage, soit un total de 40 % de la surface agricole et 28,5 % de la surface du territoire.

Les prairies occupent 43 % de la surface agricole et 30,4 % de la surface du territoire, réparties entre les prairies permanentes et temporaires. La préservation des surfaces de prairies permanentes est un enjeu fort pour la préservation du bocage et de la biodiversité puisqu'elles abritent de nombreuses espèces de faune et de flore qui s'y reproduisent et s'y nourrissent.

L'ESSENTIEL

- Les cultures de blé et maïs occupent 40 % de la surface agricole
- 43 % de prairies sur la surface agricole dont 35 % sont permanentes



Surface et pourcentage des types d'exploitation (2019)

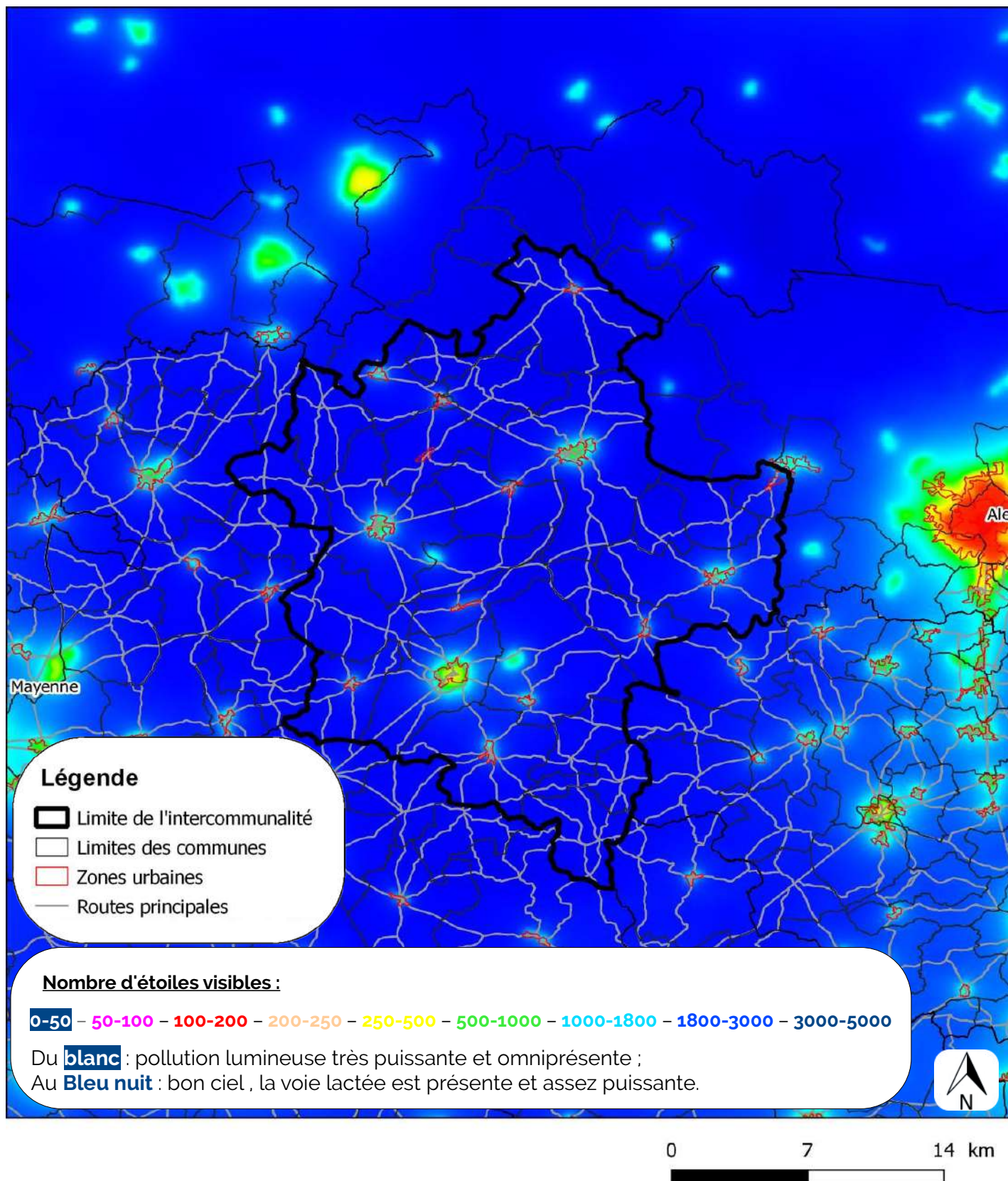
Classement par ordre d'importance

1 2 3

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	7 353	19,00 %	13,44 %
Colza	1 178	3,04 %	2,15 %
Fourrage	737	1,90 %	1,35 %
Maïs grain et ensilage	8 267	21,36 %	15,12 %
Orge	1 424	3,68 %	2,60 %
Prairies permanentes	13 570	35,06 %	24,81 %
Prairies temporaires	3 078	7,95 %	5,63 %
Autres céréales	2 574	6,65 %	4,71 %
Autres	523	1,35 %	0,96 %
CC du Pays du Mont des Avaloirs	38 704	100,00 %	70,77 %



Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aides de la politique agricole commune (PAC).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La pollution lumineuse est un terme récent qui désigne la présence nocturne gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne sur la biodiversité et les écosystèmes.

Dans la communauté de communes du Pays du Mont des Avaloirs, la commune ayant la valeur de pollution lumineuse la plus importante est Villaines-la-Juhel (jaune), commune avec le plus grand nombre d'habitants.

En dehors des centres-bourgs, il n'y a que très peu de sources de pollution lumineuse sur le territoire. Nous remarquons cependant une zone de pollution lumineuse au niveau de la Carrière des Roches.

Par ailleurs, certains villages n'apparaissent pas ou peu concernant la pollution lumineuse : Boulay-les-Ifs, Champfrémont, Chevaigné-du-Maine, Le Ham, Madré, La Pallu, Saint-Aubin-du-Désert, Saint-Calais-du-Désert, Saint-Germain-de-Coulamer et Saint-Mars-du-Désert.

Il existe, dans la même lignée que la trame verte et bleue, la possibilité de réaliser des diagnostics concernant la trame noire. La démarche de trame noire consiste à préserver et à remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes.

Un label « villes et villages étoilés » est décerné pour valoriser les collectivités qui assurent une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne (biodiversité, économie d'énergie, santé). Il est décerné par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).



Réglementation sur les éclairages nocturnes

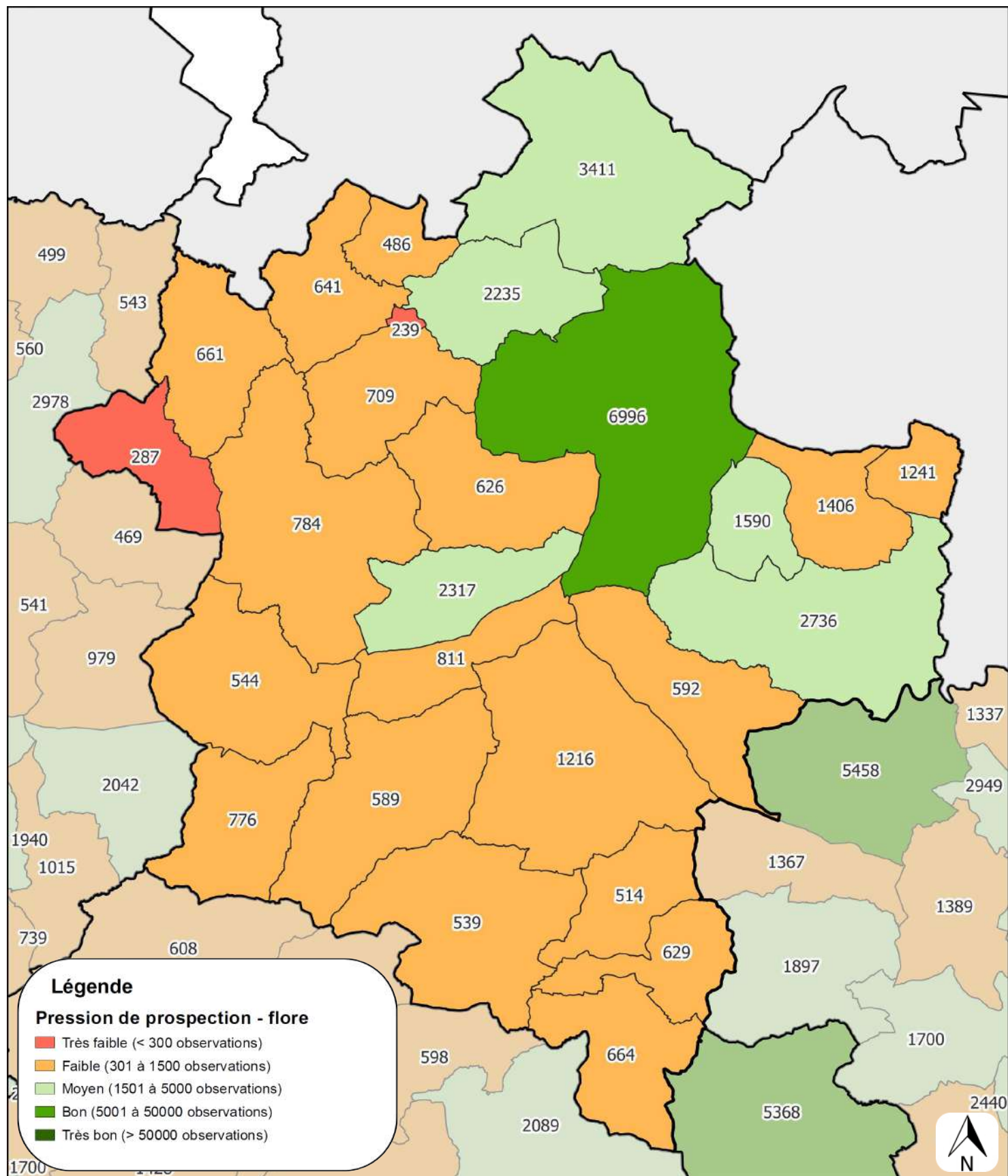
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La majorité du territoire révèle une faible pression d'observation pour 20 communes sur les 26 que compte la communauté de communes du Mont des Avaloirs.

2 communes ont un nombre très faible de données : Couptrain et Chevaigné-du-Maine, avec respectivement 239 et 287 observations.

5 communes ont une pression d'observation jugée moyenne : Lignéres-Orgères, Saint-Calais-du-Désert, Villepail, Boulay-les-Ifs et Saint-Pierre-des-Nids. La commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson est, quant à elle, bien prospectée avec près de 7000 données.

Des inventaires seraient à conduire afin de combler les lacunes de connaissance en botanique sur le territoire de l'intercommunalité.

L'ESSENTIEL

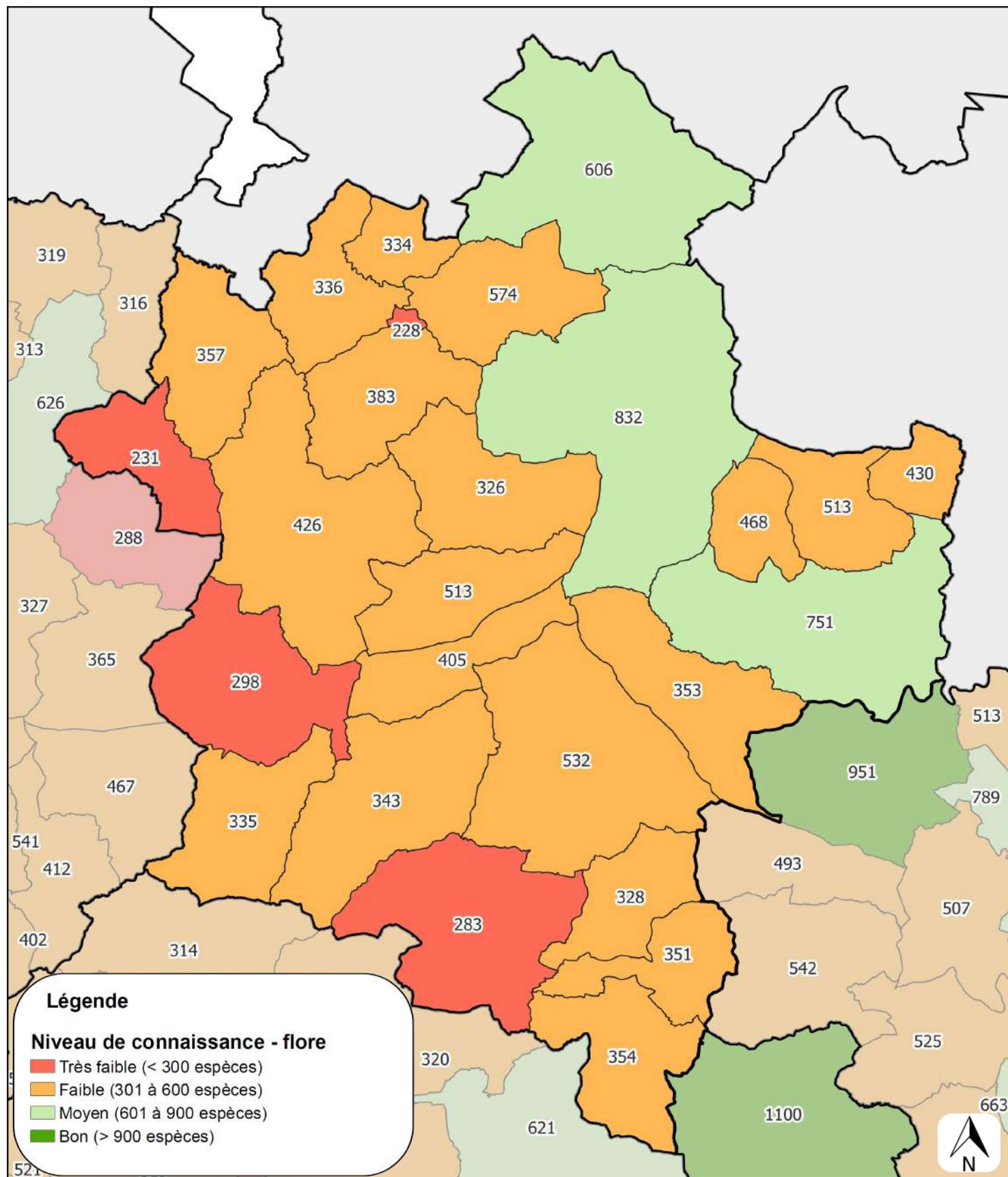
- 20 communes sont faiblement prospectées
- 5 communes ont une pression moyenne
- 1 commune est bien prospectée



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Toutes les communes du territoire sont concernées par une connaissance sur la flore plus ou moins lacunaire.

Pour 4 communes, le niveau de connaissance est considéré comme très faible avec moins de 300 espèces recensées, tandis que 3 communes ont un niveau de connaissance considéré comme moyen. Les 19 autres communes ont un niveau de connaissance faible (entre 300 et 600 espèces).

La commune de Chevaigné-du-Maine est celle avec le moins de connaissances : seulement 231 espèces recensées, ce qui représente 16 % de la flore mayennaise (au moins 1 440 espèces en Mayenne).

La commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson est celle avec le plus de connaissances : 832 espèces recensées soit 57 % de la flore mayennaise.

L'ESSENTIEL

- Un maximum de 832 espèces à Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Des connaissances lacunaires sur la majorité des communes
- 4 communes avec un niveau de connaissance très faible



DU TERRITOIRE

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 48 espèces jugées patrimoniales. 20 d'entre elles sont protégées à différentes échelles : 5 au niveau national, et 15 au niveau régional. 28 espèces présentent des statuts de conservation défavorables selon la classification des listes rouges de l'UICN : 1 est quasi-menacée en France, 1 est en danger critique d'extinction, 2 sont en danger, 6 sont vulnérables et 27 sont quasi-menacées en région Pays de la Loire (attention : les statuts peuvent se cumuler à différentes échelles). Cependant, parmi les plantes d'intérêt patrimonial, 8 n'ont pas été revues depuis plus de 25 ans et sont probablement éteintes sur le territoire. 20 plantes sont également déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement du lieu d'observation en ZNIEFF. A noter que parmi ces espèces, 7 sont en danger critique en Mayenne.

Une partie des espèces est présentée brièvement ci-dessous, en les regroupant par grands milieux,

Les tourbières et landes tourbeuses

Parmi les espèces patrimoniales recensées sur le territoire, 18 sont inféodées aux tourbières et landes tourbeuses.

Parmi ces espèces typiques, 3 espèces sont protégées en France : les **Rossolis intermédiaire et à feuilles rondes** (*Drosera intermedia* et *D. rotundifolia*) et le **Lycopode inondé** (*Lycopodiella inundata*), et 8 espèces sont protégées à l'échelle régionale : le **Trichophore d'Allemagne** (*Trichophorum cespitosum* subsp. *germanicum*), la **Narthécie des marais** (*Narthecium ossifragum*), la **Grassette du Portugal** (*Pinguicula lusitanica*), la **Violette des marais** (*Viola palustris*), le **Rhynchospora blanc** (*Rhynchospora alba*), le **Trèfle d'eau** (*Menyanthes trifoliata*), le **Jonc squarreux** (*Juncus squarrosus*) et la **Potentille des marais** (*Comarum palustre*).

Outre ces espèces protégées, de nombreuses espèces végétales sont inféodées aux tourbières et landes tourbeuses, dont une bonne partie est rare et en régression à l'échelle régionale et/ou départementale.

En effet, les tourbières constituent un milieu avec un fonctionnement particulier, dépendant de l'alimentation en eau qui provient des plateaux surplombant, et sont en forte régression. Cette diminution des zones tourbeuses est principalement due à l'eutrophisation et à l'abandon de ces secteurs, difficiles à exploiter, ou à leur modification (drainage, surpâturage, ...).

La communauté de communes du Mont des Avaloirs est, avec le nord-ouest mayennais, le secteur le plus riche en tourbières et landes tourbeuses, ce qui lui donne une forte responsabilité de conservation.

Les tourbières, constituées de matière organique mal décomposée, sont des puits de carbone, se formant sur des milliers d'années. Leur dégradation entraîne non seulement l'arrêt de cette fonction de puit de carbone, mais peut également engendrer le relargage dans l'atmosphère du carbone piégé dans la tourbe.



Rossolis à feuilles rondes



Lycopode inondé



Narthécie des marais



Grassette du Portugal

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore

Pelouses et landes



Parmi les espèces patrimoniales rencontrées sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs, certaines espèces sont inféodées aux pelouses acidiphiles et aux landes. Ces deux milieux peuvent exister indépendamment mais sont en général intriqués en mosaïque.

C'est le cas de la **Campanule à feuilles rondes** (*Campanula rotundifolia*), du **Nard raide** (*Nardus stricta*) ou encore de la **Cotonnière des bois** (*Omalotheca sylvatica*), toutes les 3 inscrites sur la liste rouge des Pays de la Loire. La dernière espèce n'a cependant pas été revue depuis plus de 20 ans et est probablement éteinte dans le département.

Parmi d'autres espèces typiques de ces milieux, on retrouve des espèces peu communes en Mayenne, souvent en régression, comme le **Siméthris à feuilles planes** (*Simethis matthiazzii*), la **Tubénaire à gouttes** (*Tuberaria guttata*), la **Potentille négligée** (*Potentilla neglecta*), le **Millepertuis à feuilles de lin** (*Hypericum linariifolium*).

Les landes sont des milieux principalement composés de chaméphytes (arbrisseaux plus ou moins rampants), représentés principalement dans le département par des **bruyères** (*E. cinerea*, *E. ciliaris*, *E. tetralix*). Selon les espèces de bruyères dominantes dans la lande, on différencie les landes sèches, les landes mésophiles et les landes humides.

Parmi les espèces typiques des landes, citons encore la **Callune** (*Calluna vulgaris*), l'**Ajonc d'Europe** (*Ulex europaeus*) ou encore la **Myrtille** (*Vaccinium myrtillus*), formant parfois dans le Mont des Avaloirs des faciès de landes, habitat connu uniquement de ce territoire dans le département.



Siméthris à feuilles planes



Tubénaire à gouttes



Bruyère à 4 angles

Cultures



Certaines espèces sont dites messicoles. Ce sont des plantes sauvages et spontanées, le plus souvent annuelles, qui poussent préférentiellement dans les cultures d'hiver (céréales, colza), dont elles suivent le cycle de développement, sans y avoir été semées. Ces plantes ont subi l'intensification agricole et ont donc régressé drastiquement dans toute l'Europe. Leur présence témoigne de la richesse et de la diversité écologique de l'agrosystème : elles hébergent ou nourrissent les pollinisateurs ou auxiliaires des cultures.

La **Camomille puante** (*Anthemis cotula*), la **Camomille des champs** (*Anthemis arvensis*), la **Renoncule des champs** (*Ranunculus arvensis*), le **Pavot argémone** (*Papaver argemone*), le **Tabouret des champs** (*Thlaspi arvense*) et le **Chrysanthème des moissons** (*Glebionis segetum*) sont 6 espèces de plantes messicoles patrimoniales présentes sur le territoire.

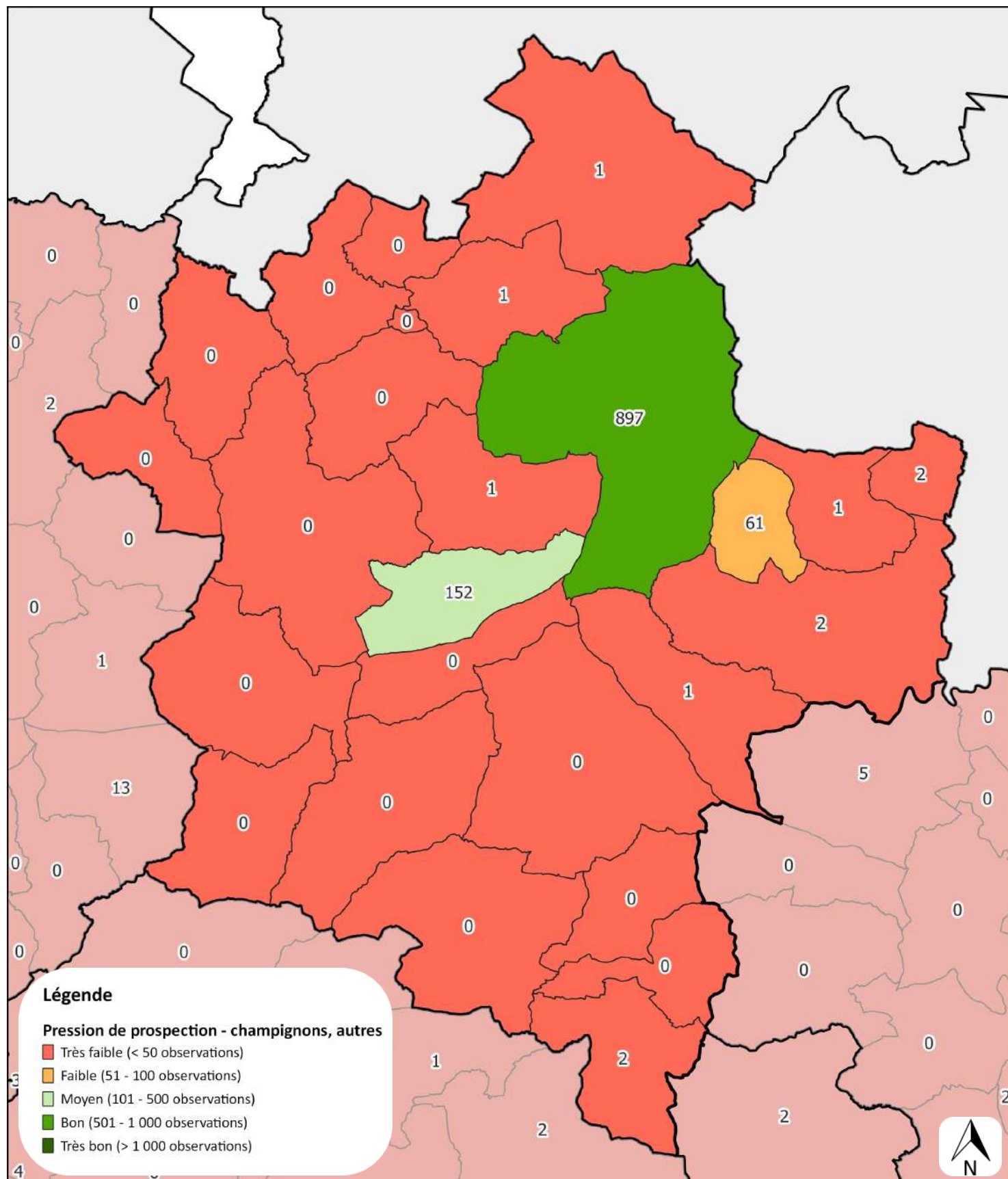


Chrysanthème des moissons

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les champignons et autres :
nombre d'observations



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La majorité du territoire révèle une très faible pression d'observation pour 23 communes (<2 observations) sur les 26 que compte le territoire du Mont des Avaloirs.

La commune de Boulay-les-Ifs dispose d'une pression d'observation faible avec 61 observations de champignons essentiellement. Villepail dispose d'une pression moyenne (152 observations) et bonne à Pré-en-Pail-Saint-Samson (897 observations). Ces observations sur ces 3 communes résultent de plusieurs études menées par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine et le Conseil Départemental de la Mayenne.

Des inventaires sur l'ensemble du territoire seraient intéressant à conduire afin de combler les lacunes de connaissance.

L'ESSENTIEL

- 23 communes sont très faiblement prospectées
- 3 communes ont une pression faible à bonne

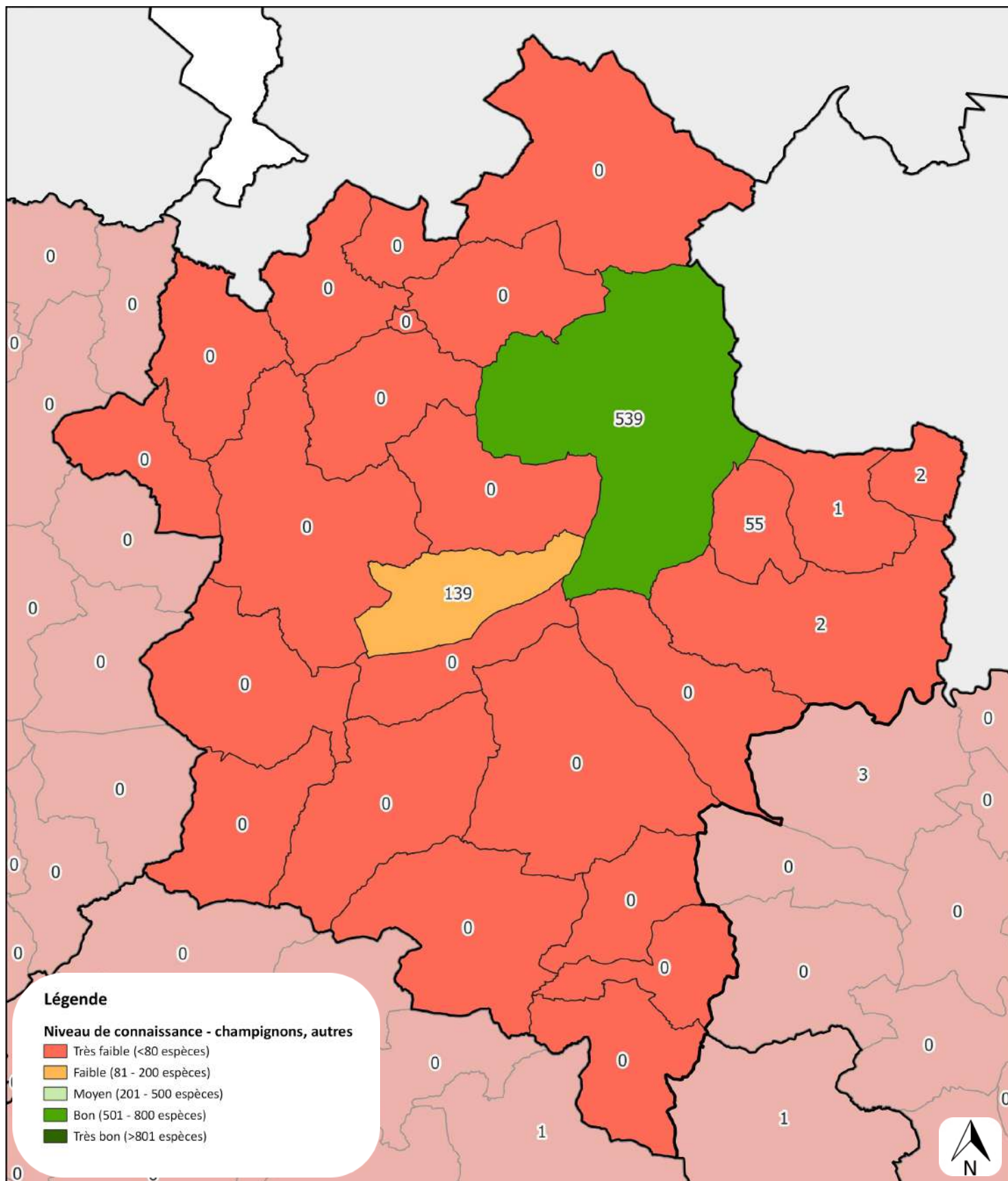


Calocère visqueuse -
Calocera viscosa, observé dans 8 communes

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les champignons et autres :
nombre d'espèces



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Les champignons sont de très bons indicateurs de la naturalité des milieux. Les études sur la Corniche de Pail, les Avaloirs et la forêt de Multonne ont permis de mettre en évidence plus de 600 espèces de champignons dont des espèces nouvelles pour la France.

Dans l'étude de Boittin réalisée en 2020, 41 espèces de champignons sont inscrites dans la liste rouge des champignons menacés de la Mayenne dont 2 espèces qui étaient considérées comme éteintes : *Dermoloma cuneifolium* et *Melanoleuca melaleuca*.

Le caractère bio-indicateur des champignons se mesure à partir du spectre biologique qui donne un état de la santé des écosystèmes forestiers. Les zones boisées étudiées par Boittin (en 2020 et 2024) ressortent comme en bon équilibre concernant les boisements naturels.

« D'une manière plus précise, les secteurs qui ont été le plus parcourus, c'est à dire les boisements issus d'une régénération naturelle, possèdent une forte diversité mycorhizienne. Diversité en majeure partie représentée par des mycorhiziens tardifs (*Amanita*, *Russula*, *Cortinarius*) qui dévoilent le stade mature de l'essentiel du peuplement. En revanche les plantations monospécifiques de résineux sont l'opposé. Bien que l'on y observe parfois une abondante production de sporophores, elles cachent ou dissimulent en fait une diversité médiocre et une relative monotonie spécifique. » Boittin, 2024. Expertise Mycologique de la Corniche de Pail, Étude réalisé à la demande du Conseil Départemental de la Mayenne.

L'ESSENTIEL

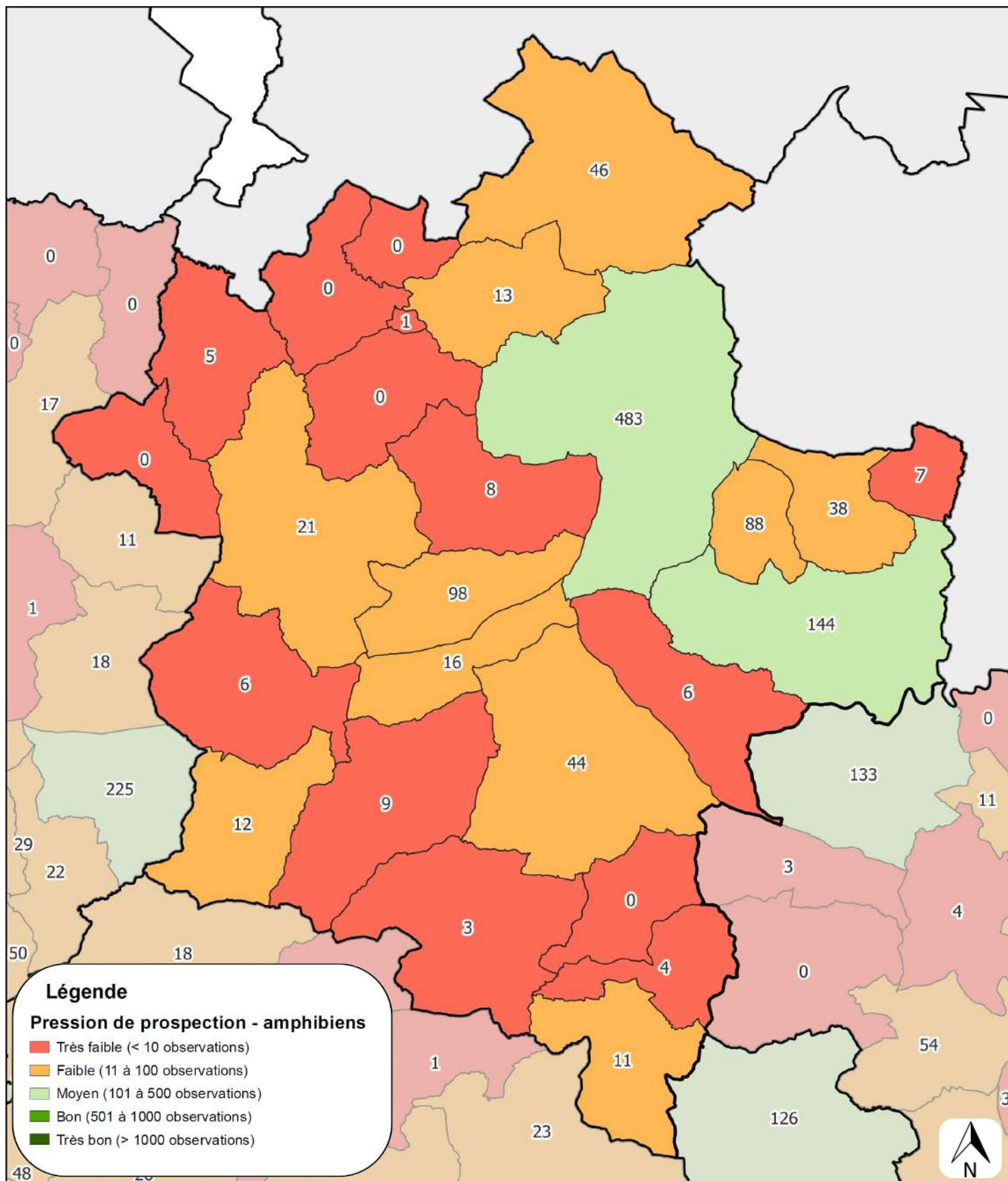
- Un maximum de 539 espèces à Pré-en-Pail-Saint-Samson
- Une diversité mycologique remarquable sur les sites étudiés
- Des connaissances très lacunaires : 24 communes avec un niveau de connaissance très faible



Dermoloma cuneifolium



Melanoleuca melaleuca



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Les données concernant les amphibiens sont considérées comme très faibles pour la majeure partie du territoire du Pays du Mont des Avaloirs (14 communes).

Il y a même 4 communes du territoire qui n'ont aucune donnée concernant ce groupe : Chevaigné-du-Maine, La Pallu, Neuilly-le-Vendin et Saint-Aubin-du-Désert.

10 communes ont un nombre d'observations faible compris entre 11 et 98. Les 2 dernières communes : Prê-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids ont un nombre de données moyen avec respectivement 483 et 144 observations.

Il serait intéressant d'effectuer des inventaires spécifiques sur les amphibiens pour combler les lacunes.

L'ESSENTIEL

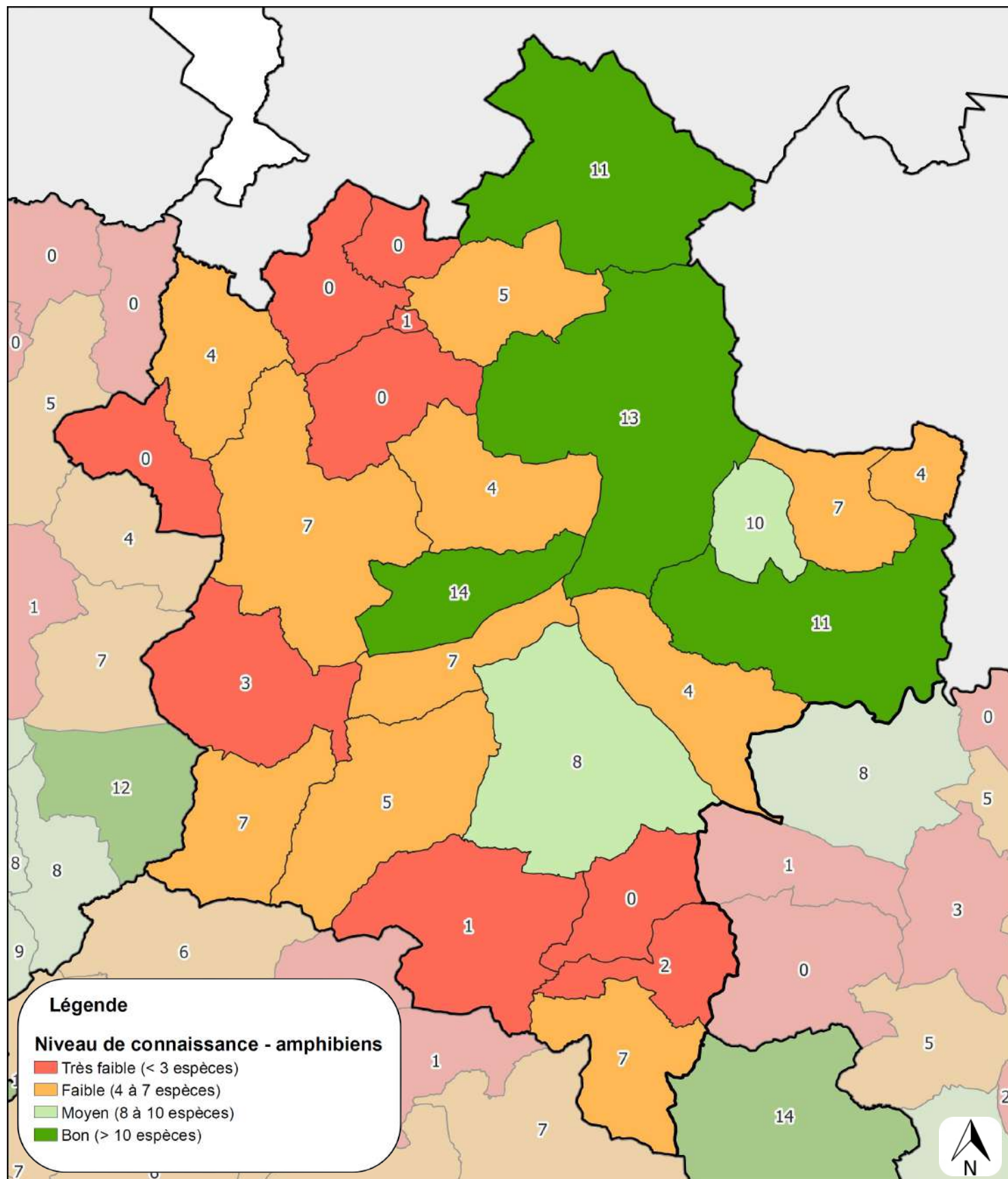
- Groupe taxonomique peu étudié
- Niveau de connaissance très faible pour 14 communes ,dont 5 communes sans aucune donnée
- 10 communes avec une connaissance faible
- 2 communes avec une connaissance moyenne



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

En Mayenne, 14 espèces et 2 hybrides d'amphibiens sont actuellement connus. Sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs, 13 espèces et 1 hybride sont présents. Parmi eux, 7 amphibiens sont considérés comme patrimoniaux : l'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*), la **Grenouille verte** (*Pelophylax ssp*), **Grenouille rousse** (*Rana temporaria*), la **Rainette verte** (*Hyla arborea*), le **Triton alpestre** (*Ichtyosaura alpestris*), le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) et le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*).

9 communes disposent d'une diversité spécifique très faible d'amphibiens avec 5 communes qui n'ont pas d'espèce recensée.

11 communes ont une diversité d'amphibiens connue comme faible (entre 4 et 7 espèces) et 2 communes ont une diversité moyenne (entre 8 à 10 espèces recensées).

Enfin, Lignéres-Orgères, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Villepail ont une bonne diversité (> 8 espèces recensées).

L'ESSENTIEL

- Territoire avec un fort potentiel, 13 espèces recensées sur 14 présentes en Mayenne
- 20 communes avec une diversité faible à nulle
- 4 communes avec une bonne diversité

Les observations remarquables

- La **Grenouille rousse** est une espèce discrète, sortant de sa phase hivernale dès janvier et dont les observations d'adultes restent rares. En effet, la plupart des relevés concernent les pontes, qui forment de grands amas gélatineux au sein de dépressions humides ou de fossés forestiers. Sur le territoire, cette espèce n'a été recensée que sur 9 des 26 communes.

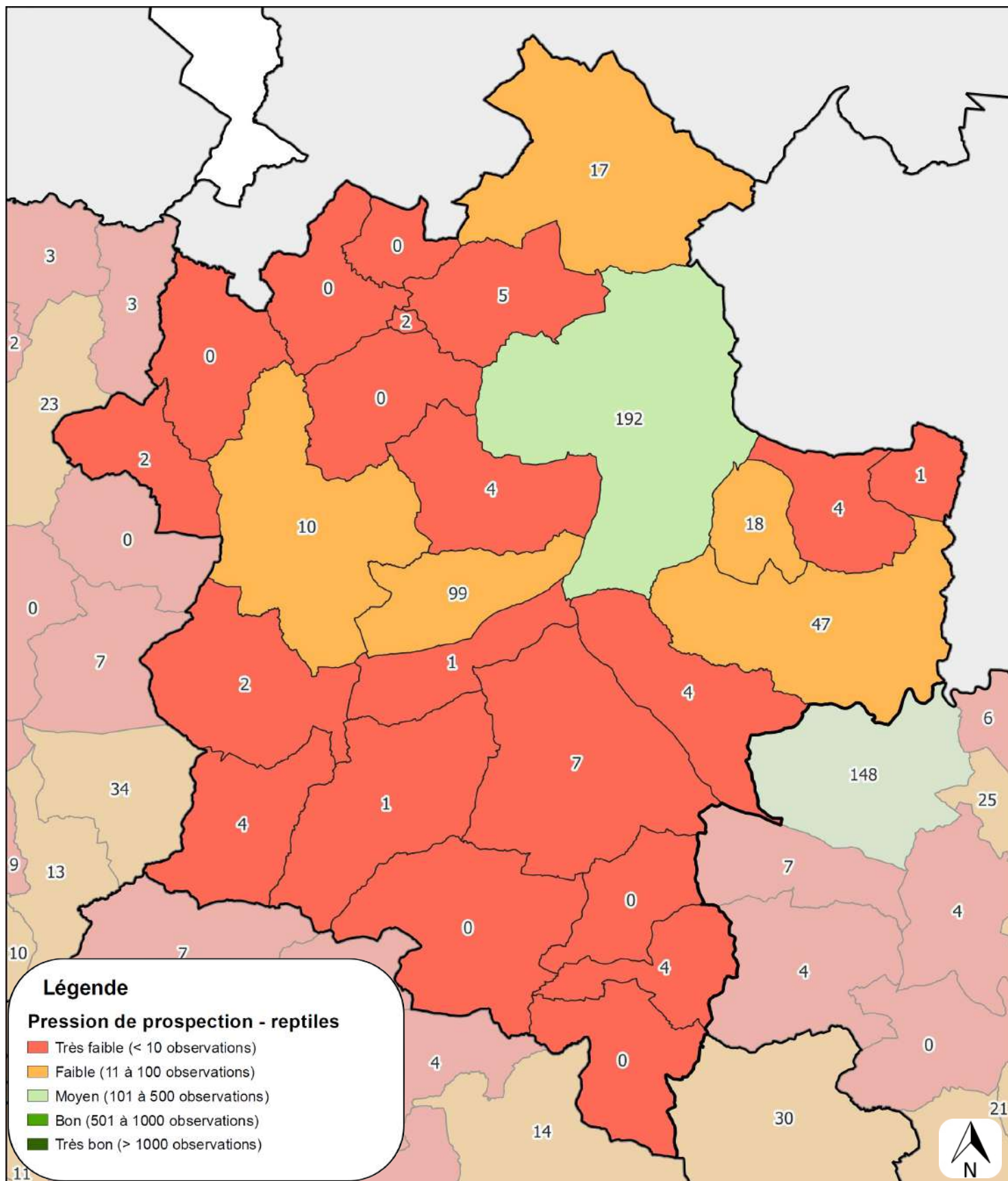
- Découvert en 1858 dans la région de Nantes, le **Triton de Blasius** (*Triturus x blasii*) est un hybride issu du croisement entre le **Triton crêté** et le **Triton marbré**, dont les aires géographiques se croisent en Mayenne. Les mâles sont stériles, tandis que les femelles ne sont que partiellement fertiles. Ainsi, ces dernières peuvent se reproduire avec une espèce parentale, diminuant les caractéristiques d'une des deux espèces à chaque génération. Au sein du territoire, l'hybride a été recensé au sein de 3 communes. Son observation est intéressante puisqu'elle témoigne de la présence des deux espèces parentes.



Pontes de Grenouille rousse – *Rana temporaria*



Triton de Blasius – *Triturus x blasii*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Les reptiles sont des animaux relativement discrets, fuyant devant l'homme. Leur densité est généralement assez faible et ils présentent une excellente homochromie dans la végétation. Ils sont tous protégés à l'échelle nationale depuis 2007.

La pression de prospection sur le territoire de la communauté de communes est en grande majorité très faible puisque 20 communes recensent moins de 10 observations. Parmi elles, 7 communes n'ont aucune donnée collectée. Il s'agit de : Courcité, La Pallu, Neuilly-le-Vendin, Saint-Aignan-de-Couptrain, Saint-Aubin-du-Désert et Saint-Germain-de-Coulamer. Ces communes mériteraient des inventaires spécifiques pour combler les manques de connaissances.

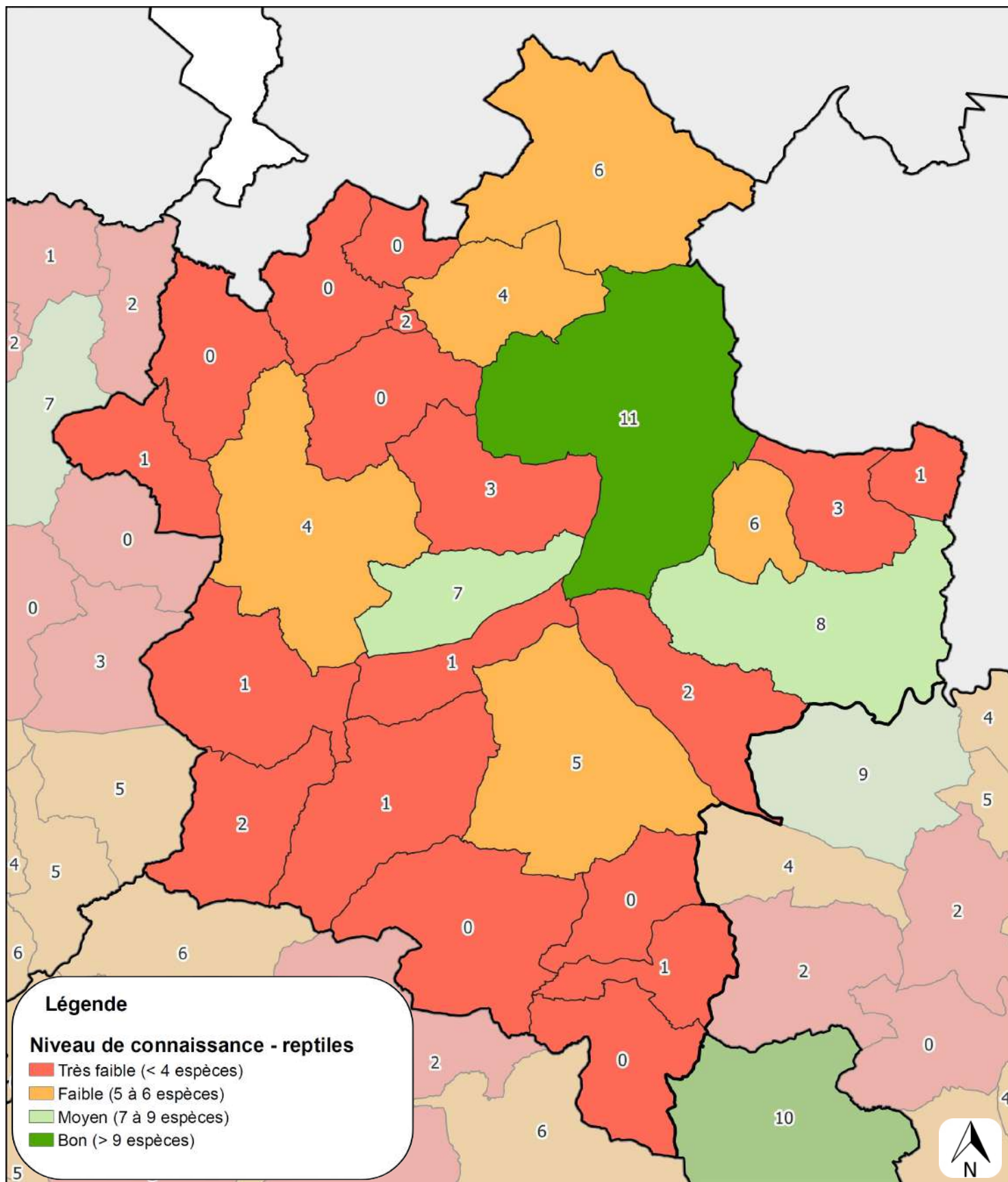
Les communes de Lignières-Orgères, Javron-les-Chapelles, Boulay-les-Ifs, Saint-Pierre-des-Nids et Villepail ont une pression de prospection faible, avec respectivement 17, 10, 18, 47 et 99 données recensées.

Pré-en-Pail-Saint-Samson présente une pression de prospection moyenne (192 observations).

L'ESSENTIEL

- Groupe taxonomique peu étudié
- La pression de prospection est très faible sur 20 communes, dont 7 sans aucune donnée
- 5 communes ont une pression de prospection faible
- Seule Pré-en-Pail-Saint-Samson présente une pression d'observation moyenne





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

En Mayenne, 13 espèces de reptiles sont actuellement connues. Sur la communauté de communes du Mont des Avaloirs, 9 espèces ont été observées. Parmi elles, 4 sont considérées patrimoniales : la **Couleuvre helvétique** (*Natrix helvetica*), la **Vipère péliade** (*Vipera berus*), la **Coronelle lisse** (*Coronella austriaca*) et le **Lézard vivipare** (*Zootoca vivipara*).

18 communes présentent un niveau de connaissance très faible, avec moins de 4 espèces inventoriées. 7 d'entre elles n'ont pas d'espèce recensée. 5 communes ont un niveau de connaissance faible (de 4 à 5 espèces observées).

Les communes de Villepail et Saint-Pierre-des-Nids ont une diversité spécifique moyenne comprise entre 7 et 9 espèces. Enfin, Pré-en-Pail-Saint-Samson dispose d'une bonne diversité avec 11 espèces recensées.

L'ESSENTIEL

- Territoire avec un fort potentiel, 9 espèces recensées sur 13 présentes en Mayenne
- Seule la commune de Pré-en-Pail-Saint-Samson possède un niveau de connaissance bon avec 11 espèces connues
- 2 communes ont un niveau de connaissance moyen
- 23 communes ont un niveau de connaissance faible à très faible

Les observations remarquables

- La **Vipère péliade** est l'une des deux espèces de vipère présente en région Pays de la Loire. Elle occupe des milieux variés : bocages, landes, milieux tourbeux. Pour autant, ses effectifs sont en net déclin du fait de la fragmentation des habitats et de sa réputation. Très sensible au réchauffement climatique, une reconstitution et une protection des talus enherbés, des haies bocagères ainsi que des milieux humides seraient nécessaires pour limiter son déclin.

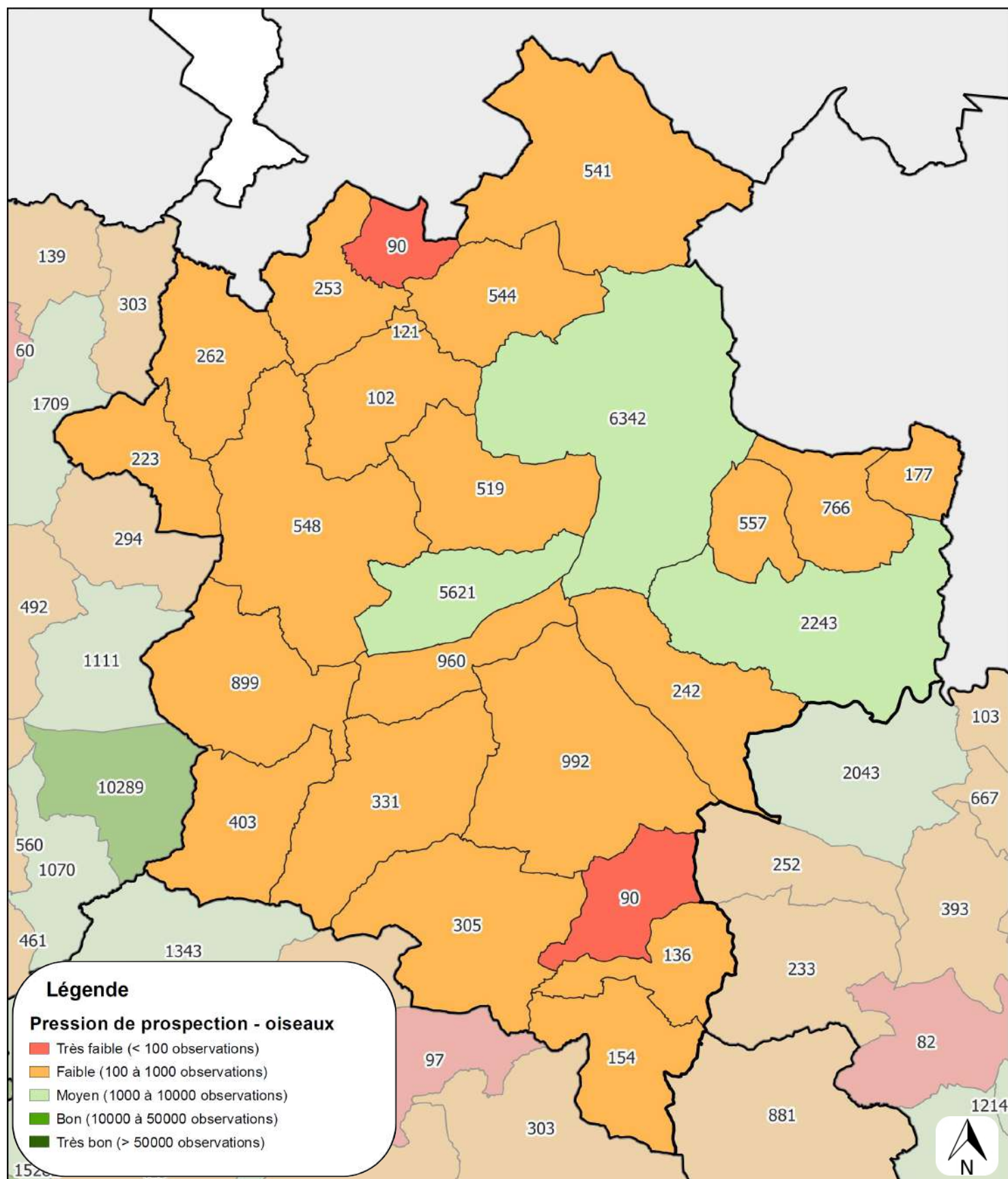
- Le **Lézard vivipare** est, comme son nom l'indique, une espèce qui met bas, contrairement au Lézard des murailles qui pond des œufs. Il recherche des climats plutôt frais et humides, d'où l'importance de la protection du bocage humide. Cette espèce est présente sur 8 des 26 communes du Mont des Avaloirs.



Vipère péliade – *Vipera berus*



Lézard vivipare – *Zootoca vivipara*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La pression de prospection est en majorité faible avec 21 communes recensant entre 100 et 1000 observations. 2 communes ont une pression de prospection très faible variant de 52 à 100 données : Saint-Aubin-du-Désert et La Pallu.

Enfin, 3 communes ont une pression de prospection moyenne. Il s'agit de Saint-Pierre-des-Nids, Villepail et Pré-en-Pail-Saint-Samson qui recensent respectivement 2 243, 5 621 et 6 342 données. Cette différence de connaissances s'explique par la présence des sites de la Corniche de Pail et du Mont des Avaloirs sur lesquels des inventaires spécifiques sur les oiseaux ont été conduits.

L'ESSENTIEL

- La pression de prospection est faible sur 21 communes
- Elle est très faible sur 2 communes et moyenne sur 3 communes



Martin-pêcheur d'Europe – *Alcedo atthis*



Bergeronnette des ruisseaux – *Motacilla cinerea*

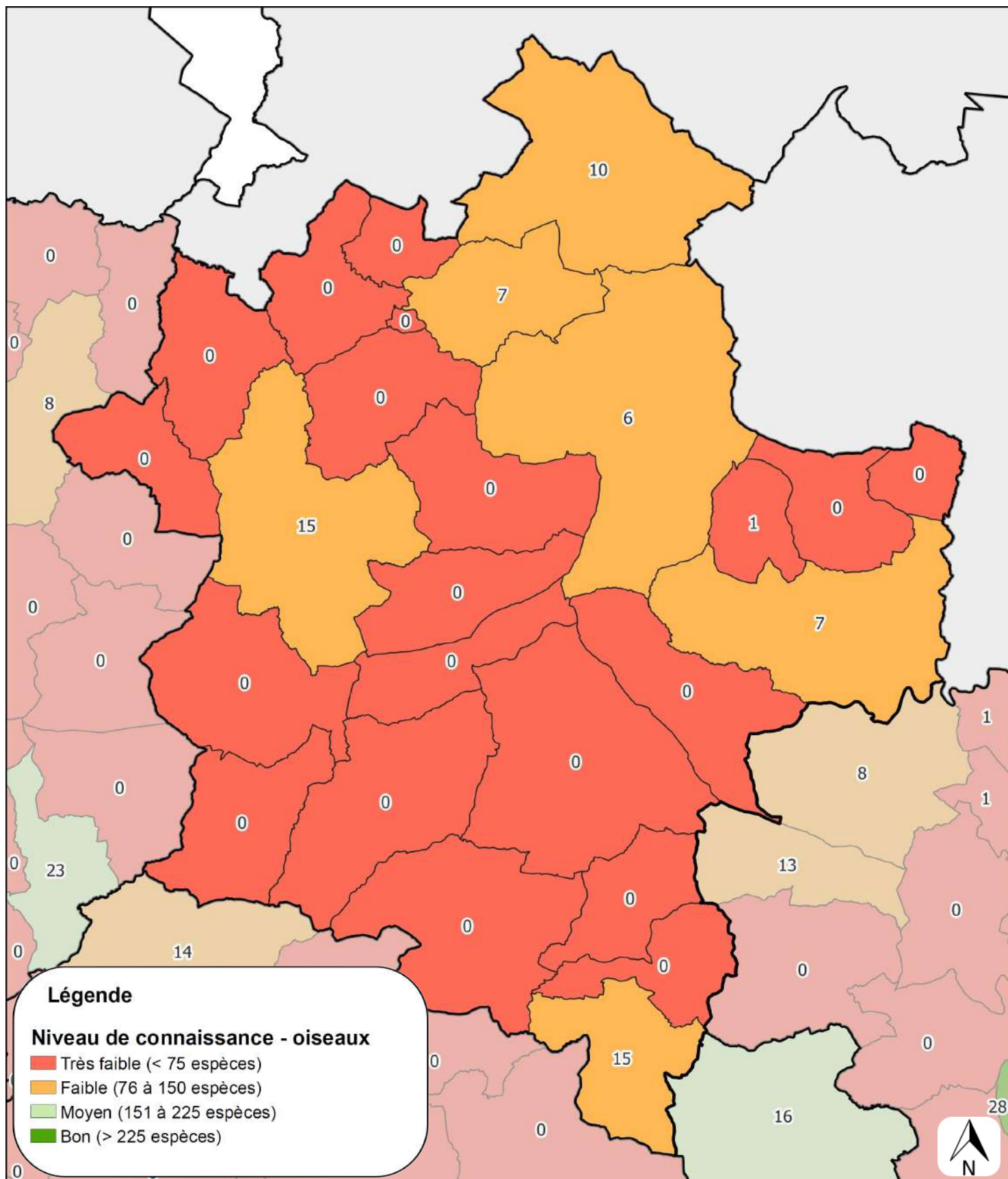


Pic vert – *Picus viridis*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

A l'image de la pression de prospection, le niveau de connaissance est majoritairement très faible puisque 20 communes recensent moins de 75 espèces et 6 communes recensent entre 76 et 150 espèces d'oiseaux.

Il serait intéressant de mener des inventaires complémentaires afin de combler les lacunes sur ce groupe taxonomique.

L'ESSENTIEL

- 20 communes ont un niveau de connaissance faible
- 6 communes ont un niveau de connaissance très faible
- Le niveau de prospection est très lacunaire sur l'ensemble de la communauté de communes



Pinson des arbres – *Fringilla coelebs*



Nuée d'étourneaux sansonnets – *Sturnus vulgaris*

Au sein du territoire de l'intercommunalité, 171 espèces d'oiseaux différentes ont été recensées, sur environ 250 connues à l'échelle départementale. Parmi elles, **154 sont protégées au niveau national et 67 sont patrimoniales**. Parmi elles, certaines sont **déterminantes pour la désignation des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique**, ce qui signifie que leur présence peut justifier le classement d'un lieu en ZNIEFF. Enfin, d'autres espèces **sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux** et peuvent justifier d'un classement d'un site en Zone de Protection Spéciale.

L'avifaune liée à l'agriculture

L'agriculture recouvre 82 % d'occupation du sol au sein de l'intercommunalité. Plus spécifiquement, les cultures occupent 57 % de cette même surface. Ainsi, le cortège d'oiseaux inventorié sur ce territoire est principalement lié aux grandes cultures, comme, par exemple, le **Vanneau huppé** (*Vanellus vanellus*), l'**Alouette des Champs** (*Alauda arvensis*), le **Bruant proyer** (*Emberiza calandra*) ou encore le **Busard Saint-Martin** (*Circus cyaneus*). Ce dernier se nourrit à 90 % de campagnols et niche au sein des cultures de blé ou d'orge. Il est protégé au niveau national et est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Les prairies occupent, quant à elles, 43 % des surfaces agricoles et abritent de nombreuses espèces pour la reproduction ou la recherche de nourriture. La richesse de haies et de vieux arbres creux font le bonheur de la **Chouette chevêche** (*Athene noctua*), du **Hibou moyen-duc** (*Asio otus*), de la **Mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus*) ou encore de la **Huppe fasciée** (*Upupa epops*).

L'avifaune forestière

L'avifaune forestière est relativement bien installée grâce aux 14,5 % de surface boisée au sein du Pays du Mont des Avaloirs. On retrouve ainsi l'**Autour des Palombes** (*Accipiter gentilis*), la **Cigogne noire** (*Ciconia nigra*), dont au moins 1 couple est nicheur sur le territoire de la communauté de communes, la **Mésange noire** (*Periparus ater*) ou encore le **Pic noir** (*Dryocopus martius*).



Busards Saint-Martin – *Circus cyaneus*



Vanneaux huppés – *Vanellus vanellus*



Chouette chevêche – *Athene noctua*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les oiseaux

Avifaune liée aux landes

La présence de grandes surface de zones de landes permet d'accueillir une avifaune très particulière. On y retrouve en nidification le Busard Saint-Martin déjà cité, l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et la Fauvette pitchou (*Sylvia undata*). Les grandes étendues de landes présentes sur la corniche de Pail sont les seuls sites de nidification de ses deux espèces en Mayenne.



Engoulevent d'Europe – *Caprimulgus europaeus*



Fauvette pitchou – *Sylvia undata*

Avifaune liée au bâti

De nombreuses espèces d'oiseaux sont étroitement liées au patrimoine bâtis (églises, granges ou anfractuosités des immeubles ou des maisons) où elles nichent et parfois s'y nourrissent. C'est le cas du **Martinet noir** (*Apus apus*), de l'**Hirondelle de fenêtre** (*Delichon urbicum*), de l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*), du **Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochrurus*), du **Moineau domestique** (*Passer domesticus*) ou du **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*).



Rougequeue noir - *Phoenicurus ochrurus*

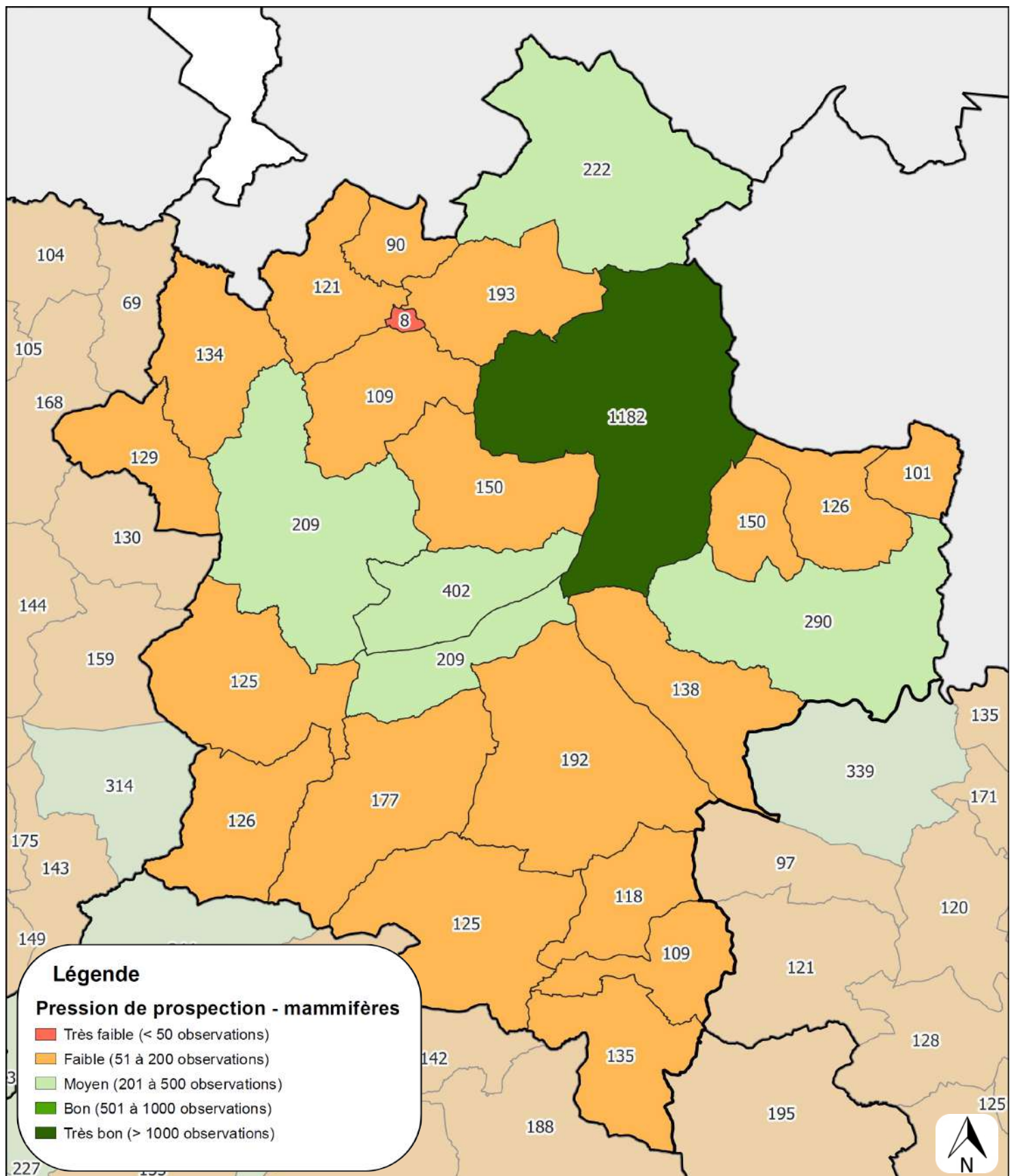


Martinet noir – *Apus apus*

biodiversité

Les mammifères : nombre d'observations

DU TERRITOIRE



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La pression de prospection des mammifères est faible sur une majorité du territoire. En effet, 19 des 26 communes recensent entre 50 et 200 observations et la commune de Couptrain en compte moins de 50 (pression d'observation très faible).

5 communes ont une pression de prospection moyenne et 1 commune (Pré-en-Pail-Saint-Samson) avec une pression d'observation très bonne : 1 182 observations.

Un effort de prospection serait à mettre en place par l'intermédiaire d'inventaires ciblés sur les mammifères qui regroupent à la fois des espèces protégées, des espèces chassables et des espèces susceptibles d'engendrer des dégâts. Par ailleurs la détectabilité des différentes espèces est très variable et nécessite l'emploi de méthode d'inventaires particulières.

L'ESSENTIEL

- 19 communes sont très faiblement prospectées
- 5 communes sont moyennement prospectées
- Pré-en-Pail-Saint-Samson est l'unique commune avec une pression de prospection très bonne



Lapin de garenne - *Oryctolagus cuniculus*

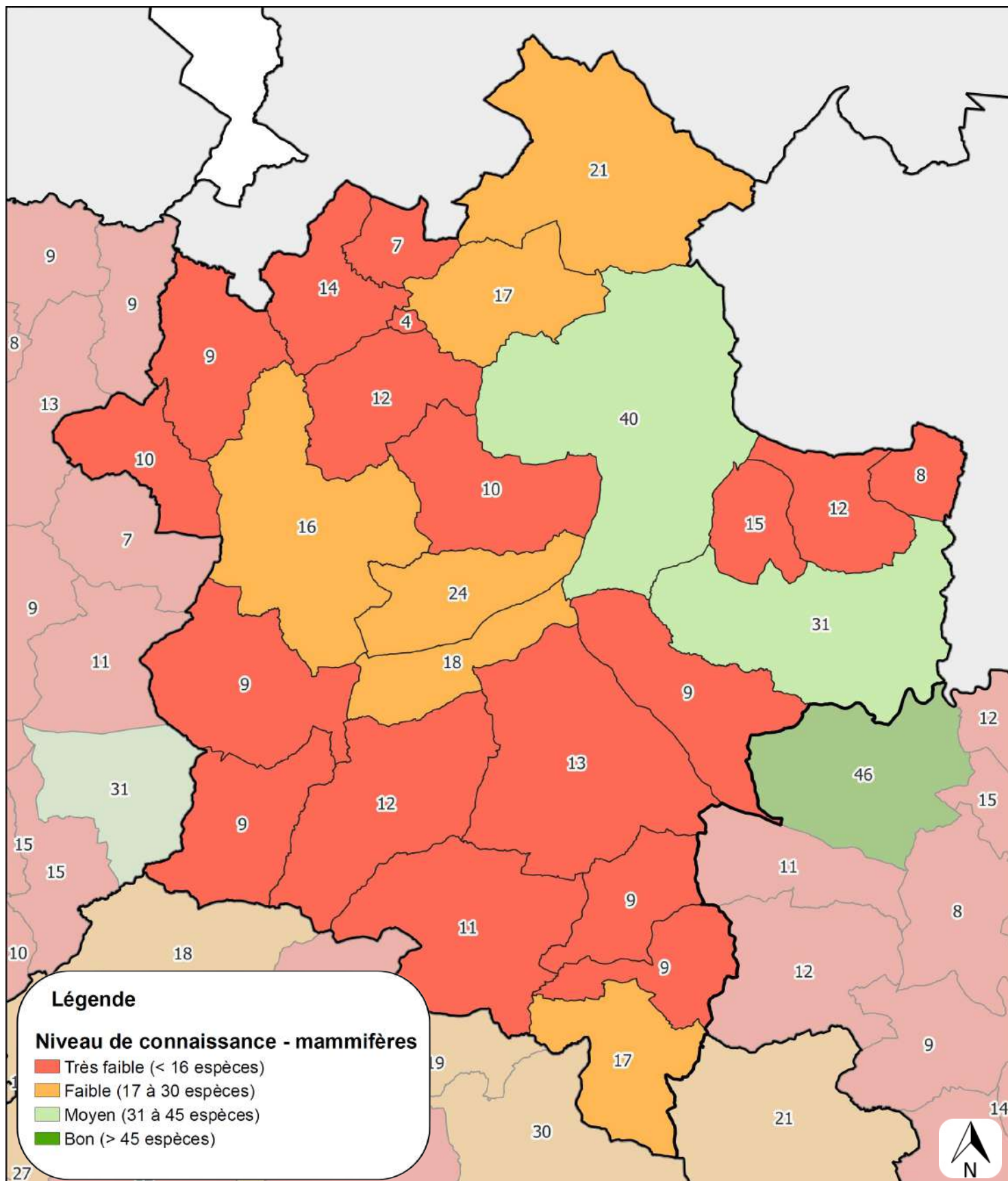


Chevreuil européen – *Capreolus capreolus*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

18 communes ont un niveau de connaissance très faible avec moins de 16 espèces de mammifères connues. 6 communes ont un niveau de connaissance faible. Les communes de Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids comptent quand à elles 40 et 31 espèces de mammifères, les plaçant comme communes à niveau de connaissance moyen. Des prospections supplémentaires, axées sur les mammifères, seraient à réaliser afin de combler le manque de connaissance.

En Mayenne, 60 espèces de mammifères sont connues, dont 19 espèces de chauves-souris, toutes protégées à l'échelle nationale. Au Pays du Mont des Avaloirs, 56 espèces de mammifères ont été recensées, dont 17 chauves-souris.

L'ESSENTIEL

- 18 communes ont un niveau de connaissance très faible
- 6 communes ont un niveau de connaissance faible
- Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids ont un niveau de connaissance modéré



Loutre d'Europe – *Lutra lutra*

Les chauves-souris

11 des 17 espèces de chauves-souris inventoriées sur le territoire sont patrimoniales. Les chauves-souris jouent un rôle primordial dans la régulation des insectes, notamment des ravageurs pour l'agriculture et la sylviculture.

Certaines espèces sont liées aux arbres, gîtant dans des cavités, comme la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*), le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteinii*) et la **Barbastelle d'Europe** (*Barbastella barbastellus*).

D'autres espèces sont liées aux bâtiments, se logeant dans de vastes combles : **Grand Murin** (*Myotis myotis*), **Murin à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*), ou dans de plus petites interstices : **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*), **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*). Les églises et d'autres bâtiments anciens accueillent des chauves-souris sur le territoire. Des sites d'hibernation sont également connus dans les caves et sous-sols.

Les mammifères remarquables

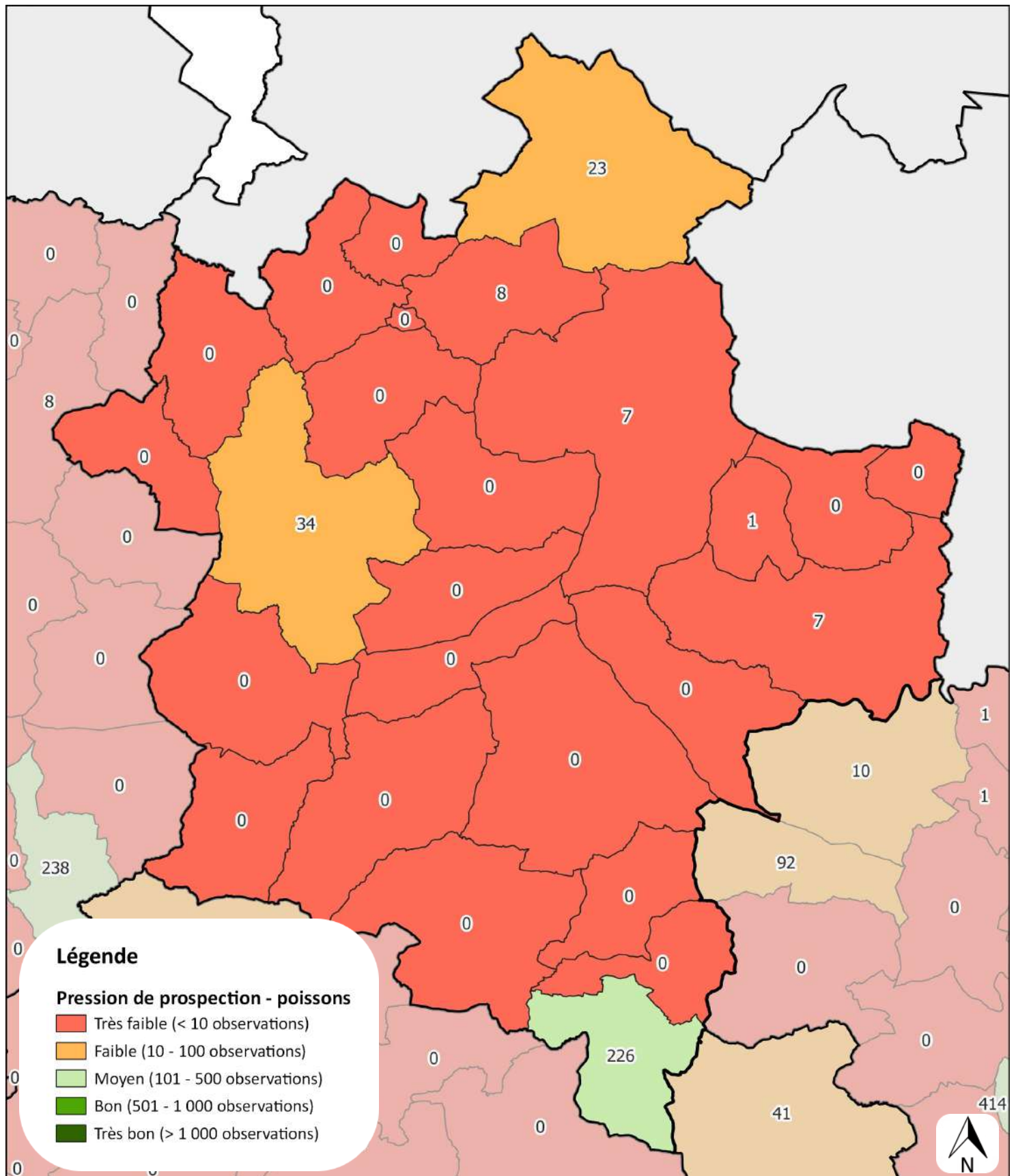
- La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) est une espèce protégée nationalement, inscrite aux annexes II et IV de la Directive Européenne Habitat-Faune-Flore et classée « Quasi Menacée » à l'échelle régionale. Elle a été détectée sur 2 communes (Averton et Saint-Pierre-des-Nids), souvent grâce aux indices qu'elle laisse sur son passage. C'est une espèce vivant dans les cours d'eau riches en poissons et peu pollués. La restauration de certains cours d'eau et l'arrêt de la chasse de cette espèce ont favorisé sa re-colonisation naturelle à l'échelle nationale.

- L'**Hermine** (*Mustela erminea*), est un mustélidé classé « Vulnérable » à l'échelle régionale et dont les effectifs ont chuté depuis les années 60, suite à la disparition des haies, à l'intensification agricole et à la fragmentation des habitats. Sur le territoire, elle n'a été recensée que sur la commune de Saint-Pierre-des-Nids.

biodiversité

Les poissons : nombre d'observations

DU TERRITOIRE



A horizontal scale bar with markings at 0, 4, and 8 km. Below the bar, a segment is marked with 0 and 400 m.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Sur le territoire, 23 des 26 communes disposent d'un effort de prospection très faible, voire nul sur 19 communes. Seule la commune de Saint-Germain-de-Coulamer est considérée comme moyenne avec 226 observations.

Des efforts de prospection seraient à effectuer sur le territoire afin de combler le manque de connaissance.

L'ESSENTIEL

- Groupe taxonomique très peu étudié
- 23 communes avec un effort de prospection très faible, voir nul sur 19 communes
- Saint-Germain-de-Coulamer a une pression moyenne
- Effort de prospection à effectuer



Spirlin - *Alburnoides bipunctatus*

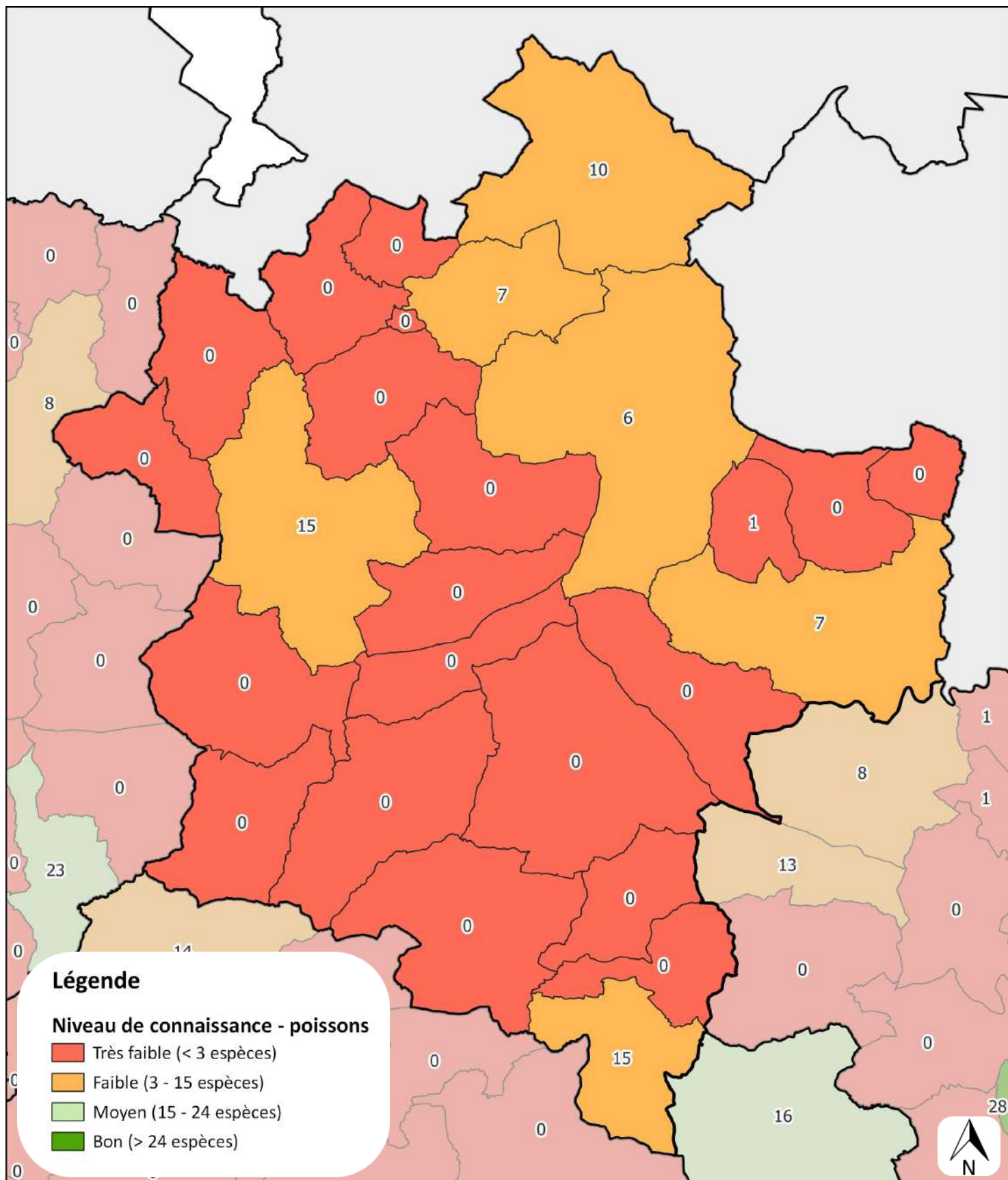


Loche des rivières - *Cobitis taenia*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les poissons :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

20 communes ont un niveau de connaissance très faible alors que 6 communes ont un niveau de connaissance faible.

Sur le territoire, 20 espèces de poissons ont été recensées dont 7 sont patrimoniales : le **Spirilin** (*Alburnoides bipunctatus*), l'**Anguille d'Europe** (*Anguilla anguilla*), le **Barbeau commun** (*Barbus barbus*), la **Loche de rivière** (*Cobitis taenia*), le **Brochet** (*Esox lucius*), la **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*) et la **Truite commune** (*Salmo trutta*).

Des efforts de prospection pourraient être effectués sur le territoire afin de combler le manque de connaissance.

L'ESSENTIEL

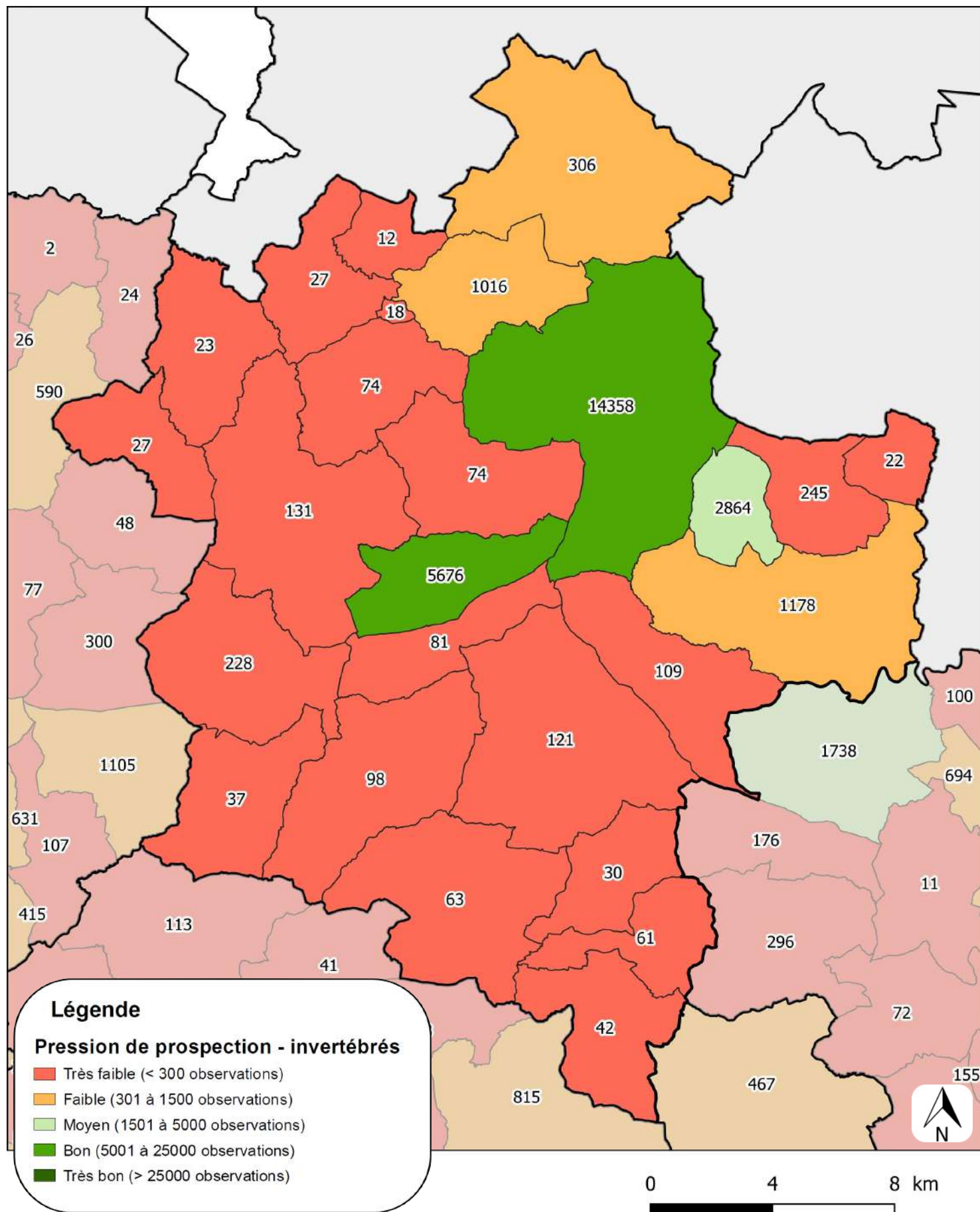
- 20 communes avec un niveau faible de connaissance, 6 très faible
- 7 espèces de poissons patrimoniaux
- Effort de prospection à effectuer



Lamproie de Planer - *Lampetra planeri*



Brochet - *Esox lucius*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Les connaissances concernant les invertébrés sont considérées comme faibles à très faibles sur 23 communes.

Seules 3 communes ont une pression de prospection moyenne à bonne : Boulay-les-Ifs (2864 observations), Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villepail (plus de 5000 observations). Cette hausse de connaissance sur ces communes est liée à la présence de la Corniche de Pail et du Mont des Avaloirs qui sont des grands sites naturels qui ont fait l'objet de nombreux inventaires entomologiques.

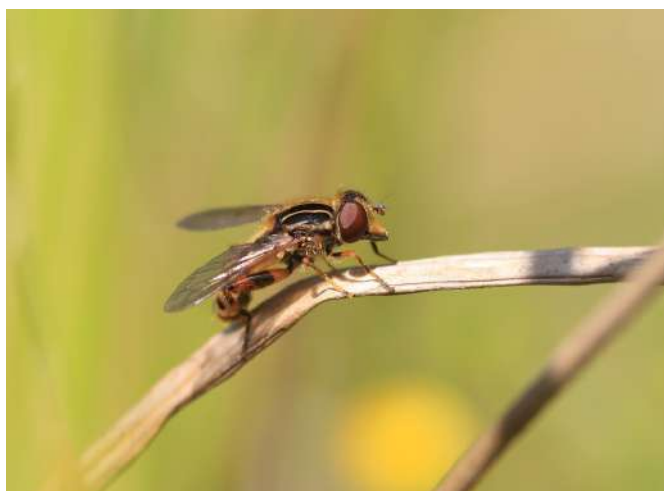
Les invertébrés comprennent de nombreuses espèces, avec des groupes assez connus (libellules, papillons, orthoptères) et d'autres plus discrets ou moins étudiés (syrphes, bourdons, araignées, ...). Il serait intéressant de conduire des inventaires sur l'ensemble du territoire pour combler le manque de connaissance.

L'ESSENTIEL

- 23 communes ont un niveau de connaissance faible à très faible
- Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villepail ont le plus d'observations



Bourdon – *Bombus* sp



Anasimyia lineata



Grand Paon de Nuit – *Saturnia pyri*

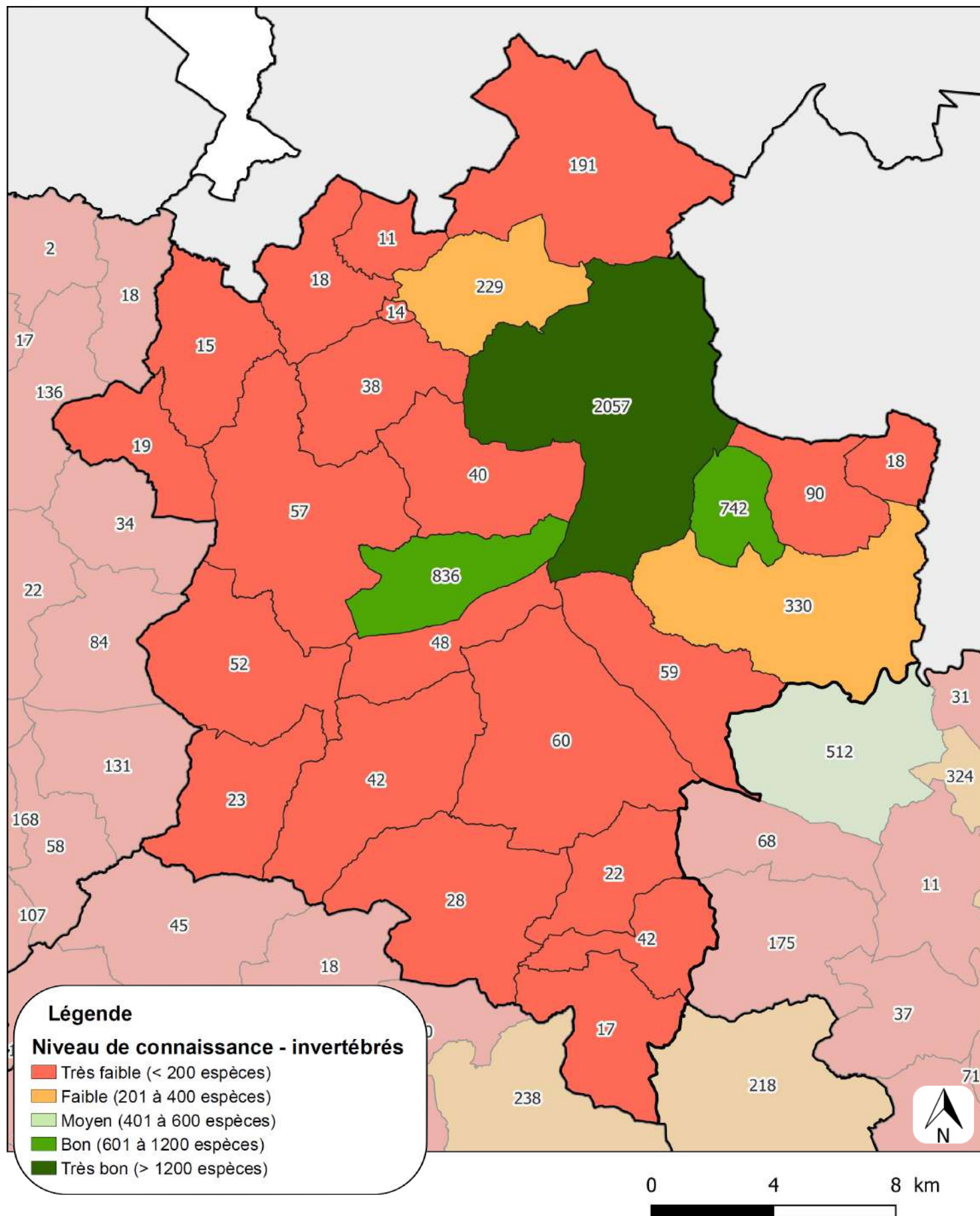


Tabac d'Espagne – *Argynnis paphia*

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

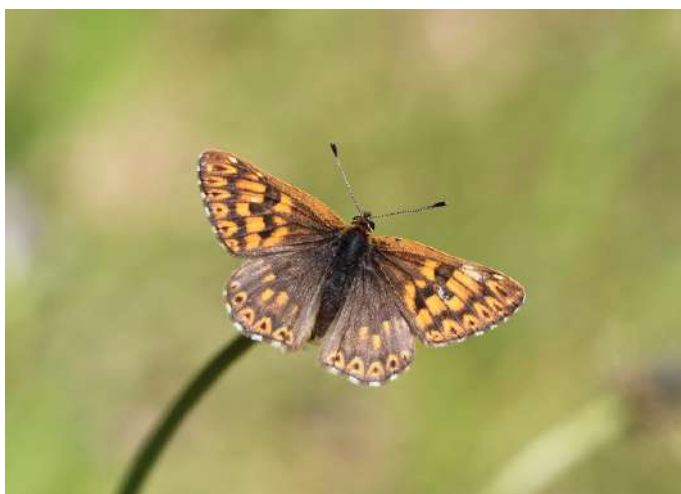
En Mayenne, plusieurs milliers d'insectes sont connus. Les groupes les plus inventoriés étant les papillons de jour, les odonates (libellules) et les orthoptères (criquets et sauterelles), compte environ 200 espèces. D'autres groupes moins étudiés en Mayenne, comme les coléoptères et les papillons de nuit, sont très nombreux avec environ 2 400 espèces. À ceux-là, s'ajoutent encore de nombreuses familles d'insectes comme les diptères (mouches, syrphes), les hémiptères (punaises), les hyménoptères (fourmis, abeilles, guêpes, ...).

Sur le Pays du Mont des Avaloirs, le niveau de connaissance des invertébrés est faible à très faible pour 23 communes. 2 autres communes ont un niveau faible. En revanche, les communes de Villepail et Boulay-les-Ifs disposent d'une bonne connaissance avec respectivement 836 et 742 espèces recensées. Enfin, le niveau de connaissance de Pré-en-Pail-Saint-Samson est très bon avec 2 057 espèces.

Le niveau de connaissance global à l'échelle de l'intercommunalité est en grande partie liée aux communes de Villepail, Boulay-les-Ifs et Pré-en-Pail-Saint-Samson. Le nombre d'espèces d'invertébrés recensé atteint 2 404 espèces, ce qui est remarquable. Il s'agit du territoire mayennais qui compte le plus d'invertébrés connus. Parmi ces espèces, 24 sont considérées comme patrimoniales.

L'ESSENTIEL

- Connaissance du territoire localisée sur 3 communes
- 2 404 espèces connues dont 24 sont patrimoniales
- Pré-en-Pail-Saint-Samson est la commune avec le plus de connaissances sur les invertébrés en Mayenne avec 2 057 espèces recensées



Lucine - *Hamearis lucina*



Cétoine variable - *Gnorimus variabilis*

Parmi les données rassemblées figurent les observations d'espèces jugées déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire. Cela signifie que leur présence peut justifier le classement d'un lieu d'observation en Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Ces espèces font parties des espèces dites patrimoniales. Elles sont présentées brièvement ci-dessous, en les regroupant selon leurs habitats.

Zones humides et tourbières



Les zones humides regroupent une mosaïque de milieux (cours d'eau, étangs, mares, tourbières) indispensables à la reproduction de certaines espèces d'invertébrés, telles que les libellules dont les larves se développent dans l'eau. Sur le territoire, nous recensons plusieurs espèces de libellules remarquables. L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*), protégé nationalement, est lié aux cours d'eau bien oxygénés et ensoleillés. Il a été recensé sur 12 communes. Les larves de **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) se développent dans les débris végétaux qui s'accumulent entre les racines immergées des arbres présents sur la rive des zones calmes des rivières et des fleuves. En Mayenne, l'espèce occupe également des milieux stagnants. Elle a été observée sur 3 communes et est protégée en France. L'**Aesche paisible** (*Boyeria irene*) présente sur 1 commune, le **Cordulégastré annelé** (*Cordulegaster boltonii*) présent sur 16 communes et la **Cordulie métallique** (*Somatochlora metallica*) présente sur 10 communes, sont des espèces inféodées aux cours d'eau de bonne qualité. Enfin, l'**Agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*), est classé « En danger critique » sur la Liste rouge régionale. Cette petite libellule affectionne les eaux stagnantes bien ensoleillées composées d'importants herbiers aquatiques. Elle a été observée dernièrement dans les communes de Saint-Aubin-du-Désert et Saint-Mars-du-Désert.

Outre les libellules, les prairies humides abritent d'autres espèces d'invertébrés rares telles que l'**Hespérie du Brome** (*Carterocephalus palaemon*), un papillon de jour déterminant ZNIEFF, classé « Vulnérable » sur la Liste rouge régionale, que nous retrouvons sur 3 communes du territoire : Boulay-les-Ifs, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villepail.

Enfin, au sein des tourbières nous pouvons citer la **Decticelle des bruyères** (*Metrioptera brachyptera*), un orthoptère présent à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villepail, le **Miroir** (*Heteropterus morpheus*), un papillon de jour présent dans 6 communes, et le **Bourdon rudéral** (*Bombus ruderarius*), toutes déterminantes de ZNIEFF en Pays de la Loire.

Il est donc indispensable de protéger la diversité des zones humides afin de préserver la biodiversité inféodée à ces milieux.



Miroir -
Heteropterus morpheus



Cordulie à corps fin -
Oxygastra curtisii



Decticelle des bruyères -
Metrioptera brachyptera

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés

Bocage et forêts



Les massifs forestiers et les haies constituées de vieux arbres et de trognons sont indispensables au développement de certains insectes, notamment de coléoptères. Ainsi, sur le territoire du Mont des Avaloirs, nous recensons notamment le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*), représentatif des vieux arbres et du maillage bocager. Il est présent dans 9 communes. À noter également la présence de ***Syntomus obscuroguttatus***, un autre coléoptère lié au bocage, aux haies et aux talus. Il n'a pas de statut réglementaire, mais est inscrit sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour les Pays de la Loire. Sa présence est avérée à Boulay-les-Ifs, Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villepail. Chez les papillons, la chenille du **Grand Mars changeant** (*Apatura iris*) se développe sur les saules et les peupliers. Elle est présente sur les fonds de vallons ou autres milieux boisés humides.



Lucane cerf-volant -
Lucanus cervus



Grand Mars changeant -
Apatura iris



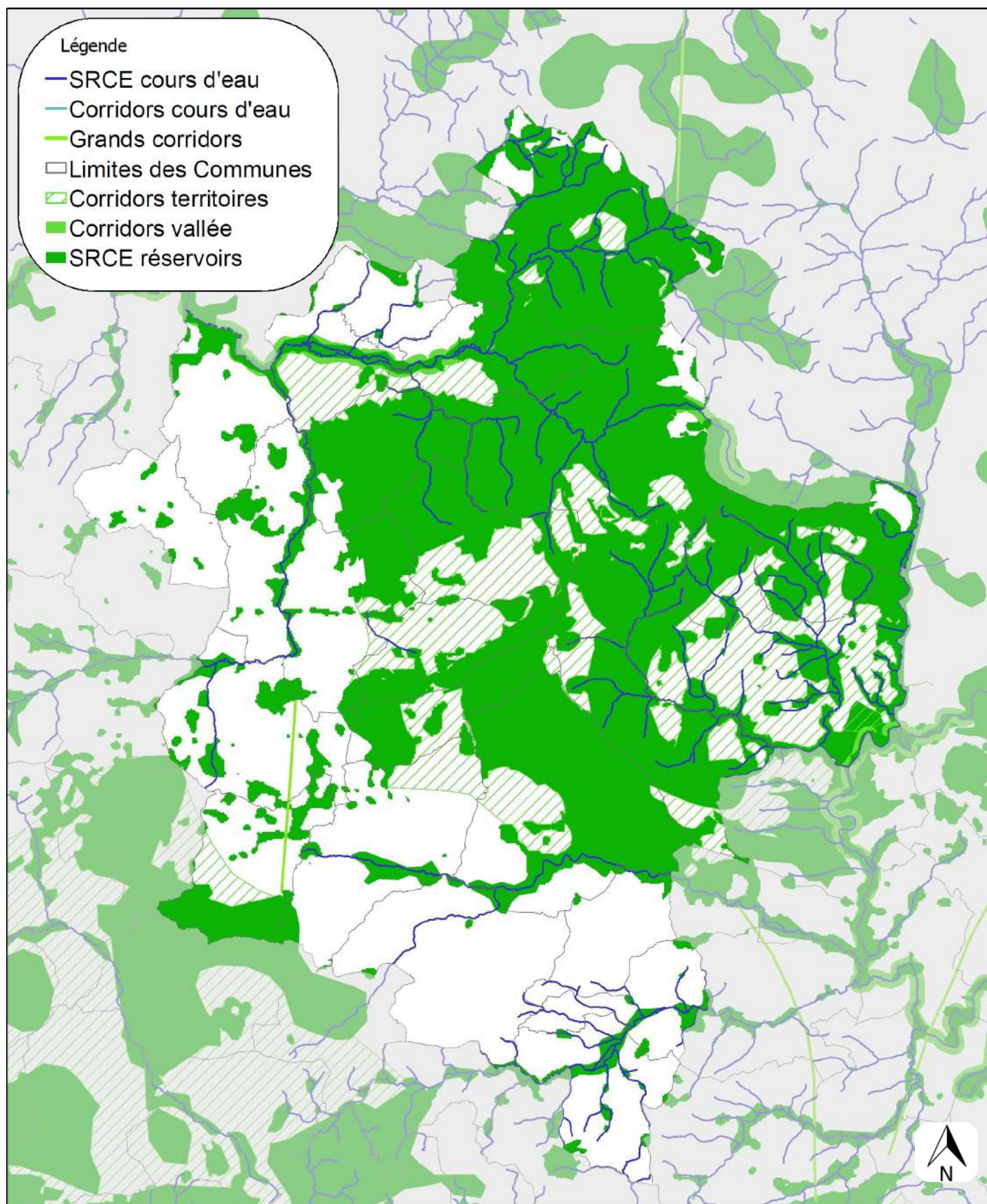
Prairies et landes sèches



Phanéroptère commun -
Phaneroptera falcata

Sur le territoire du Pays du Mont des Avaloirs, il existe différents milieux secs tels que des prairies ou des landes. Au sein de celles-ci, nous pouvons identifier un papillon de nuit, la **Conigère** (*Mythimna conigera*) présente à Villepail et le **Petit bourdon des landes** (*Bombus jonellus*), présent à Villepail et Pré-en-Pail-Saint-Samson. Ce bourdon se retrouve aussi bien dans des milieux humides que secs, tant que ceux-ci disposent d'Éricacées.

Deux orthoptères déterminants ZNIEFF ont également été recensés : le **Phanéroptère commun** (*Phaneroptera falcata*) et le **Criquet verdelet** (*Omocestus viridulus*). Ce dernier est en limite sud de son aire de répartition. La communauté de communes du Mont des Avaloirs héberge les seules stations de Criquet verdelet des Pays de la Loire.



0 4 400 m

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté en 2015 après son approbation par le Conseil régional. Ce document présente les grandes orientations et caractéristiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire, de « Trame Verte et Bleue ». Il a vocation à servir de socle pour la définition des continuités écologiques aux échelles locales et doit être pris en compte dans les différents documents de planification (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme). Le SRCE a été remplacé par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Ce nouveau document intègre le volet des continuités écologiques ciblé par le SRCE, mais également les orientations stratégiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et d'environnement. Il a pour ambition de poser les bases d'un projet de territoire transversal et de fixer les grandes orientations d'aménagement du territoire régional à l'horizon 2050.

31 % du territoire régional est classé en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques constituant la « Trame Verte et Bleue » (TVB) des Pays de la Loire et peuvent être décomposés en 3 sous-trames : boisée, bocagère et zone humide. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs sous-trames. Les données du SRCE sont pertinentes à l'échelle régionale, la carte à l'échelle de la communauté de communes du Mont des Avaloirs est donnée à titre indicatif et ne se substitue pas à une carte plus fine à l'échelle communale ou intercommunale.

Presque 50 % du territoire est identifié par le zonage du SRCE. De manière générale, de nombreux réservoirs et corridors ont été identifiés.

- La trame verte se distingue avec des reliefs comme les **Alpes Mancelles** et le **Mont Souprat**, des massifs forestiers comme les **Forêts d'Andaines**, de **Multonne**, de **Pail**, les Bois de la Moussaye, de Saint-Julien. On distingue aussi les zones bocagères préservées de **Champgenéteux**, de Chevaigné-du-Maine, entre la Corniche de Pail et les Alpes Mancelles, de la **Forêt de la Monnaie** mais aussi de la vallée de l'Aisne, de l'Anglaise, du Doitineau.
- Concernant la trame bleue, ce sont les **vallées de la Groube** et du **Tilleul** ainsi que leurs affluents, qui sont identifiés dans le SRCE.
- Liant trame verte et bleue, nous identifions les bocages et vallées du **Terrançon**, de la **Mayenne**, de la Sarthe, de la Vaudelle, du Merdereau, du Sarthon et de l'Orthe, ainsi que leurs affluents.

L'ESSENTIEL

- 48 % du territoire identifié par le SRCE
- Des réservoirs bocagers, forestiers, des zones humides et des vallées identifiées

Trame verte et bleue : concept qui vise la prise en compte du monde vivant et de ses dynamiques dans l'aménagement du territoire, en identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors permettant aux espèces végétales et animales d'accomplir leur cycle de vie et leurs déplacements au sein du territoire.

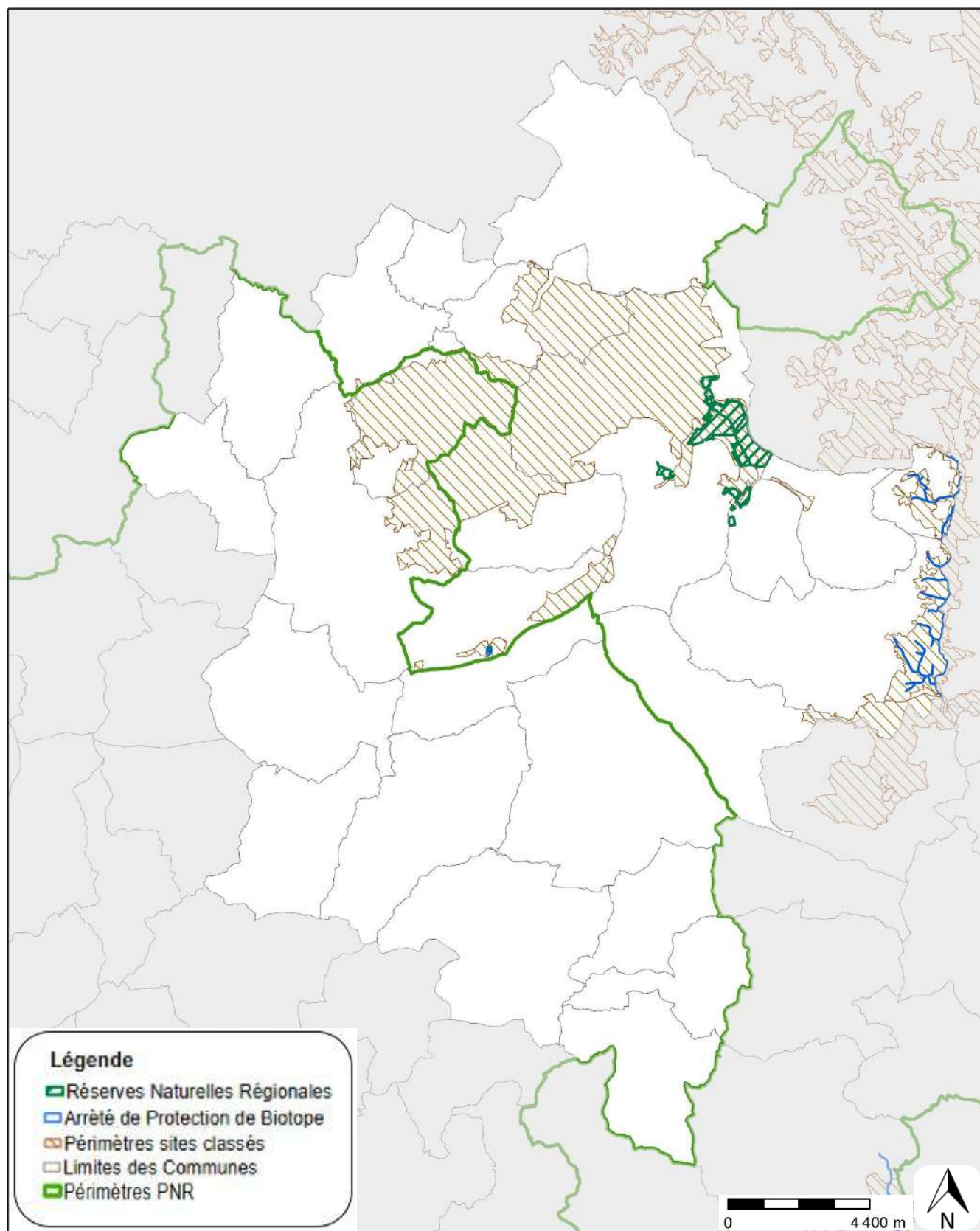
Réservoir de biodiversité : espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridors : voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU
TERRITOIRE

Espaces protégés



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Une partie de la communauté de communes du Mont des Avaloirs est couverte par le Parc Naturel Régional Normandie-Maine (PNR).

Inclus dans ce PNR, nous retrouvons un Arrêté inter-Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) : celui du Sarthon et ses affluents, signé en 2016 (préfets de l'Orne et la Mayenne).

On y retrouve également la Réserve Naturelle Régionale du Mont des Avaloirs, présente sur les communes de Boulay-les-Ifs et Pré-en-Pail-Saint-Samson, avec une surface de 321 ha.

Enfin, les landes et tourbière des Egoutelles ont été classées comme RNR en 2009 pour renforcer et remplacer une partie du périmètre de l'APPB, édicté en 1986.

L'ESSENTIEL

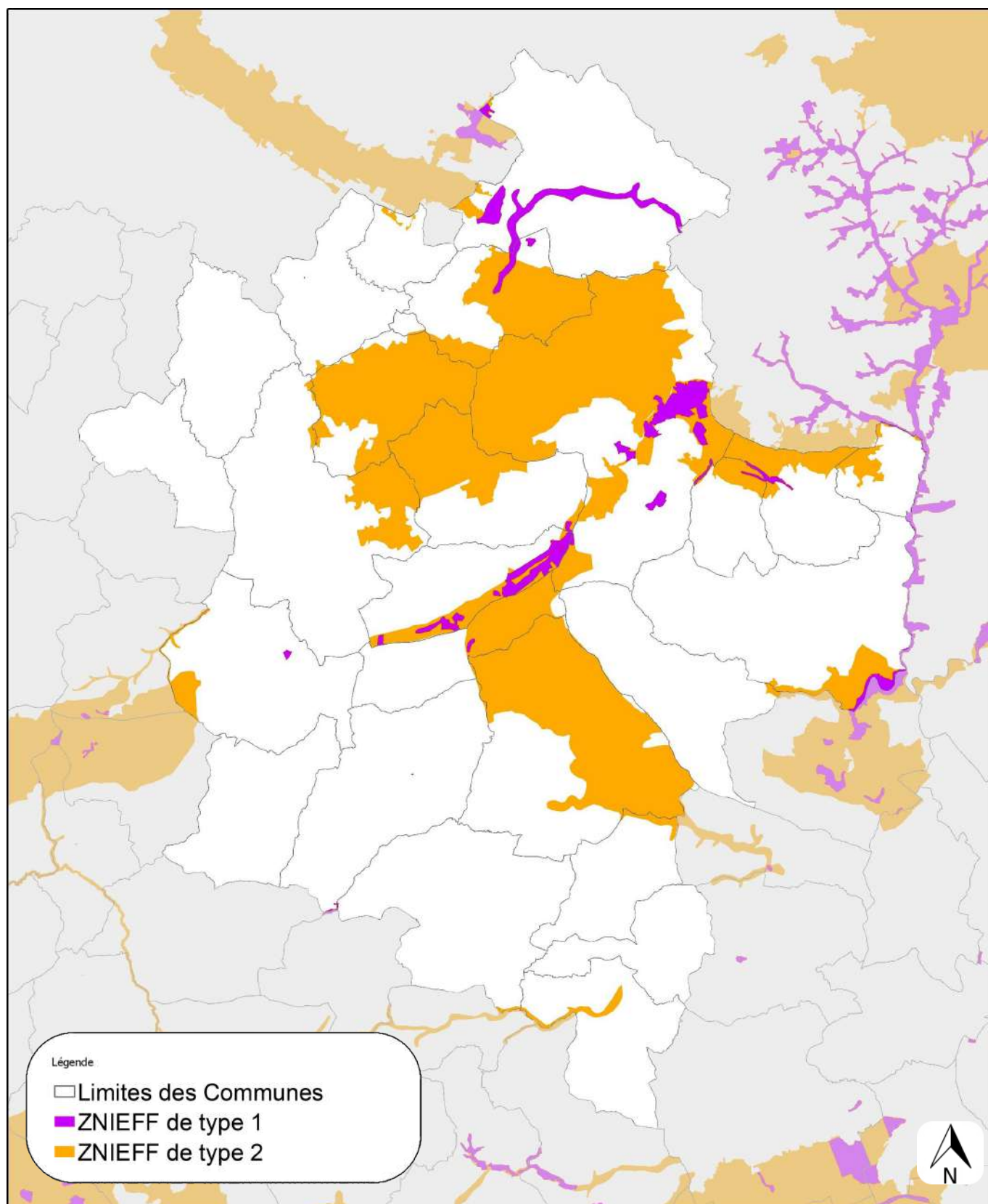
- PNR Normandie-Maine
- RNR du Mont des Avaloirs
- APPB du Sarthon et ses affluents
- APPB et RNR sur les Landes et Tourbière des Egoutelles



zonage nature

DU
TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

La communauté de communes du Mont des Avaloirs possède 19 ZNIEFF de type I et 10 ZNIEFF de type II, soit une surface de 13 716 ha.

Les ZNIEFF de type I concernent une partie du Mont Souprat (Avaloirs) et différents types d'habitats tels que des zones humides (13 ZNIEFF) regroupant tourbières, marais et plans d'eau, des vallées (2 ZNIEFF), une lande (1 ZNIEFF), et des églises (2 ZNIEFF).

Les ZNIEFF de type II concernent différents types d'habitats tels que des forêts (4 ZNIEFF), des vallées (2 ZNIEFF), une zone de bocage (1 ZNIEFF) et des zones plus en relief comme les Alpes Mancelles, la Corniche de Pail et les Buttes d'Hardanges, composées de landes, prairies et tourbières.

L'ESSENTIEL

- 19 ZNIEFF de type I, 1 125 ha
- 10 ZNIEFF de type II, 12 590 ha

Surface des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

■ 1 ■ 2 ■ 3

Commune	Nombre ZNIEFF de type I	Surface (ha)	% superficie de l'EPCI	Nombre ZNIEFF de type II	Surface (ha)	% superficie de l'EPCI
Averton				2	2 423,23	4,43 %
Boulay-les-Ifs	2	13,91	0,03 %	1	150,83	0,28 %
Champfrémont	1	18,63	0,03 %	2	339,47	0,62 %
Couptrain				1	4,14	0,01 %
Courcité	1	0,91	0,00 %	1	8,32	0,02 %
Crennes-sur-Fraubée	2	5,86	0,01 %	2	450,02	0,82 %
Gesvres				2	18,97	0,03 %
Javron-les-Chapelles				2	511,76	0,94 %
La Pallu				1	17,13	0,03 %
Le Ham	1	5,10	0,01 %	1	131,85	0,24 %
Lignièrès-Orgères	3	263,93	0,48 %	2	73,68	0,13 %
Neuilly-le-Vendin	1	0,05	0,00 %	1	6,58	0,01 %
Pré-en-Pail-Saint-Samson	5	264,10	0,48 %	4	3 551,33	6,49 %
Ravigny	1	113,27	0,21 %	2	346,25	0,63 %
Saint-Aignan-de-Couptrain				1	1 405,97	2,57 %
Saint-Aubin-du-Désert				1	50,06	0,09 %
Saint-Calais-du-Désert	2	43,16	0,08 %	1	930,50	1,70 %
Saint-Cyr-en-Pail	1	5,43	0,01 %	2	872,92	1,60 %
Saint-Germain-de-Coulamer				1	71,95	0,13 %
Saint-Pierre-des-Nids	2	196,49	0,36 %	2	779,69	1,43 %
Villaines-la-Juhel	2	2,05	0,00 %	1	7,44	0,01 %
Villepail	5	192,32	0,35 %	2	438,73	0,80 %
CC du Pays du Mont des Avaloirs	19	1 125,21	2,06 %	10	12 590,82	23,02 %

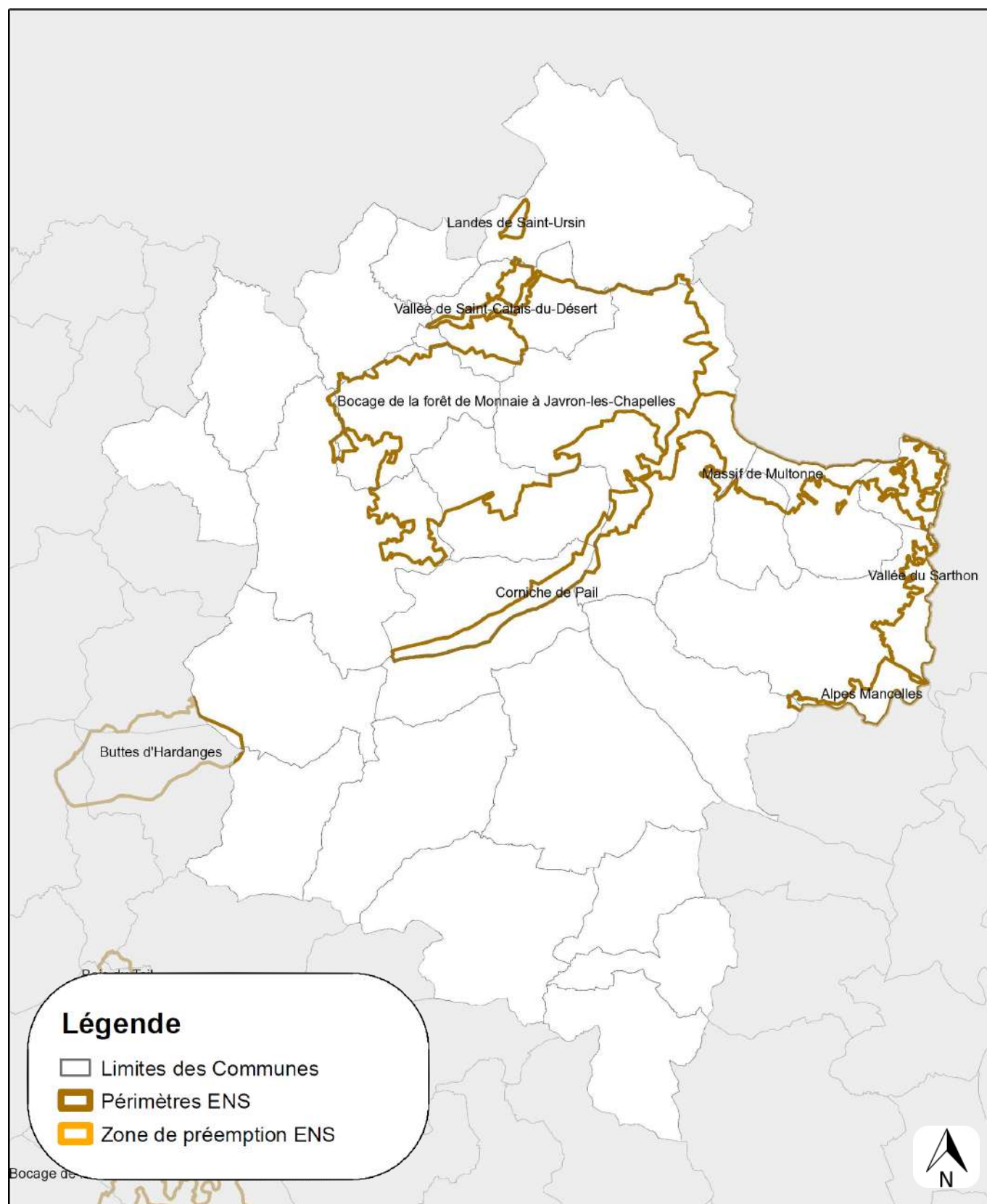
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature

DU
TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Le territoire du Mont des Avaloirs compte 8 Espaces Naturels Sensibles (ENS). Plusieurs milieux sont concernés par des ENS sur le territoire :

- Une lande (landes de Saint-Ursin),
- Une forêt (massif de Multonne),
- Une zone de bocage (de la forêt de Monnaie à Javron-les-Chapelles)
- Des vallées (de Saint-Calais-du-Désert et du Sarthon),
- Des reliefs composés de landes, prairies et tourbières (les Alpes Mancelles, les Buttes d'Hardanges, la Corniche de Pail).

L'ESSENTIEL

- 8 ENS sur le Pays du Mont des Avaloirs
- Différents types de milieux : landes, prairies, tourbières, forêts, bocages et vallées



Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (Articles L.142-1 à L.142-13 du code de l'urbanisme) :

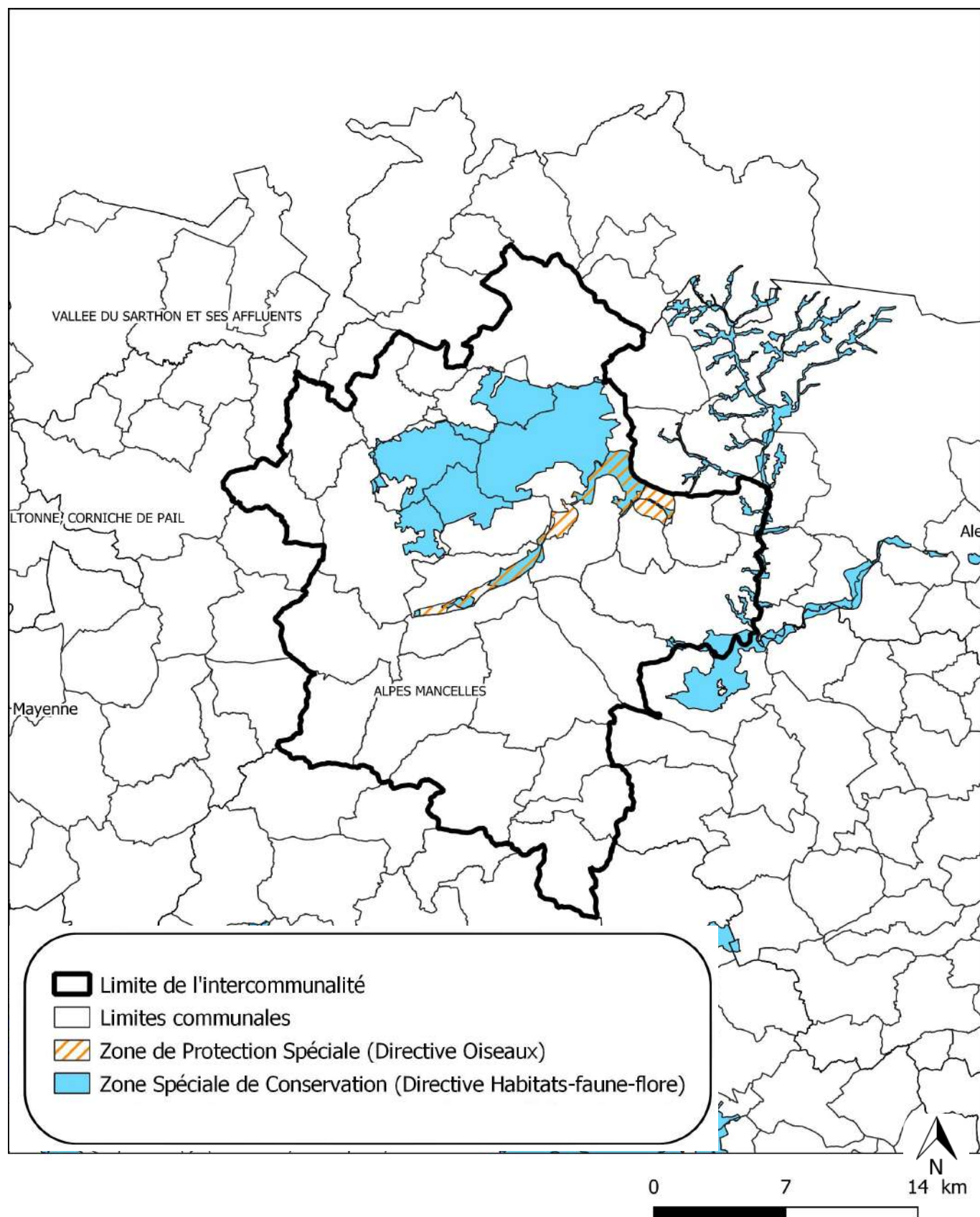
« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L. 110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. (...) »

Les ENS sont au cœur des politiques du Conseil Départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion de milieux naturels.

zonage nature

DU
TERRITOIRE

Natura 2000



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS (53)

Le département de la Mayenne compte 7 sites Natura 2000. 2 sites concernent des habitats de « Bocage à Pique-prune », un coléoptère saproxylique rare (consommateur de bois en décomposition). Le troisième site est caractérisé par des grottes favorables aux chauves-souris et des habitats rares de coteaux calcaires. Le quatrième site abrite des espèces remarquables d'intérêt européen de par son réseau hydrographique. Le cinquième site représente un enjeu important pour le maintien de ces milieux aquatiques, palustres et bocagers spécifiques. Enfin, 2 autres sites sont caractérisés par leur diversité d'habitats naturels (pelouse, lande, coteau, prairie, tourbière, etc.).

Parmi eux, le territoire du Mont des Avaloirs comporte 3 sites Natura 2000, entièrement ou en partie :

- la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles » qui abrite des coléoptères à enjeux dont le Pique-prune.
- la ZSC « Forêt de Multonne, Corniche de Pail », classée pour la présence d'habitats à enjeux, notamment les landes et les tourbières ; et également classée Zone de Protection Spéciale (ZPS) liée à la présence d'oiseaux rares dont le Busard Saint-Martin.
- la ZSC « Alpes Mancelles », classée depuis 2021 pour ses habitats rares.

L'ESSENTIEL

- 7 sites Natura 2000 en Mayenne
- 3 sites Natura 2000 sur la communauté de communes :
 - entièrement « Bocage de la forêt de la Monnaie à Javron-les-Chapelles »
 - entièrement « Forêt de Multonne, Corniche de Pail »
 - partiellement « Alpes Mancelles »



Pique-prune - *Osmoderma eremita*

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE¹ (plus connue sous le nom directive Oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages.

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive 92/43/CEE, (directive européenne Habitats-Faune-Flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Des espaces naturels issus des reliefs et de la géologie

- Dans un paysage montueux à 96 %, nous retrouvons un relief assez marqué (55 % du territoire avec une altitude supérieure à 200 m). Il dispose du point culminant de l'ouest (Mont des Avaloirs à 417 m).
- Une géologie marquée par le grès armoricain, le granit et le schiste, à l'origine des paysages (Corniche de Pail, Alpes Mancelles.) ainsi que de milieux naturels particuliers (landes sèches et humides, prairies humides, tourbières, coteaux,...).
- Des nombreux milieux naturels reconnus d'intérêt patrimonial : 3 sites Natura 2000, 8 ENS, 29 ZNIEFF, une partie du PNR Normandie-Maine, la RNR du Mont des Avaloirs, la RNR des Égoutelles, un APPB sur le Sarthon et des affluents.
- 48 % du territoire régional classé en réservoirs de biodiversité et corridors écologiques qui constituent la « Trame Verte et Bleue ».

→ **Un enjeu fort de préservation et de gestion de ces milieux remarquables.**



Un territoire qui reste agricole

- 82 % du territoire à usage agricole, dominé à 43 % par des prairies dont 35 % permanentes et 40 % de cultures de blé et de maïs.
- Densité de haies au-dessus de la moyenne départementale.

→ **Une responsabilité forte de la collectivité pour la préservation du bocage restant**



synthèse des enjeux

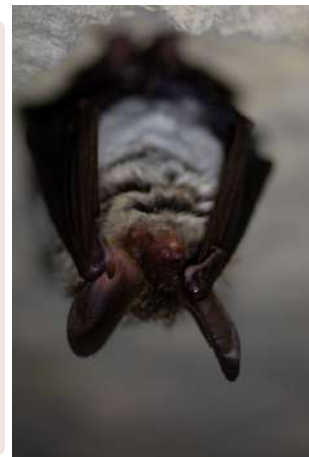
DU TERRITOIRE

Un territoire relativement boisé

- Un des territoires les plus boisés du département avec 14,6 % de surface boisée (supérieure à la moyenne départementale) dont une majorité de boisements de feuillus et conifères .
- 3 principaux massifs : Forêt de Pail, Forêt de Multonne et Forêt de Monnaie.
- Quelques espèces patrimoniales liées aux boisements identifiés : oiseaux, chauves-souris, insectes.

→ **Un enjeu fort d'acquisition de connaissances sur ces milieux mal connus.**

Murin de Bechstein -
Myotis bechsteinii
espèce forestière



Une diversité de milieux humides

- 5,7 % de zones humides, comprenant 874 étangs (dont 98 % sont inférieurs à 1 ha), 512 mares, 2 bassins versants (SAGE de la Mayenne et SAGE de la Sarthe), 72,5 % de cours d'eau de liste 1 et 2 sur le territoire et un bon état écologique des 78 % des cours d'eau.
- Diverses espèces patrimoniales associées : libellules, papillons, amphibiens, oiseaux d'eau, chauve-souris.

→ **Un enjeu fort de gestion et de préservation des zones humides.**



Mais peu de connaissances de la faune et de la flore ...

- Un manque de connaissances très marqué sur le territoire, à l'exception des sites de la Corniche de Pail et du Mont des Avaloirs qui ont bénéficié de nombreuses études.
- Un fort potentiel de présence d'espèces patrimoniales au vue de la richesse et qualité des habitats.

→ **Un enjeu fort d'acquisition de connaissances sur la faune et la flore du territoire,**

Nos fournisseurs DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 2011



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire
de septembre 2023

> Bases de données partiellement moissonnées



Base de données
Faune Maine

Conservatoire Botanique National



Bases de données e-Calluna

CONSERVATOIRE
BOTANIQUE
NATIONAL
DE BREST



> Bases de données moissonnées en intégralité



Base de données GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données Collect



Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



> Rédacteurs



> Relecteurs



> Financeurs



Région
PAYS DE LA LOIRE



> Collectif de contributeurs

Union Régionale des CPIE, Coordination régionale LPO, Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, Groupe d'étude des invertébrés armoricains, Conservatoire Botanique National de Brest, Bretagne Vivante, CPIE Mayenne – Bas-Maine, CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir, CPIE Sèvre et Bocage, CPIE Logne et Grand lieu, CPIE Pays de Nantes, CPIE Loire Océane, CPIE Loire Anjou, LPO 72, LPO 49, LPO 44, LPO 85 et Mayenne Nature Environnement.



PAYS DU MONT DES AVALOIRS